



COMPTE-RENDU DE SÉANCE



COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance plénière du 11/12/2025



Séance plénière du 11/12/2025

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M^{me} Corinne Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Moïra Guilmart, M. Patrick Rubin, M. Philippe Simon.

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. Xavier Brunnquell, M. Pierre-Antoine Gatier, M^{me} Mireille Grubert, M. Émile Meunier, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

Couverture : Le Corbusier, architecte, annexe du palais du Peuple, 29 rue des Cordelières (13^e arr.), 1926 (© Fondation Le Corbusier).
Ci-contre : Détail de la façade du 6-28 rue du Commandant René Mouchotte (14^e arr.), 2023 (© DHAAP / MI).

SIGNALEMENTS

6 rue Paul Dubois (03 ^e arr.)	5
6-28 rue du Commandant René Mouchotte (14 ^e arr.)	10

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

29 rue des Cordelières (13 ^e arr.)	12
---	----

AUTORISATIONS D'URBANISME

2 place Georges Pompidou (04 ^e arr.)	23
11 place Pigalle (09 ^e arr.)	49
40 rue de Malte (11 ^e arr.)	59
15 avenue du Général Leclerc (14 ^e arr.)	63
15 rue Paul Valéry (16 ^e arr.)	73

SUIVIS DE RÉSOLUTIONS

10 rue Cassette (06 ^e arr.)	80
151-155 boulevard Haussmann (08 ^e arr.)	88



6 rue Paul Dubois (03^e arr.)

SIGNALLEMENT

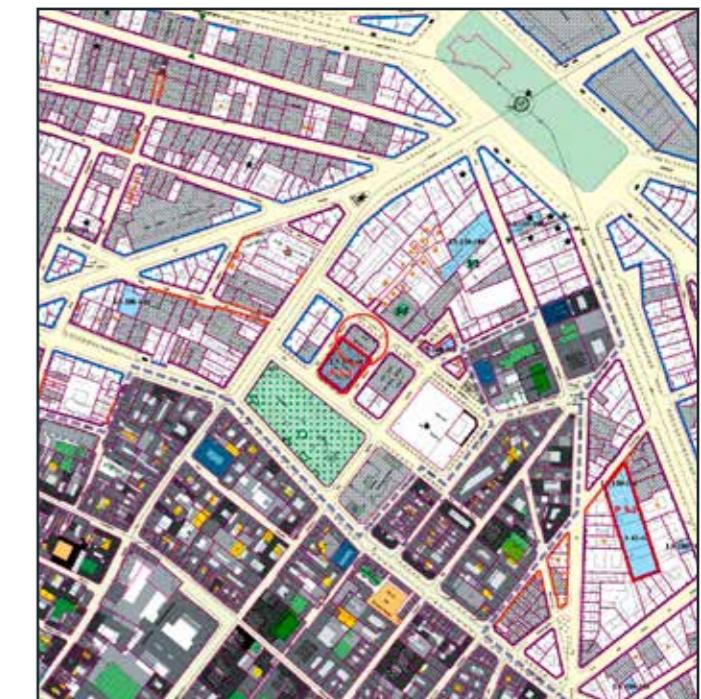
Découverte de décors dans l'école de Pierre Sardou

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Bâtiment administratif du début du XX^e siècle en brique et pierre avec décors intéressants sur cour (Rue Dupetit-Thouars) donc visible de l'espace public. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 janvier 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 janvier 2025 à l'Hôtel de Ville et en visio-conférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet d'aménagement de l'ancienne école maternelle de la rue Paul Dubois. Elle interroge les porteurs du projet sur l'opportunité, esthétique et fonctionnelle, de l'avant prévu dans la cour. Elle signale en outre la vacuité de la motivation justifiant une protection Ville de Paris (PVP) ; celle-ci doit par conséquent être entièrement reprise, et ce d'autant que l'œuvre de Pierre Sardou pourrait justifier une protection au titre des monuments



Extrait du P.L.U.



Vue de l'école inscrite au Casier artistique et archéologique en 1917, Charles Lansiaux (Archives CVP).



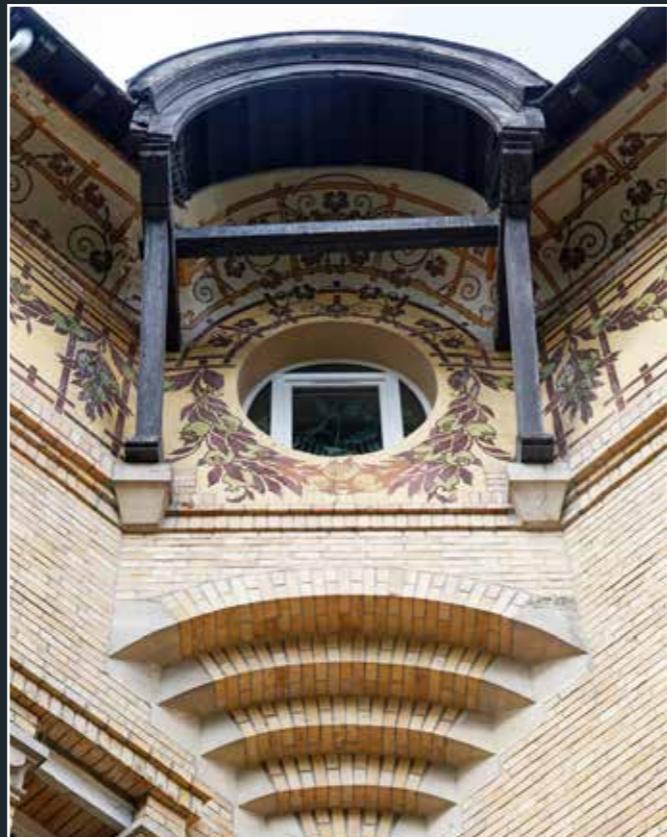
Vue ancienne de l'école avec l'ancienne porte transformée en fenêtre dans les années 1970, s.d., circa 1914 (BHVP).

historiques. »

PRÉSENTATION

Le permis de construire visant à transformer l'ancienne école maternelle, élevée par Pierre Sardou en 1913 au 6 rue Paul Dubois, en cuisine de secteur pour Paris-Centre et en bureaux pour la Caisse des Écoles de Paris, a été présenté à la Commission du Vieux Paris en janvier 2025. La DCPA a contacté le DHAAP il y a quelques jours, pour lui présenter la découverte de décors peints dans les anciennes salles de classe et lui présenter les contraintes que le projet suggère, empêchant leur conservation. Étant donné la protection dont bénéficie ce bâtiment municipal et son intérêt pour l'histoire de l'architecture dans un périmètre où se côtoient certaines des plus belles réalisations municipales et privées du début du XX^e siècle, il a été jugé opportun de pouvoir faire figurer cette découverte dans les procès-verbaux de la Commission et, ainsi, d'attirer son attention sur des décors que l'on a bien souvent perdus sans qu'aucune documentation n'ait pu être rassemblée.

Cela a été présenté en janvier 2025 : lors de l'inauguration de l'école en 1913, ses qualités architecturales mais aussi décoratives avaient été amplement soulignées par Louis Dausset : « Mais vous voyez encore, ici, dans



Détail des décors en façade, 2022 (© DHAAP / ML).



Vue de la classe du rez-de-chaussée et de sa frise, 2025 (© DCPA).



Vue de la classe n° 2 et de sa frise, 2025 (© DCPA).



Vue des motifs peints de la classe du rez-de-chaussée, 2025 (© DCPA).



Vue des motifs peints de la classe n° 2, 2025 (© DCPA).



Vue de la classe n° 3 et de sa frise, 2025 (© DCPA).



Vue de la classe n° 4 et de sa frise, 2025 (© DCPA).



Vue des motifs peints de la classe n° 3, 2025 (© DCPA).



Vue des motifs peints de la classe n° 4, 2025 (© DCPA).



Vue de la classe n° 5 et de sa frise, 2025 (© DCPA).



Vue de la classe n° 6 et de sa frise, 2025 (© DCPA).



Vue des motifs peints de la classe n° 5, 2025 (© DCPA).



Vue des motifs peints de la classe n° 6, 2025 (© DCPA).

ces grandes qualités. La grande fresque du préau a disparu sans laisser de trace. Mais les quelques frises des étages sont variées dans leurs styles et de bonne facture, bien qu'elles aient été ponctuellement détériorées par les éléments qui les recouvaient. La DCPA et son maître d'œuvre ne peuvent malheureusement pas envisager leur conservation. Certaines se situent dans la future cuisine dont les normes d'hygiène prescrivent l'utilisation de revêtements lisses. En outre, le mobilier les dissimulerait très certainement. Dans les salles qui seront reconvertis en bureaux, c'est l'isolation par l'intérieur qui vient contredire l'hypothèse d'une restauration et d'une mise en valeur. Seuls des scénarios de créations nouvelles avec les différents motifs, qui seraient implantées dans les bureaux et salles de repos, ont été formulés. Par contre, un soin attentif va être porté à la restauration des sgraffites aux décors floraux qui ornent les façades — dont une partie a perdu toutes ses couleurs à l'occasion d'un ravage malheureux —, ainsi qu'à celle et du bas-relief historique pour lequel la Commission du Vieux Paris et un de ses membres, Féodor Hoffbauer (1839-1922), avait contribué. Le DHAAP a donc mis en relation la DCPA et sa maîtrise d'œuvre en contact avec la Conservation des objets d'art religieux et civils de la Ville de Paris (COARC) afin que des relevés et des études puissent être conduites et

que des conseils et des entreprises spécialisées soient diligentés au sujet des décors en façade.

DISCUSSION

Corine Faugeron note le soin apporté à la construction et la décoration des écoles au début du XX^e siècle ; ces peintures en sont un excellent témoin. Les futurs personnels de ces cantines pourraient eux aussi profiter de cette beauté. Philippe Simon se demande s'il est indispensable d'isoler la totalité des espaces, bureaux compris. Il y a probablement une solution à trouver pour qu'une partie des peintures reste visible. Dominique Cerclet émet quant à lui l'hypothèse d'une dépose. Selon Patrick Rubin, le bilan thermique ne sera pas considérablement amoindri si l'on prive d'isolant une partie des surfaces.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a pris connaissance de la découverte de décors muraux dans l'ancienne école de la rue Paul Dubois. Elle demande que ces précieux témoignages d'une éducation qui passait aussi par l'esthétique soient préservés, même s'ils doivent être recouverts. Elle suggère en outre que les parties qui ne seraient pas dans les



Vue du plan de l'enclos du Temple sur le pan coupé du mur de clôture, décors à restaurer, 2022 (© DHAAP / ML).



Vue depuis la rue Paul Dubois, sgraffites à rénover, 2022 (© DHAAP / ML).

cuisines demeurent visibles, et par conséquent qu'elles ne soient pas concernées par l'isolation intérieure. Enfin, elle propose que des photographies des parties non visibles soient disposées dans les locaux une fois aménagés.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM75 1 ; 1178W 2709.
- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Anne-Marie CHÂTELET (dir.), *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle... »*, Paris, Picard/Pavillon de l'Arsenal, 1993.
- *Bulletin municipal officiel* du mardi 30 décembre 1913, p. 5500-5502.
- *L'Architecture*, 17 janvier 1914, p. 22-23.



6-28 rue du Commandant René Mouchotte (14^e arr.)

SIGNALLEMENT

Point sur le projet de dépose de la façade de Jean Dubuisson

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « Immeuble «barre» d'habitation construit en 1954-1964 par l'architecte Jean Dubuisson dans le cadre de l'opération Maine Montparnasse. Cet immeuble très représentatif de la modernité architecturale de la fin des années 50 affirme les lignes de forces de la construction de cette période : influence et radicalisation des théories de Mies van der Rohe façade libre sans concession gigantisme de l'opération qui renvoie à une industrialisation croissante des procédés de construction. L'immeuble devient rue. La façade devient écran. La répétitivité du motif produit un effet optique proche de l'art cinématique. Par sa rigueur et sa dimension l'immeuble barre de Dubuisson est devenu une référence et un aboutissement alors que s'engageait simultanément un tournant de l'architecture moderne par le biais d'un retour aux jeux des volumes en façade ou encore à la forme vernaculaire à travers le brutalisme. »



Extrait du PLU.

ANTÉriorité

- Séance du 24 janvier 2023 : avis défavorable transmis par le DHAAP : « Le DHAAP déplore le manque flagrant de précision porté par cette demande qui consiste à modifier trois fenêtres de l'immeuble monumental édifié par Jean Dubuisson aux abords de la gare Montparnasse. Les devis joints à la demande ne permettent pas de comprendre la nature et l'ampleur de l'opération. Le service va solliciter un rendez-vous avec les pétitionnaires pour les inviter à préciser leur demande et attirer l'attention de la direction de l'Urbanisme sur l'effet parfaitement délétère que pourraient avoir des modifications ponctuelles et désordonnées des remplacements des huisseries sur cet ensemble qui fait œuvre de manifeste de l'architecte ; raison pour laquelle l'ensemble est protégé au titre du PLU et labellisé « Architecture contemporaine remarquable » par le ministère de la Culture. »

PRÉSENTATION

Le DHAAP avait alerté la Commission du Vieux Paris en janvier 2023, via un avis transmis sur la modification ponctuelle de trois fenêtres d'un même appartement de l'immeuble monumental édifié par Jean Dubuisson et Jean-Pierre Jausserand entre 1963 et 1967 aux abords de la gare Montparnasse – immeuble protégé au titre du PLU et labelisé « Architecture contemporaine remarquable » par le ministère de la Culture. La visite et le reportage avaient été l'occasion de constater que certains propriétaires avaient déjà remplacé les baies d'origine, optant parfois pour un verre bleuté, choisi pour ses performances thermiques. Ces opérations avaient fait craindre une dénaturation par « morceaux » de l'élévation si des projets ponctuels et désordonnés étaient appelés à se multiplier.

Aujourd'hui, c'est une opération globale qui suscite des inquiétudes. D'un point de vue foncier, le bien est divisé en deux, une partie nord et une partie sud, correspondant chacune à une copropriété. Dans la partie sud, 47% des appartements appartiennent à des copropriétaires individuels, tandis que 53% sont la propriété d'IN'Li, bailleur intermédiaire désormais majoritaire. En avril 2024, une étude de rénovation énergétique des façades a été demandée à l'agence lyonnaise ARCHIPAT, spécialisée notamment dans la rénovation des architectures de l'après-guerre, qui a développé plusieurs scénarios – de la dépose totale des façades à la restauration au cas par cas. Un an après, l'assemblée générale des copropriétaires a

voté une résolution portant sur le changement complet de la façade. L'association « Sauvons Mouchotte » a alors été créée, en juin 2025, en vue de demander l'inscription du bâtiment au titre des Monuments historiques, de veiller à la préservation du bâtiment et de combattre un projet jugé peu respectueux de l'œuvre existante. Alerté par l'association, le DHAAP souhaitait faire part de cette situation inquiétante à la Commission du Vieux Paris, d'autant que celle-ci a eu à étudier successivement la rénovation de la tour Montparnasse, du C.I.T., puis de la barre C.N.P., perpendiculaire au bâtiment Mouchotte et dominant la gare, enfin le projet Oasis sur la dalle ainsi que la rénovation d'une partie du socle de l'opération Maine-Montparnasse. C'est par conséquent l'ensemble du site qui est en cours de mutation, par opérations successives.

DISCUSSION

Bernadette Blanchon, qui réside dans l'immeuble, indique que des sondages sont prévus. Le DPE (diagnostic de performance énergétique) est de F pour l'une des copropriétés et de E pour l'autre ; l'objectif est de parvenir à D. Mais une connaissance fine de la constitution des façades est indispensable et les archives permettent de mieux comprendre le projet de Dubuisson. Concernant la demande de protection au titre des monuments historiques, elle a été refusée en assemblée générale car IN'Li, qui est majoritaire au n° 8-20, a voté contre – ce bailleur ne pourrait pas, dans ces conditions, bénéficier de subventions. L'architecte Franz Graf a été missionné comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le 8-20, avec pour objectif de proposer une autre méthode d'analyse du bâti que celle de l'agence ARCHIPAT. Enfin, une prochaine assemblée générale prévoit de réitérer la demande de protection.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a évoqué le cas de l'immeuble Dubuisson au 6-28 rue du Commandant René-Mouchotte. Elle souscrit pleinement au désir de nombreux copropriétaires de voir cette réalisation d'exception inscrite au titre des Monuments historiques. Elle demande en outre que les interventions à venir sur les façades soient faites dans le respect de l'ensemble, de manière à en garantir la cohérence et l'unité plastique et matérielle.



29 rue des Cordelières (13^e arr.)

FAISABILITÉ

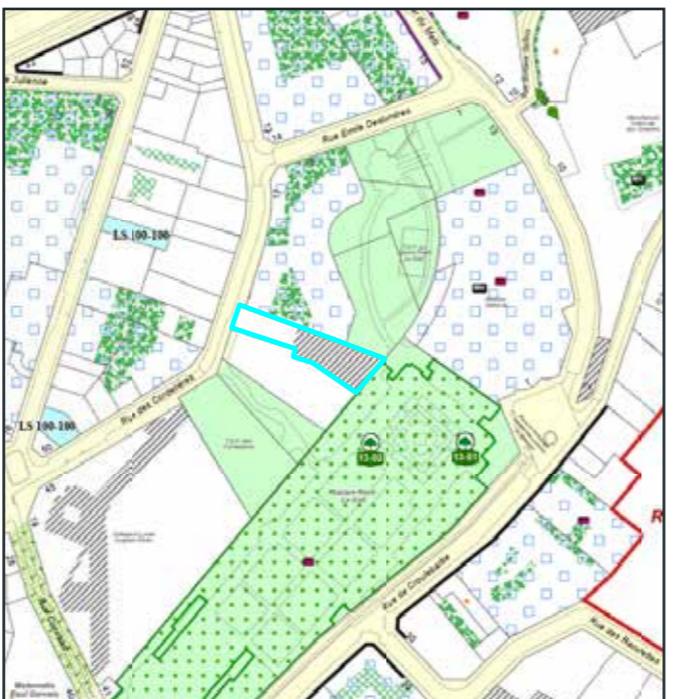
Humanisation du Palais du peuple de l'Armée du Salut avec surélévation

PROTECTION

- Parcille partiellement protégée au titre du PLU : « Dorts construits à l'arrière du Palais du Peuple par Le Corbusier en 1926 pour l'Armée du Salut, dont les bâtiments principaux ont été édifiés dès 1912. Ce bâtiment en béton sur pilotis forme un porche sur la cour intérieure plantée. La façade donnant sur le jardin René Le Gall est caractérisée par les longs bandeaux de fenêtres qui éclairent largement les dortoirs. Il marque un premier jalon important dans la collaboration entre Le Corbusier et l'Armée du Salut avant l'aménagement de la péniche du quai d'Austerlitz et la construction de la Cité du Refuge. »

PRÉSENTATION

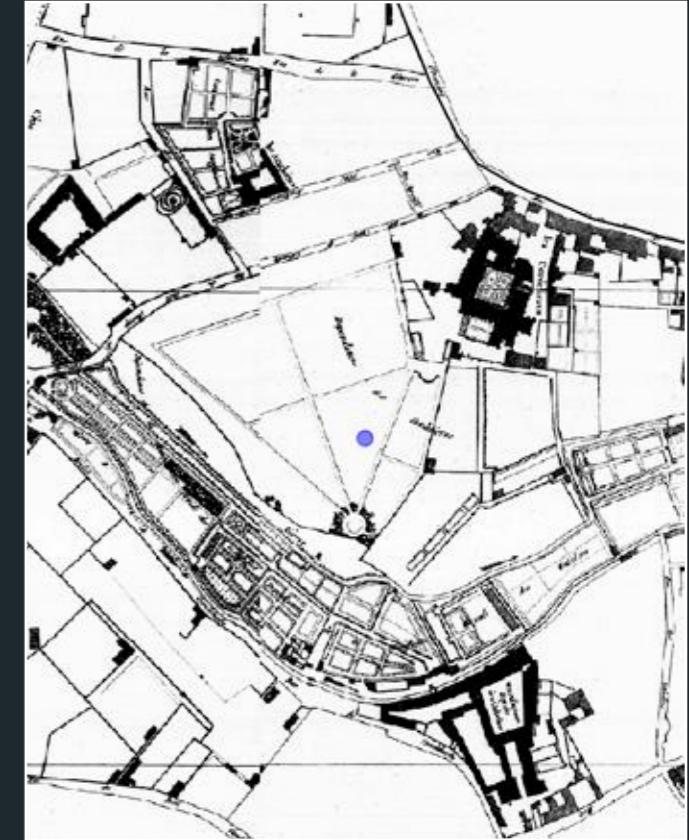
La parcille de l'ensemble à l'étude s'inscrit sur les terrains de l'ancien couvent des Cordelières, dont la communauté est établie vers 1234 par Marguerite de Provence, veuve de Saint-Louis à l'extrémité du Faubourg Saint-Marcel au



Extrait du PLU.



Vue depuis la rue des Cordelières, 2025 (© DHAAP / ML).



Détail du plan Verniquet montrant le couvent des Cordelières et ses dépendances.

sud de Paris. Elle se situait au sein de ses dépendances, décrites en 1652 comme « un vallon environné de beaux et spacieux jardinages, vergers, petits bois, prez, estang, et arrouez par un ruisseau, multipliés (nonobstant sa petitesse) en plusieurs canaux : le tout consistant en vingt-cinq arpents de terre ou environ, et fort bien enclos de double murailles, dont les unes font la clôtures de ce qui est de l'intérieur du monastère, et les autres de ce que dessus, tant pour ses usages que de ses officiers. » En face de ses terrains, sur l'autre rive de la Bièvre, se trouvait, à partir du milieu du XV^e siècle, la future manufacture des Gobelins, qui assure un certain prestige à cette partie du faubourg, l'un des plus pauvres de Paris.

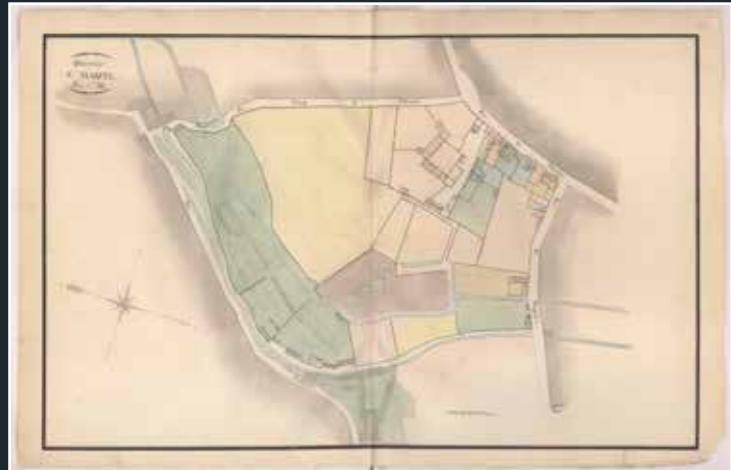
Après la Révolution, le couvent est démolie ; seuls subsistent quelques vestiges intégrés dans l'hôpital Lourcine, devenu Broca. Ses terrains sont progressivement lotis et percés de nouvelles voies telles que les rues Julianne (1805), Pascal (1827) et des Cordelières (1825).

Selon le casier sanitaire correspondant, la première construction sur rue remonterait à 1865. Un premier bâtiment sur rue d'un étage, appartenant à Jacques Achille Durand, est en tout cas attesté en 1877 dans le sommier foncier. En 1897, la propriété passe aux mains de François Adolphe Gierkens, qui possède alors plusieurs terrains entre la rue des Cordelières et la rue Corvisart. À cette

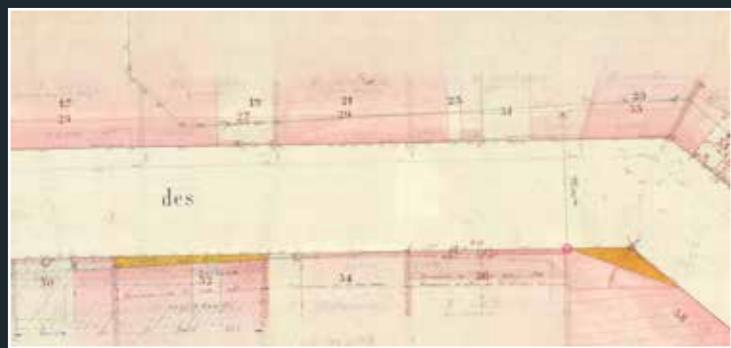
date, la parcille est occupée par une maison sur rue de trois étages et par trois bâtiments de cinq étages reliés par un avant-corps. Le plan de masse joint au dossier du casier sanitaire, daté de 1899, montre une implantation et une volumétrie similaires aux bâtiments actuels. Les caves voûtées en moellons, dont les plans des années 1920 correspondent à ceux d'aujourd'hui, de même que les larges baies à arc surbaissé de l'existant, semblent conforter la datation de ces anciens ateliers insérés à l'arrière de cette étroite parcille.

Un incendie survient en mars 1918 et cause « des dégâts considérables » à l'adresse et dans les entrepôts mitoyens. Si le casier sanitaire mentionne en 1921 d'importants travaux pour réhabiliter les bâtiments suite à ce sinistre, aucun document consulté ne laisse penser à une reconstruction du site en 1912, telle qu'évoquée par Jean-Louis Cohen et d'autres auteurs. La présence d'amiante dans les archives de Paris n'a toutefois pas permis d'examiner les documents de cette période ; une étude historique poussée permettrait certainement de préciser ces datations.

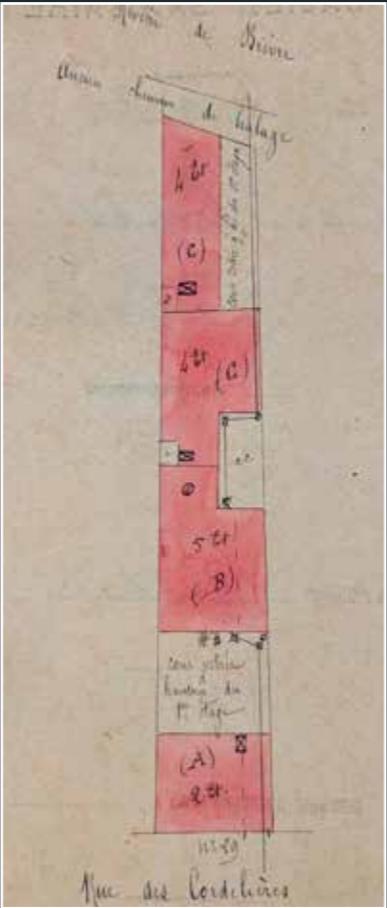
Cet ensemble témoigne en tout cas, au tournant du XX^e siècle, de la vocation industrielle du quartier de Croulebarbe, qui profite de sa proximité avec la Bièvre. Elle accueille ainsi des usines et leurs dépendances, détenues



Cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836). Quartier Saint-Marcel, îlot n° 56, anciennes dépendances du couvent (AD75).



Détail du plan de la rue des Cordelières, montrant le n° 21 renuméroté n° 29, 1881 (© DU / Ville de Paris).



Plan de repérage du casier sanitaire, 1899 (AD75).



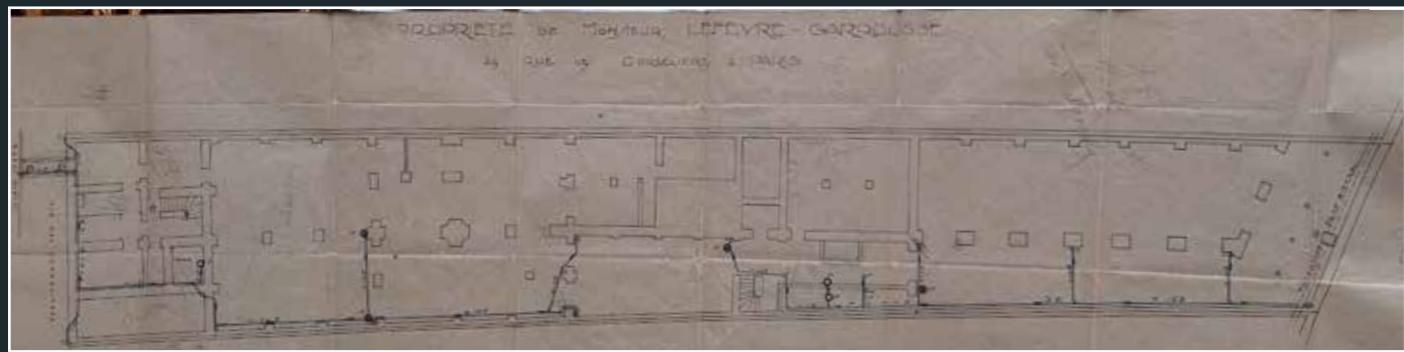
Vue de l'escalier du pavillon sur rue, 2025 (© DHAAP / ML).



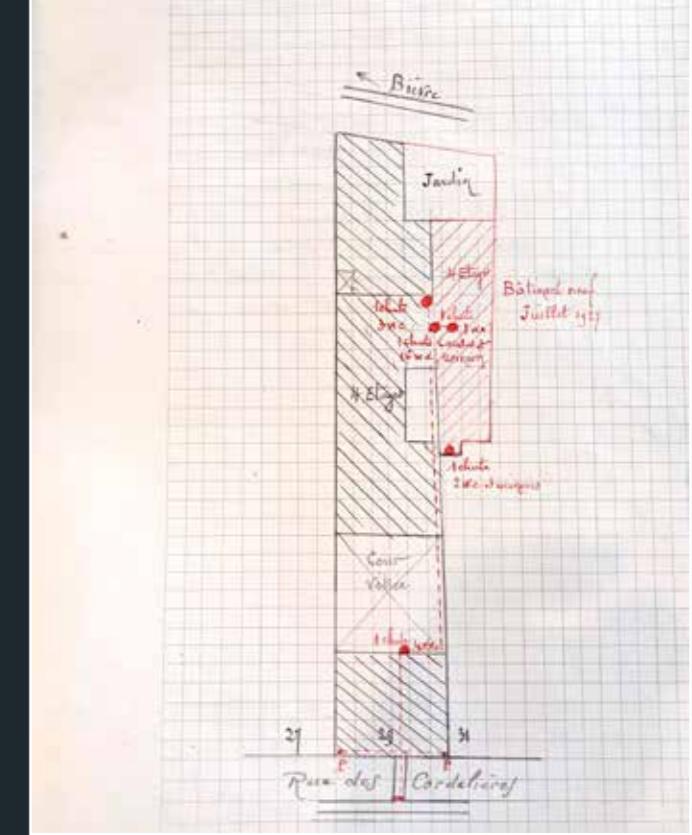
Vue de la cave du pavillon sur rue, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du palais du Peuple au moment de son inauguration. Au premier plan, le pavillon sur rue, derrière, une petite halle métallique présentée comme « cour couverte » dans le casier sanitaire fin XIX^e, derrière, les ateliers modifiés, *En avant*, n° 2286, 9 juillet 1927.



Plan des caves, 1921 (vers) versé au casier sanitaire (AD75).



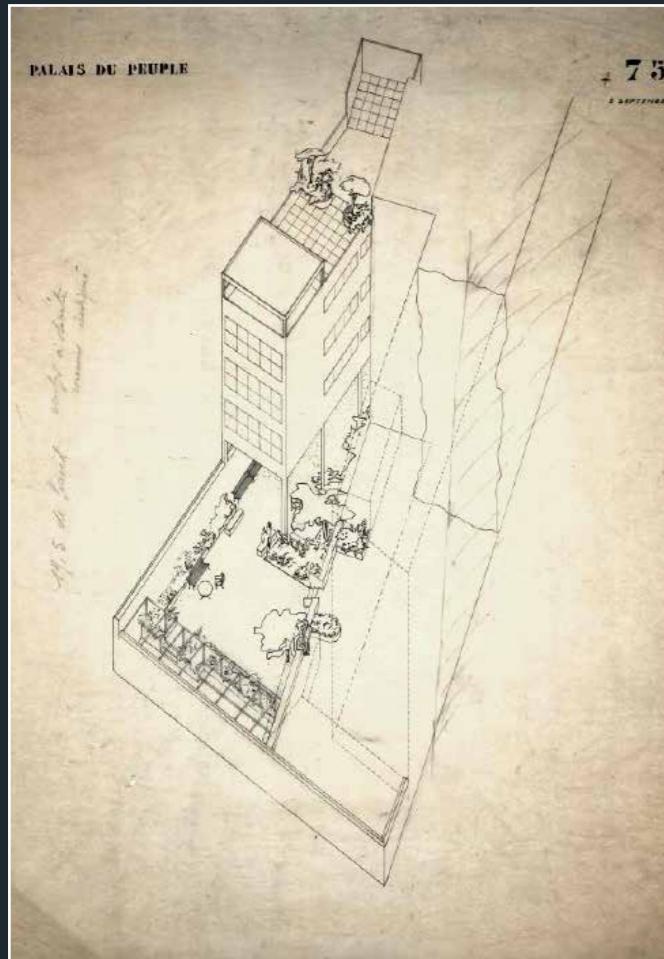
Croquis de l'immeuble du casier sanitaire avec son extension prévue, 1927 (vers) (AD75).

au début des années 1920 par la Société générale des chaussures puis par la société industrielle française de caoutchouc.

Ce n'est qu'en octobre 1924 que la société anglaise la Salvation Army Assurance Society, ou Armée du Salut, obtient la propriété de l'ensemble, suite à une adjudication pour liquidation. Créée par William Booth en Angleterre en 1865, la Salvation Army Assurance s'inscrit dans le courant méthodiste anglican et adopte son nom définitif en 1878. Forte de sa devise « *Soup, soap, salvation* » – soupe, savon et salut –, elle vise à apporter son aide aux populations miséreuses, dans le contexte de la Révolution industrielle. Dès le XIX^e siècle, cette structure s'implante à l'étranger : elle arrive ainsi en France en 1881 grâce à l'implication d'Albin et Blanche Peyron. Plusieurs structures d'accueil ouvrent alors leurs portes, notamment au 33bis rue de Chabrol pour les hommes ou au 10 rue la Fontaine-au-Roi pour les femmes à Paris, mais aussi à Lille, Reims, Marseille ou encore Valenciennes. L'Armée du Salut charge certainement son architecte, M. Préau, de réaménager le site. Peut-être est-ce à cette date que la façade du pavillon sur rue est modifiée pour arborer les modernités aujourd'hui présentes ; il accueille après son réaménagement les services d'inscriptions et quelques chambres pour « étudiants peu fortunés ». Les ateliers

arrière sont quant à eux transformés pour abriter au rez-de-chaussée un restaurant – orné d'une vaste fresque, réalisée par le peintre David Pournand (?) –, un dortoir de quarante lits et une salle de conférence. Les niveaux supérieurs accueillent chacun soixante-dix-sept chambres et son desservis par deux escaliers. L'ensemble bénéficie d'un chauffage central. Le Palais du peuple est inauguré en grande pompe en juillet 1925, en présence des ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis, du général Booth, d'Albin Peyron, lieutenant-commissaire, par Yvon Delbos, sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique et aux Beaux-Arts – cet événement est largement couvert par les journaux et revues de l'époque. En plein essor, l'Armée du Salut acquiert de nouveaux biens à Paris afin d'élargir son action : elle achète notamment, en 1926, le 94 rue de Charonne à la Fondation Lebaudy afin d'ouvrir un « Palais de la Femme », qui forme le pendant à la rue des Cordelières.

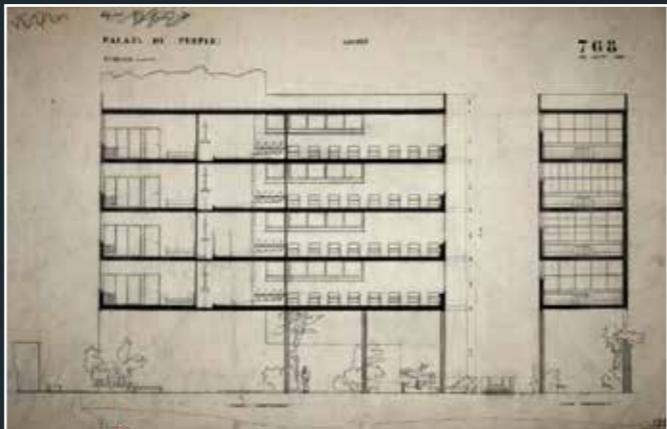
La même année, l'Armée du Salut réfléchit déjà à agrandir le Palais du Peuple. Sous l'impulsion de la Princesse Winnaretta Singer-Paulignac qui finance l'opération, Albin Peyron contacte cette fois-ci Le Corbusier. Ce dernier formule rapidement un projet, également soumis à l'approbation du général Booth. En août 1927, l'Armée du Salut acquiert la parcelle voisine au n° 31, certainement



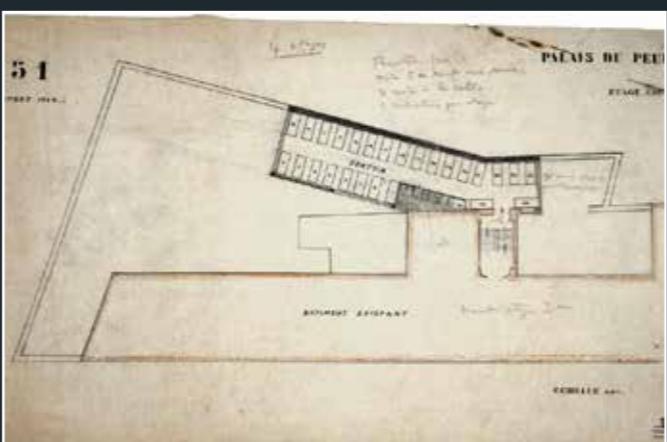
Axonométrie de l'extension du Palais du Peuple, 2 septembre 1926, Le Corbusier (© Fondation Le Corbusier).



Annexe du Palais du Peuple, vue de l'intérieur du dortoir, Le Corbusier (© Fondation Le Corbusier).



Annexe du Palais du Peuple, coupe longitudinale et transversale, 30 septembre 1926, Le Corbusier (© Fondation Le Corbusier).



Annexe du Palais du Peuple, plan du niveau du dortoir, 22 septembre 1926, Le Corbusier (© Fondation Le Corbusier).



Annexe du Palais du Peuple, vue extérieure, 1926, Le Corbusier (© Fondation Le Corbusier).



Annexe du Palais du Peuple, vue sous le bâtiment, montrant les pilotis, 1926, Le Corbusier (© Fondation Le Corbusier).



Plaque apposée en façade pour la Fondation Edmond de Polignac, 2025 (© DHAAP / ML).

pour faciliter cette extension. Le Corbusier relie le nouveau bâtiment à celui placé au-devant des anciens ateliers et le positionne en biais, ce qui permet d'ouvrir les vues en direction du square des Gobelins voisin. Dans la continuité de ses réflexions sur les maisons « Citrohan », le bâtiment est posé sur pilotis et arbore des façades immaculées, ponctuées de larges baies formant bandeaux. Un jardin suspendu, prévu sur le toit-terrasse, est finalement remplacé par un quatrième et dernier niveau de dortoir. En intérieur, des sanitaires sont placés à chacun des étages, pensés comme de vastes plateaux libres ouverts et éclairés par les baies présentes sur trois côtés. Le bâtiment est inauguré l'année suivante et accueille une centaine de personnes, faisant du site l'un des plus grands à cette date. L'importance de l'action des Polignac est par ailleurs soulignée par une plaque apposée en façade mentionnant : « Fondation Edmond de Polignac / Non timebo mala quia tu tecum es / Psaume XXIII ».

Certes modeste par ses dimensions, cette annexe marque toutefois le début d'une collaboration féconde entre Le Corbusier et l'Armée du Salut. À sa suite, l'architecte réalise l'Asile flottant, une péniche reconvertie en 1929 en foyer d'accueil, classée Monument historique au titre des objets en décembre 2008, et la cité du Refuge de la rue



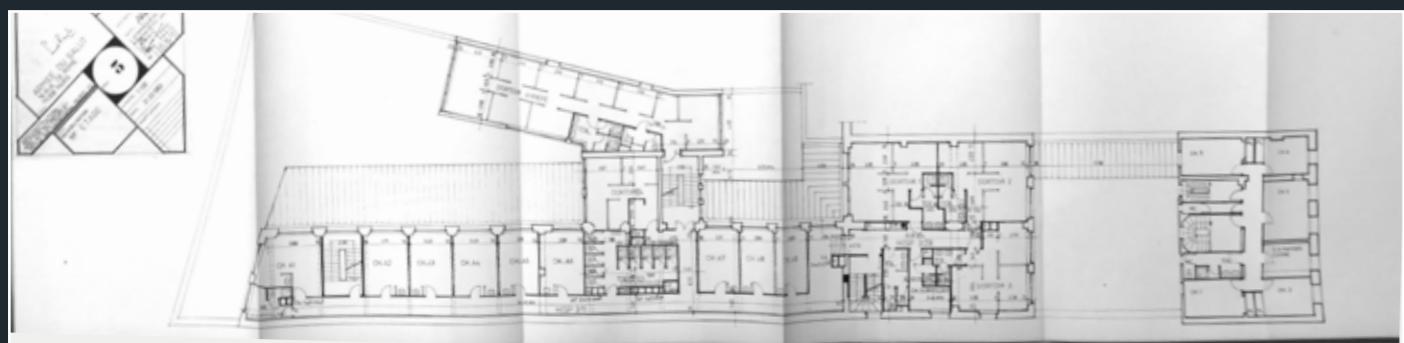
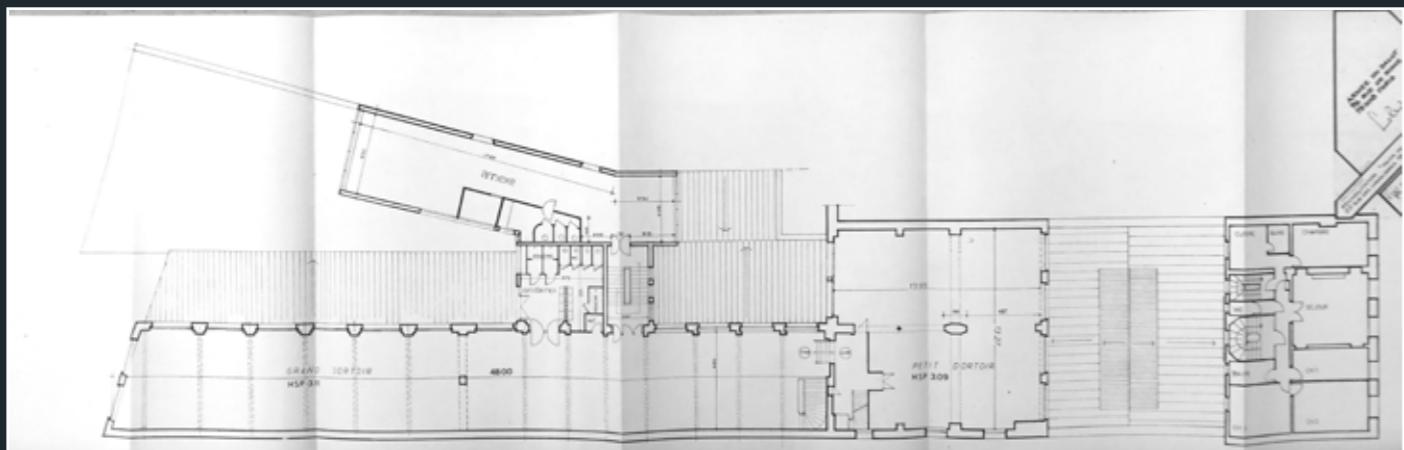
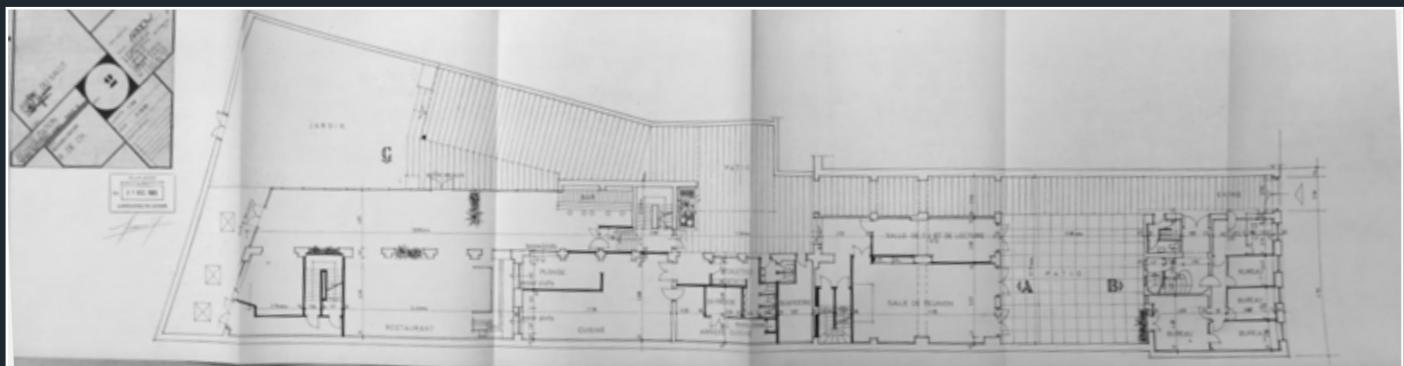
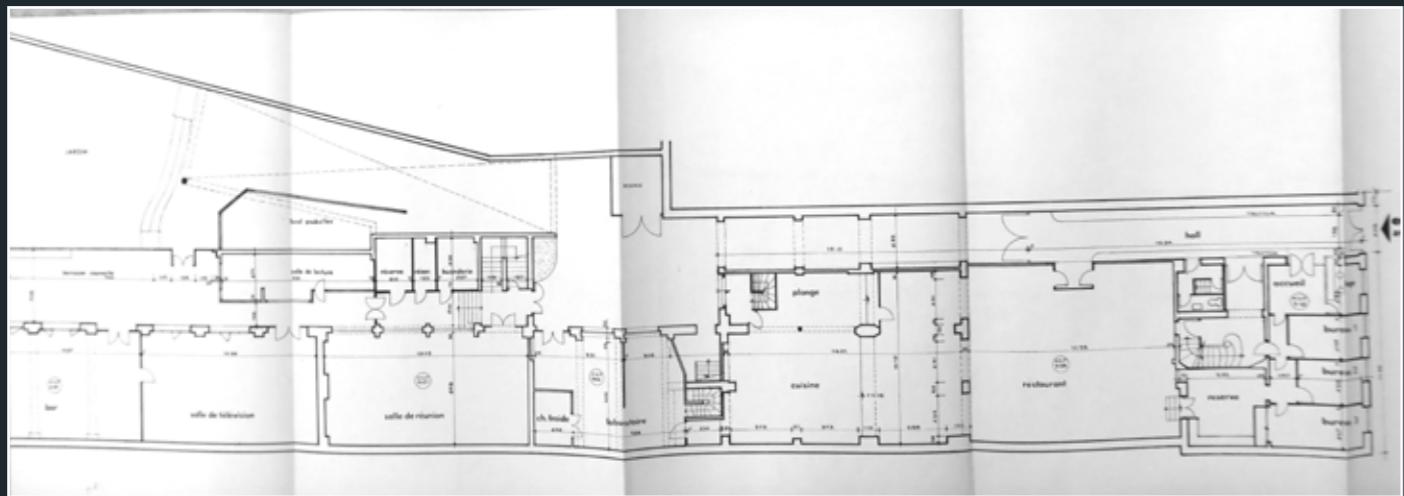
Plan-masse du quartier Croulebarbe, Adrien Brelet, 1955 (© SIAF/CAAC).

Cantagrel, également dans le 13^e arrondissement, vaste ensemble édifié entre 1930 et 1933, partiellement inscrit en janvier 1975 et dont le projet de restauration avait été soumis à la Commission du Vieux Paris en 2010.

Si les grands projets de rénovation urbaine semblent un temps condamner cet ensemble, comme en témoigne le plan-masse dressé en 1955 par Adrien Brelet, élève d'Auguste Perret, la parcelle ne subit aucune intervention notable en dépit des mutations profondes qui marquent ses alentours.

À une date inconnue, une extension à rez-de-chaussée est ménagée le long des anciens ateliers, empiétant sur le jardin et brisant la perspective sur l'annexe de Le Corbusier.

En septembre 1983, un permis de construire est déposé par ARROW, Atelier International d'Architecture, composé des architectes Ljubomir Atanasić (1940-), B. Banasević et L. Nikolić, pour l'Armée du Salut. Le projet, qui reçoit une autorisation à titre précaire en février 1984, prévoit une restructuration de l'ensemble du site. Le permis de démolir correspondant figure par ailleurs dans la liste de démolitions présentée aux membres de la Commission du Vieux Paris, permettant la couverture photographique du pavillon sur rue en novembre 1983.



De haut en bas :
 ARROW, architectes, Plan du rez-de-chaussée, état avant travaux, 1983 (AD75).
 ARROW, architectes, Plan du rez-de-chaussée, projet, non définitif, 1983 (AD75).
 ARROW, architectes, Plan du premier étage, état avant travaux, 1983 (AD75).
 ARROW, architectes, Plan du premier étage, projet, non définitif, 1983 (AD75).



Vue du passage cocher remanié, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier des anciens ateliers, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du toit-terrasse avec skydôme de la cour couverte reliant le pavillon sur rue aux ateliers, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du réfectoire dans l'extension des ateliers, 2025 (© DHAAP / ML).

Ce dernier est entièrement rénové : sa charpente connaît des reprises et le passage cocher est entièrement rhabillé d'un parement en briquette utilisé sur l'ensemble des bâtiments afin de ménager une plus grande unité stylistique. Des reprises ponctuelles sont menées dans l'ensemble des bâtiments, qui connaissent des ravalements et changements de menuiseries. À cette occasion, la jonction entre le pavillon sur rue et les édifices arrière est reprise et désormais couronnée d'un toit-terrasse ponctué de skydômes. D'autres petites adjonctions sont créées dans l'une des courlettes et sous l'extension de 1924, rompant partiellement le principe de pilotis du bâtiment. Cette dernière intervention ne figure par ailleurs pas dans les archives, très lacunaires, de ce permis de construire. Les dortoirs des anciens ateliers comme ceux de l'extension de Le Corbusier sont recloisonnés de façon à ménager de petites chambres desservies par d'étroits couloirs, brisant notamment le choix d'un plan libre ouvert sur l'extérieur grâce aux larges baies placées sur les trois façades du bâtiment. Les sanitaires conservent leurs emplacements, mais sont également rénovés. Suite à cette opération d'ampleur, le site ne connaît que peu d'interventions, en dehors d'un ravalement survenu à la fin des années 1990. Après sa fermeture en 1997, le Palais du Peuple rouvre le 1er janvier 1999 comme Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), rattaché à la Cité de Refuge-Centre Espoir, et accueille des hommes de 18 à 65 ans pour une durée de six mois. En 2014, le Palais du Peuple devient autonome.

Le projet présenté aujourd'hui aux membres de la Commission vise à rénover et à « humaniser » l'ensemble du site, dont l'annexe de Le Corbusier bénéficie d'une Protection Ville de Paris (PVP) dans le cadre du PLU. En intérieur, les réaménagements ont pour vocation d'augmenter les capacités d'accueil du Palais du Peuple : le site passe de 79 à 103 chambres, permettant de loger jusqu'à 143 personnes, contre 108 actuellement. Le projet associe un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour 108 personnes réparti entre le pavillon sur rue, l'extension Le Corbusier et les bâtiments arrière, à une « Pension de famille » pour 35 personnes placée dans le corps de bâtiment qui fait face au pavillon sur rue. Chaque chambre doit désormais être pourvue de sa propre salle de bain et d'une kitchenette.

Une importante surélévation, qui suit les limites gabaritaires, est imaginée sur le pavillon sur rue, dont la volumétrie est attestée dès la fin du XIX^e siècle. Les deux niveaux sous combles sont déposés et remplacés par une



Vue de l'annexe de Le Corbusier, 2025 (© DHAAP / JP).



Vue intérieure de l'annexe Le Corbusier, premier étage, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de la courette avec nouvelle extension, 2025 (© Atelier Jean Nouvel).



Détail de l'extension sous l'annexe Le Corbusier, 2025 (© DHAAP / JP).



Perspective du pavillon sur rue avec surélévation, 2025 (© Ateliers Jean Nouvel).



Coupe transversale du pavillon surélevé, V1 et V2 (© Ateliers Jean Nouvel).



Perspective depuis la cour découverte avec vue sur la surélévation (© Ateliers Jean Nouvel).

nouvelle structure de trois niveaux, les deux premiers étant placés en léger retrait et le dernier, formant attique, côté rue avec un léger surplomb côté cour. Cette nouvelle structure est coiffée d'un voile métallique de couleur rouge et est desservie à l'arrière par un imposant escalier métallique conduisant dans la cour désormais découverte. Les deux premiers niveaux accueillent une partie du CHRS et le dernier une large salle polyvalente. Les extensions récentes reliant le pavillon sur rue aux dortoirs, celle de la courette et du réfectoire sont promises à la démolition afin d'augmenter les espaces découverts et de les végétaliser. Du côté des ateliers, la dépose du réfectoire permet de redessiner un rez-de-jardin, quand les façades reçoivent une ITE. Un petit corps de bâtiment de moindre ampleur est accolé à celui placé sous l'annexe de Le Corbusier.

Cette dernière n'est quant à elle pas libérée de son adjonction à rez-de-chaussée. Le dessin de la façade est cependant repris et des baies formant bandeau sont prévues afin de faire écho au bâtiment qui la surmonte. En intérieur, l'annexe perd ses espaces communs au profit de chambres CHRS et de bureaux. La disparition de cet usage, pourtant fondateur dans la formulation du projet initial, a notamment été soulignée par la Fondation Le Corbusier auprès des pétitionnaires et du DHAAP. Des

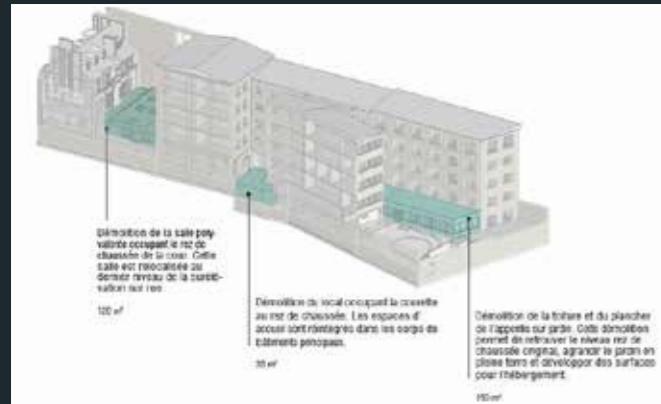
discussions entre la Fondation et les porteurs de projet ont également encouragé une analyse stratigraphique des pilotis et des façades, le respect du dessin des menuiseries d'origine – aujourd'hui disparues – et la collecte éventuelle de matériaux d'origine prévus à la dépose.

DISCUSSION

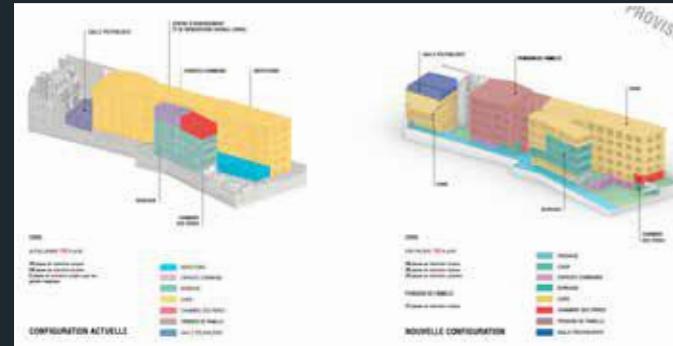
Philippe Simon s'interroge sur cette proposition de surélévation qui rappelle une autre œuvre de Jean Nouvel, l'opéra de Lyon. Le projet lui semble, à ce stade, manquer de précision. Julie Michaud (direction de l'Urbanisme) indique que la toiture rouge ne serait plus d'actualité, l'architecte des Bâtiments de France n'ayant pas donné son accord. Patrick Rubin, quant à lui, juge plutôt positive la disparition des extensions des années 1980.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d'extension du site de l'Armée du Salut au 29 rue des Cordelières. Elle prend note des indications de la direction de l'Urbanisme quant à une évolution en cours du projet et attend par conséquent les derniers plans étudiés, plus particulièrement concernant la surélévation du bâtiment



Axonométrie avec démolitions des extensions récentes (© Ateliers Jean Nouvel).



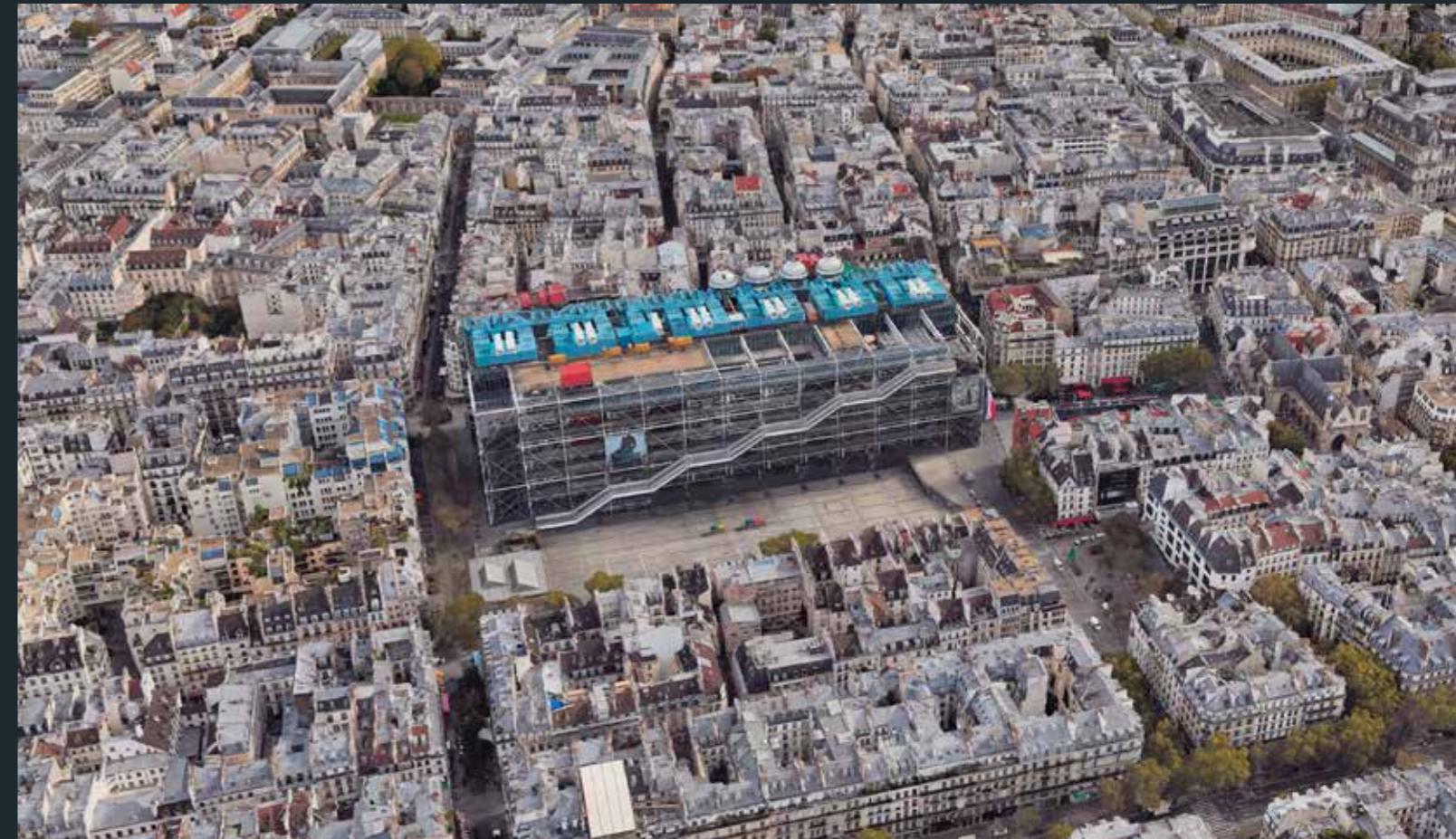
Axonométries avec détail des affectations, existant et projet (© Ateliers Jean Nouvel).



Plan du rez-de-chaussée, existant et projet (© Ateliers Jean Nouvel).



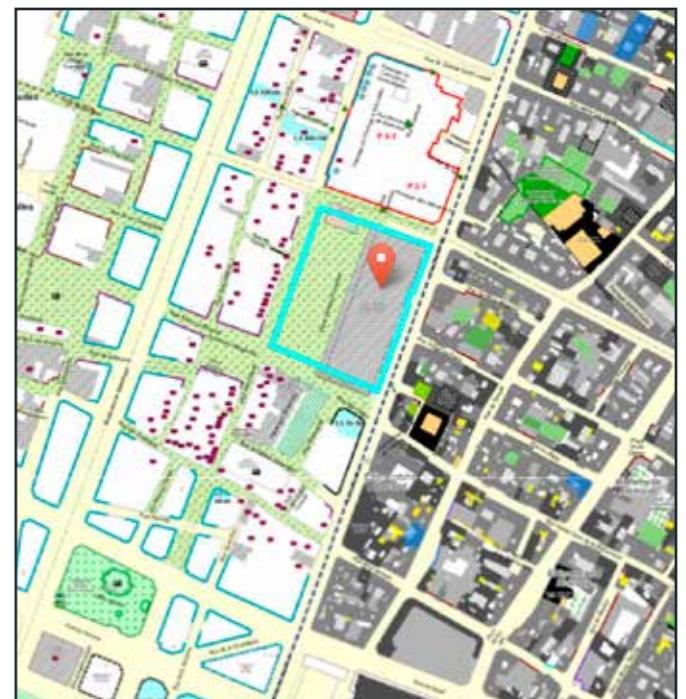
Extensions sur le jardin arrière, existant et projet (© Ateliers Jean Nouvel).



2 place Georges Pompidou (04^e arr.)

Réhabilitation du Centre Georges Pompidou, de l'ambiguïté d'un « mouvement » label ACR et PVP

Pétitionnaire : M. Christian MOURougane
 OPPIC
 PC 075 104 25 P0028
 Dossier déposé le 01/12/2025
 Fin du délai d'instruction le 01/05/2026
 « Réhabilitation du Centre Pompidou. Changement de sous-destination. PC valant démolition. »



Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre municipal, fin du XIX^e siècle (AD75).



Plan des îlots insalubres, 1921 (AD75).

RÉSUMÉ

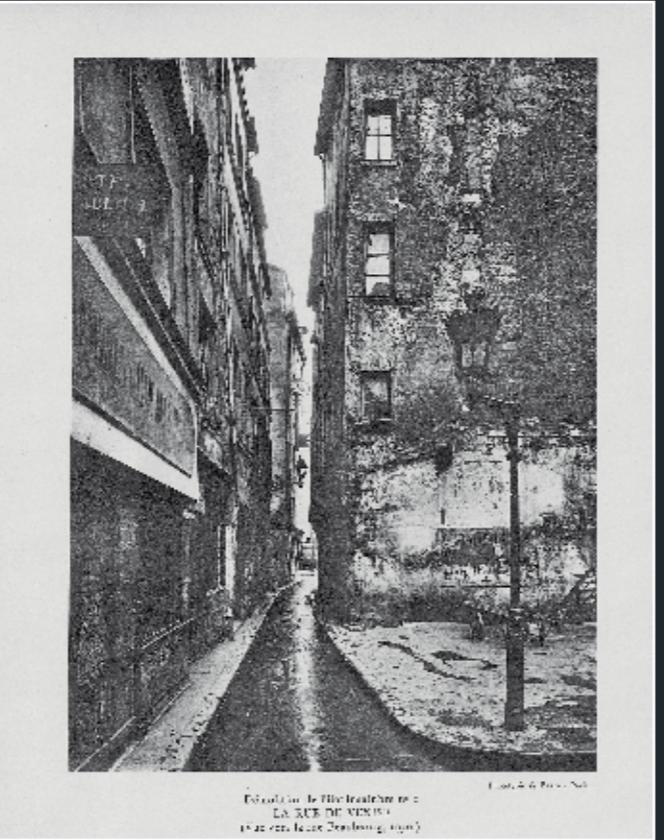
- Superficie du terrain : 22 090 m²
- Surface existante : 71 485 m²
- Surface créée : 11 293 m²
- Surface totale : 76 665 m²

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Édifice construit de 1971 à 1977 par les architectes Renzo Piano et Richard Rogers associés au cabinet d'ingénieurs Ove Arup & Partners. Edifice remarquable pour son audace constructive (mise en évidence de la structure porteuse, des circulations verticales et des gaines techniques) et son respect de la trame urbaine (création d'une vaste esplanade devant l'édifice et implantation à l'alignement des voies). »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 juin 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du Centre Pompidou. Elle rappelle l'importance du projet d'espace public dans la réalisation du bâtiment de Renzo Piano et Richard Rogers, qui a profondément marqué le paysage culturel et



Vue de la rue de Venise, présentée à la Commission du Vieux Paris en 1928 (© DHAAP / CVP).

le centre de Paris. La piazza, déjà transformée, ferait l'objet d'une nouvelle intervention, au moyen d'un escalier destiné à la relier à la rue Saint-Merri. La Commission n'est pas convaincue par cette proposition, qui selon elle altère l'unité de cet espace unique à Paris. Elle s'interroge par ailleurs sur le sens d'un projet de rénovation lourde mené en parallèle d'une procédure de protection au titre des monuments historiques – qui viendrait s'ajouter à la protection Ville de Paris et au label Architecture contemporaine remarquable –, avec laquelle il pourrait rentrer en conflit. »

PRÉSENTATION

La Commission du Vieux Paris a été consultée en juin 2025 sur le projet de réhabilitation du Centre Georges Pompidou au stade de la faisabilité. Le permis ayant été déposé et de nouvelles informations transmises sur sa protection à venir, la Commission est à nouveau sollicitée par la Direction de l'Urbanisme, mais aussi plus spécifiquement par l'ABF de secteur et la DRAC, afin de se prononcer en urgence sur le permis à instruction préfectorale, déposé début décembre. En raison de la complexité du dossier, le DHAAP représente ici la note synthétique des évolutions de l'ensemble réalisée pour la séance de juin, en s'appuyant sur les travaux réalisés par nombre de



Plateau Beaubourg, s.d., casier supplémentaire de la Commission du Vieux Paris (© DHAAP / CVP).



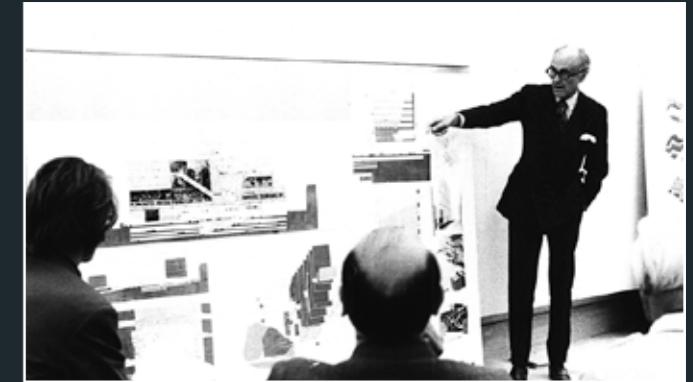
Plan délimitant la ZAD des Halles, octobre 1967 (© DHAAP / CVP).

chercheurs et par l'historien Boris Hamzeian, actuellement chargé de recherches au sein de l'institution, mais aussi sur les fonds détenus par les Archives de Paris et par le DHAAP, jusqu'alors peu exploités.

Origines

C'est à l'emplacement du Plateau de Beaubourg, un terrain de 2 ha sans autre affectation que celle de parc de stationnement des Halles depuis la destruction de l'îlot insalubre n° 1 en 1930 – observée par la Commission du Vieux Paris –, que le président Georges Pompidou décide en 1969 d'implanter un « centre culturel ». Celui-ci devra accueillir à la fois « un musée et un centre de création, où les arts plastiques voisineront avec la musique, le cinéma, les livres, la recherche audiovisuelle », dans la continuité de la « boîte à miracles » déjà imaginée par André Malraux et Le Corbusier dès 1961 pour La Défense. Placé à la lisière du Marais, non loin de l'Hôtel de Ville et à l'extrémité est de la ZAD de 43 ha des Halles, ce projet se présente, avec la création du musée du XIX^e siècle au sein de la Gare d'Orsay, comme une compensation symbolique de la démolition annoncée des Halles toutes proches et comme l'occasion unique de soulager le Musée d'art moderne, à l'étroit dans le palais de Tokyo.

Un « concours international d'idée » est lancé dès dé-



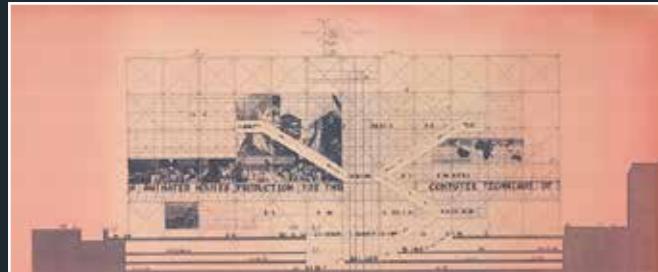
Philip Johnson présentant le « projet 493 » de l'équipe de Piano et Rogers lors de la réunion finale du jury, 14 juillet 1971 (© Archives du Centre Pompidou).



Renzo Piano et Richard Rogers architectes, maquette du projet lauréat, 1971 (© Centre Pompidou).

cembre 1970, sous la houlette d'un jury présidé par Jean Prouvé, accompagné de grands noms du modernisme architectural tels que Philip Johnson, Émile Aillaud ou encore Oscar Niemeyer. 681 projets venus de 49 pays différents sont examinés à l'été 1971 ; parmi eux figure celui, envoyé in extremis, des jeunes architectes Renzo Piano et Richard Rogers, associés à Gianfranco Franchini, John Young et au groupe Ove Arup & Partners, qui est élu lauréat par huit voix sur neuf le 15 juillet 1971, quelques semaines à peine avant le début de la démolition des pavillons Baltard. Rebaptisé par l'équipe « Centre vivant d'information », le nouveau musée se pense comme une « machine ouverte sur la ville » (Rogers), à la croisée de Times Square et du British Museum, empruntant tant au Crystal Palace de Joseph Paxton qu'au Fun Palace de Cédric Price et refusant tout statut de monument.

Bien que le projet connaisse des évolutions ultérieures notables, les grands principes de l'ensemble se révèlent déjà clairement énoncés : création d'une importante place dégagée, reliée à un édifice transparent à structure métallique à la flexibilité totale, formant un parangon du courant *high tech* alors en plein essor, dont le rez-de-chaussée très ouvert se présente comme partie intégrante de l'espace public.



Renzo Piano et Richard Rogers architectes, élévation du projet lauréat, 1971 (©Centre Pompidou/ Fondazione Renzo Piano, Richard Rogers Estate).



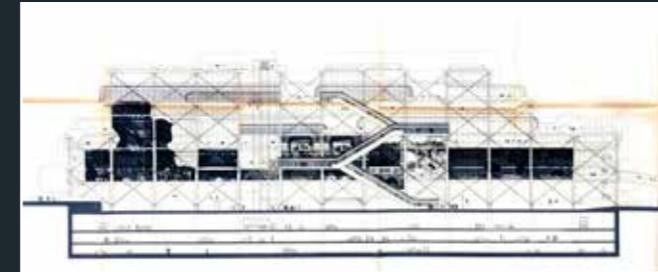
Le Centre en cours de construction, s.d. (© DHAAP / CVP).

Construction

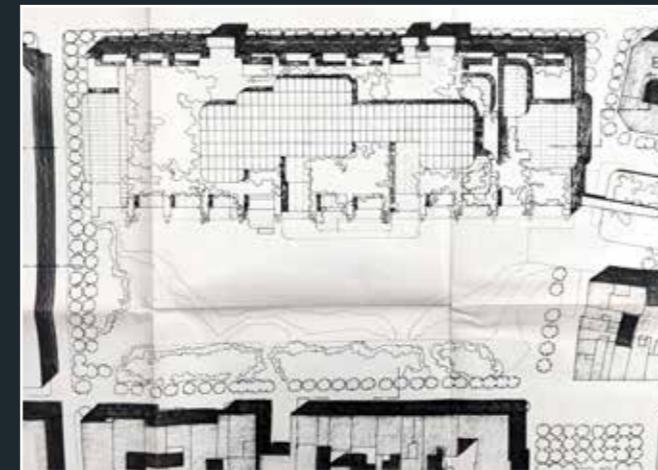
La construction de ce nouvel ensemble s'amorce dans la foulée et conduit in fine à l'édification de quatre entités distinctes, bien qu'intimement liées : le Centre Pompidou, la piazza et bientôt l'atelier de Brancusi et l'Ircam – ces derniers n'étant pas concernés par le projet, ils ne seront pas détaillés dans cette présentation.

Centre Pompidou

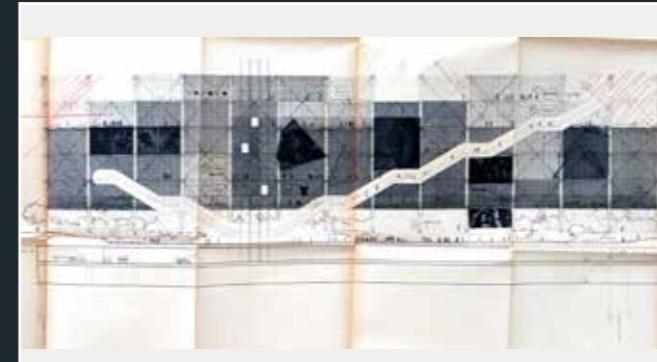
Un premier permis de construire est déposé dès décembre 1971 ; il prévoit alors un bâtiment de « huit étages sur trois niveaux de sous-sol », dépassant les limites de plafond de l'îlot. En présentant « des plans d'accord préalable », en raison de l'incertitude du programme, d'une part, et des décisions administratives d'autre part, les architectes espèrent pouvoir verser les plans définitifs au fil de l'avancement du projet, sans en retarder l'instruction. Cette transparence presque ingénue témoigne du sentiment d'urgence qui règne alors sur le projet et de l'inexpérience des jeunes architectes, qui n'ont encore jamais construit en France et n'ont jusqu'alors entrepris que des réalisations « de taille moyenne », selon leurs propres mots. Cette première version, sur pilotis, présente davantage de rondeur et de végétalisation par rapport à l'esquisse du concours, quand le dessin de la rampe



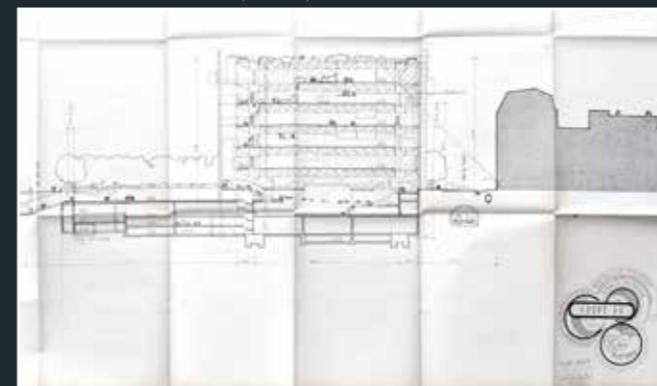
Piano et Rogers architectes, élévation et coupe du premier permis de construire, s.d. (1972) (AD75).



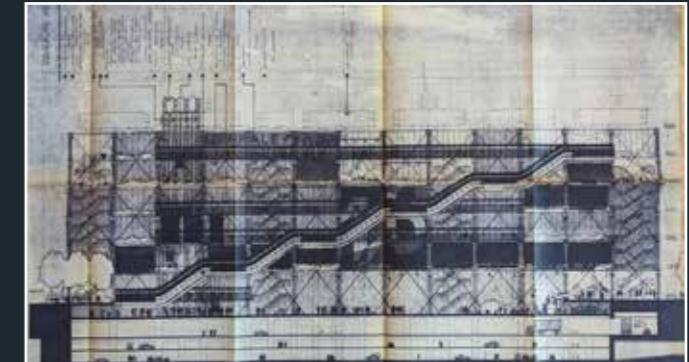
Piano et Rogers architectes, plan masse du premier permis de construire (détail), s.d. (1972) (AD75).



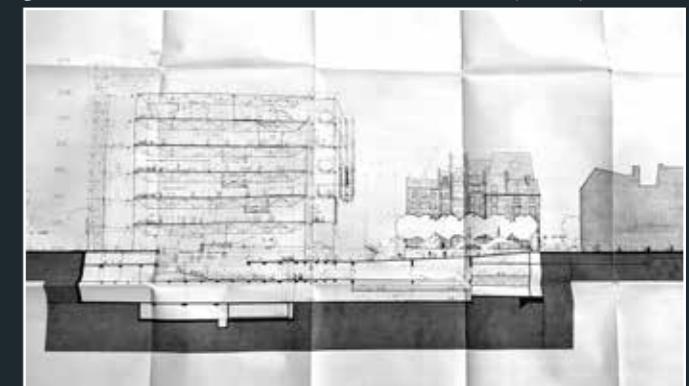
Piano + Rogers architectes, élévation du deuxième permis de construire, mai 1972 (AD75).



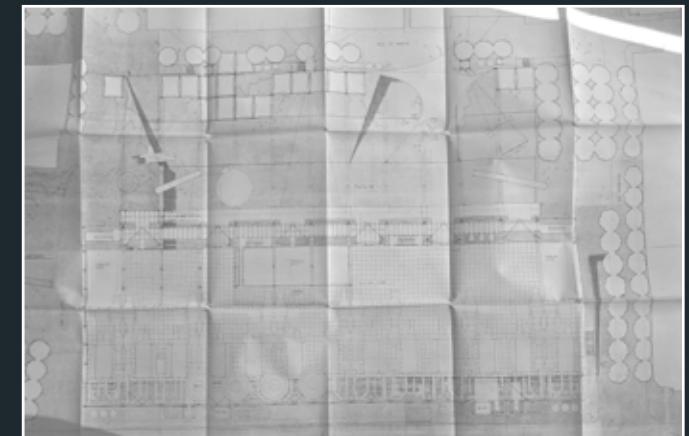
Piano + Rogers architectes, coupe du deuxième permis de construire, mai 1972 (AD75).



Piano + Rogers, élévation sur la piazza du permis définitif, avec précisions des couleurs et matériaux, mai 1975 (AD75).



Piano + Rogers architectes, coupe du permis définitif, avec précisions des couleurs et matériaux, février 1974 (AD75).

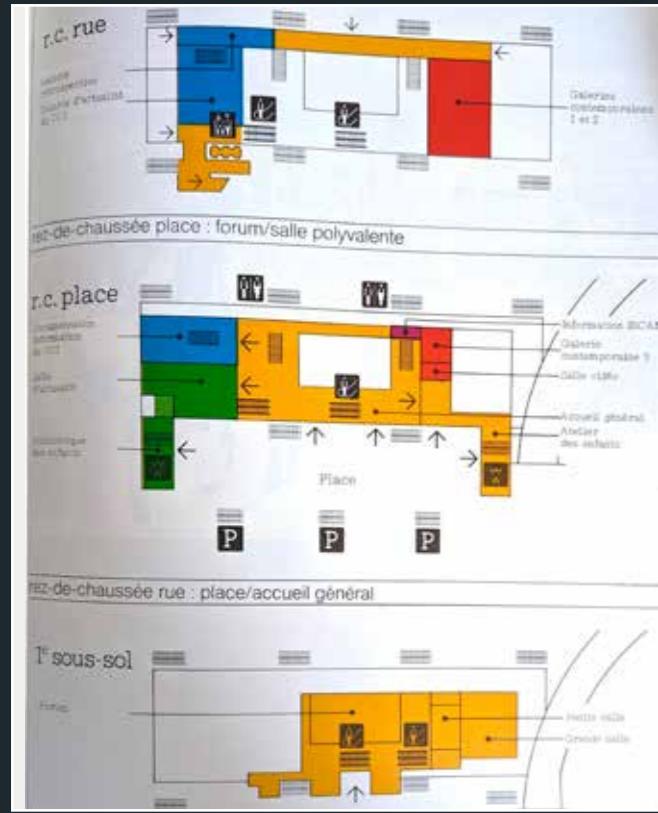


Dessin d'exécution pour la réalisation d'une « gerberette » en acier moulé, Piano + Rogers, reproduit dans Antoine Picon, Renzo Piano, Richard Rogers, *Du plateau Beaubourg au Centre Georges Pompidou*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1987.



Vues des gerberettes en cours de montage, 1977 (vers), 44, n° 183, février 1977.

¹ Face à la complexité du bâtiment et aux différences de numérotation des niveaux selon les documents et les époques, nous faisons le choix d'adopter celle actuellement utilisée par le Centre, en renseignant systématiquement le nivellage général de la France (NFG).



Plans des affectations des espaces selon la signalétique de Jean Widmer, niveaux NGF 27.00, 32.00 et 35.50, CREE, n° 46, janvier-février 1977.



Vue de la salle d'actualité et de la galerie d'exposition temporaire du Centre de création industrielle depuis le Forum, 1977 (© Centre Pompidou).



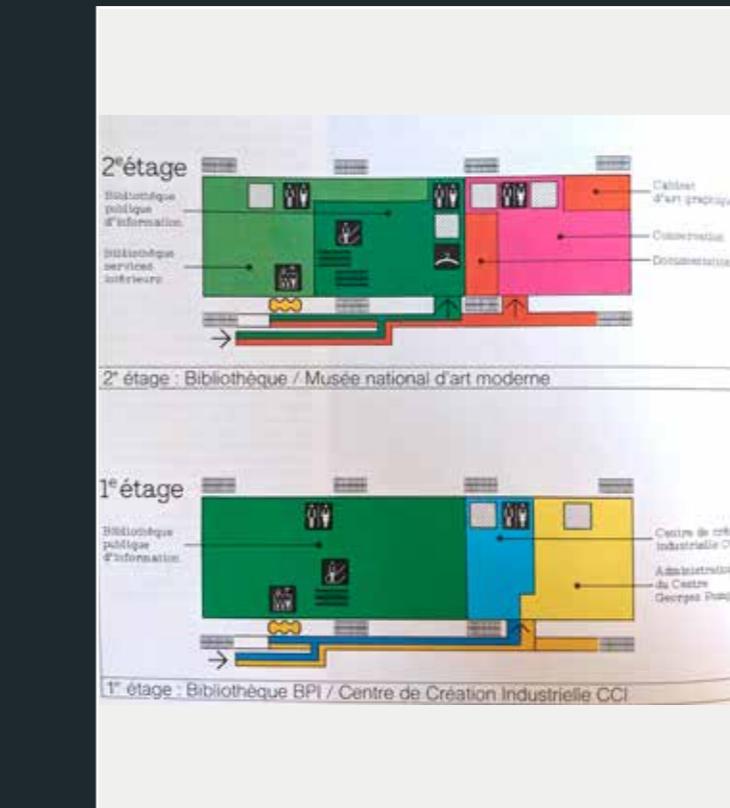
Vue de la trémie du Forum depuis l'« Agora » du premier sous-sol, septembre 1977 (© Centre Pompidou).

menée contre le projet. Un permis modificatif, délivré en 1976, vient mettre à jour le choix des couleurs, des matériaux, mais aussi l'emplacement des ascenseurs.

Le bâtiment forme ainsi un parallélépipède de 42 mètres de hauteur – contre 60 à l'origine – sur 166,6 mètres de longueur et 60 mètres de largeur. Les architectes, qui refusent de distinguer la conception de l'exécution du bâtiment, associent les technologies nouvelles à une approche presque artisanale et conçoivent une sorte de prototype, selon une approche finalement peu éloignée de certaines réalisations de Jean Prouvé. Le Centre Pompidou se donne ainsi à voir comme un jeu de construction dont les éléments, usinés pour l'occasion en Allemagne et acheminés par d'impressionnantes convois, sont mis en scène en façade. Sa structure métallique se divise en quatorze portiques formant treize travées alignées dans la longueur de l'ensemble. Chaque portique se compose de deux poteaux, reliés à des poutres maîtresses de 50 mètres de portée par des « gerberettes », du nom de l'ingénieur allemand du XIX^e siècle Heinrich Gerber, dessinées pour l'occasion. Des tirants vissés aux gerberettes achèvent de compenser la dissymétrie des charges sur les poteaux et assurent la stabilité de l'ensemble. Des façades vitrées clôturent cet assemblage de 78 modules, quand l'entièreté des réseaux est rendue visible dans

l'idée de produire une vaste machine facile à entretenir et à modifier. Concentrées sur la rue du Renard, ces gaines adoptent un code couleur qui se retrouvent dans tout le bâtiment : bleu pour la climatisation, rouge pour la circulation (escaliers mécaniques, ascenseurs, monte-charges), vert pour l'eau, jaune pour l'électricité et offrent ainsi un « grand spectacle distrayant », selon les mots de Jean Prouvé. La façade ouest, donnant sur la piazza, est pour sa part rythmée par les volumes saillants des escaliers mécaniques, bientôt surnommés « la chenille » et assimilés à une rue. L'intégration d'immenses écrans d'information en façade, élément fort du projet initial censé constituer un « mur tridimensionnel » ouvert sur la piazza, dans la lignée de la Maison de la Publicité projetée par Oscar Nitzchké en 1935, est quant à elle progressivement abandonnée. En intérieur, profitant des larges plateaux offerts par la structure du bâtiment, la flexibilité forme le maître mot du projet. Dans les étages, un contre-plancher modulable, dénommé « plancher informatique » ou computer floor, héberge même les réseaux d'électricité, de fluides et de données, permettant aux directeurs des départements du Centre d'imaginer de multiples aménagements sans contrainte.

Les différents espaces, repérables par le visiteur par la signalétique de Jean Widmer, hébergent une



Plans de affectations des espaces selon la signalétique de Jean Widmer, niveaux NGF 42.50 et NGF 49.50, *CREE*, n° 46, janvier-février 1977.



Vue de la Bpi avec son mobilier d'origine conçu par les architectes concepteurs et Michel Cadestin, 1977 (© Centre Pompidou).



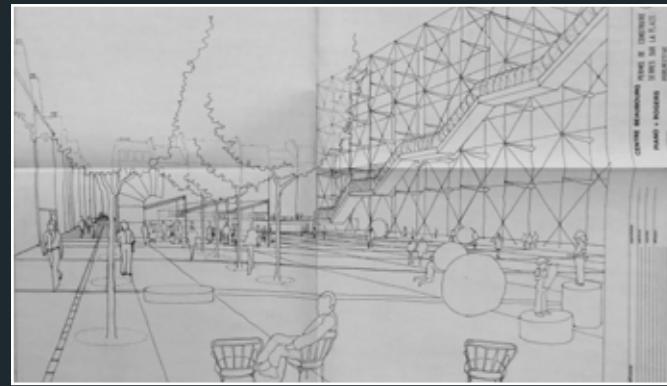
Espace de l'administration du centre (NGF 42.50), 1977 (© Centre Pompidou).



Plans de affectations des espaces selon la signalétique de Jean Widmer, niveaux NFG 56.50, 63.50 et 70.50, CREE, n° 46, janvier-février 1977



Vue des espaces d'exposition, 1977 (© Centre Pompidou).



Piano + Rogers architectes, perspective du projet non réalisé pour la Piazza, décembre 1976 (AD75).



Piazza avec son décaissé et la reconstitution de l'atelier Brancusi, 1984 (© Centre Pompidou).

programmation chargée dès son ouverture. Le niveau -3 (NGF 16.90) accueille des locaux techniques, quand le niveau -2 (NGF 21.00) allie à ces locaux des réserves, des ateliers et des studios, le Centre Pompidou fonctionnant presque en totale autonomie avec une équipe de photographes, régisseurs, menuisiers, etc. Un niveau intermédiaire (NGF 24.00) abrite en mezzanine des locaux techniques et ateliers quand le -1 (NGF 27.00) rassemble des salles de spectacles d'une part et des locaux de stockage d'autre part, ainsi qu'une vaste aire de livraison reliée au parking, mais aussi à cette date à la voie souterraine des Halles.

Le forum constitue un grand espace polyvalent de 1 150 m² réparti sur deux niveaux (NGF 32.00 et 35.50), pensé comme un lieu de rencontre et d'échange. Il s'agit ainsi d'accueillir les visiteurs et de présenter des vitrines du contenu du centre : au niveau de la piazza, il ouvre sur une salle d'actualité et héberge la Documentation-Information du Centre de création industrielle (CCI) du côté de la rue Rambuteau, quand le côté rue Saint-Merri est occupé par une salle d'information de l'Ircam, la Galerie contemporaine 3 et une salle vidéo. Le Forum donne également accès à la bibliothèque et à l'atelier des enfants, organisés en miroir de part et d'autre de la piazza. Au niveau de la rue du Renard (NGF 35.50), à l'angle de la rue



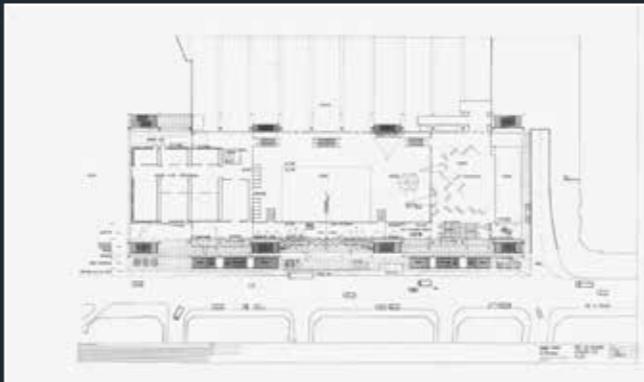
Le Diatope de Xenakis installé sur la Piazza (© Centre Pompidou).

Rambuteau et formant mezzanine, se trouvent la Galerie de rétrospective et la Galerie d'actualité du CCI et enfin la Galerie contemporaine 1 et 2, côté rue Saint-Merri. Une large trémie donne accès au premier sous-sol, dit « Agora », où sont placés les espaces d'accueil et deux salles polyvalentes (Petite salle et Grande salle). Tous les niveaux supérieurs sont par la suite desservis par la rampe extérieure.

Au deuxième étage (NGF 42.50) commence la Bibliothèque publique d'information (Bpi), qui s'étend sur trois étages partagés avec d'autres services et équipements, pour une surface totale de 15 000 m². Elle vise à proposer un accès libre à un million d'ouvrages et de documents, ainsi que 1 300 places assises. Créé en 1969 au sein de l'Union Centrale des Arts décoratifs, le CCI est intégré à l'ensemble en 1972, et implanté avec l'administration du Centre Pompidou à ce même étage. Il donne à voir au public et aux spécialistes des réalisations à la croisée de l'architecture, de l'urbanisme, du design et des communications visuelles. Les espaces pour le Cabinet d'art graphique, de conservation et de documentation se partagent le deuxième étage avec la Bpi. Le troisième étage (NGF 49.50) marque le début du Musée national d'art moderne, qui occupe l'intégralité du



Avant-projet sommaire du réaménagement du MNAM, vue de la nouvelle entrée du musée au 4^e étage, 1982, Gae Aulenti, arch. Italo Rota et Piero Castiglioni, collabs. (© Centre Pompidou).



Atelier Piano, architectes, plan des réaménagements du Forum, février 1985 (© Centre Pompidou).



Avant-projet sommaire du réaménagement du MNAM, axonométrie de l'intervention au 4^e étage avec vue éclatée des verrières, 1982, Gae Aulenti, arch. Italo Rota et Piero Castiglioni, collabs. (© Centre Pompidou).

bienvenu en plein cœur de Paris. Perçue comme un lieu de grand rassemblement et d'évènementiel par ses concepteurs, la piazza, dont le nom est refusé par la Commission du Vieux Paris, devient un lieu d'hésitations et de conflits dans sa mise en œuvre. Cette sorte « d'amphithéâtre pavé » se place en faible pente d'une dénivellation de 3,20 m, guidant les passants jusqu'à l'entrée principale du Centre ; elle participe ainsi à la perméabilité du lieu, largement ouvert sur l'extérieur, en se prolongeant dans le forum. Dans ce même souci d'interpénétration, elle est à l'origine partiellement décaissée, créant un accès direct au sous-sol du Centre. Les architectes ont eu à cœur de piétonniser les abords du Centre, parti pris largement novateur à une époque encore très tournée vers l'automobile et qui prend le contre-pied à la vocation malheureuse de parc de stationnement du plateau Beaubourg, pendant près d'une demie décennie. Entourée d'arbres, elle devait à l'origine accueillir des serres pour un marché aux fleurs, dernière réminiscence de la programmation du secteur des Halles. Son statut et sa propriété condamnent toutefois ce projet, dont deux permis reçoivent un avis défavorable, le Cahier des Charges de cession de terrains de la SEMAH la plaçant comme zone non aedificandi. Ce ne sont donc que des occupations temporaires qui



Détail des aménagements d'Aulenti, mai 2025 (© DHAAP / ML).

viennent concrétiser les projets des architectes pour la piazza, notamment avec le chapiteau du cirque de rue Gruss et un pavillon pour spectacle audiovisuel, le Diatope, commandé au compositeur et architecte Iannis Xenakis pour quelques mois.

Implanté au nord de la piazza à l'angle de la rue Saint-Martin, entouré d'arbres, s'élève enfin l'atelier Brancusi, élément tardivement rajouté au projet, qui reconstitue l'atelier de l'artiste situé impasse Ronsin dans le 15e arrondissement tel qu'il se trouvait à son décès, selon les modalités de son legs à l'État français en 1957.

À proximité, sous la place Saint-Merri, dans la continuité de ces installations souterraines, se retrouve également l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (IRCAM) créé en 1969 par le compositeur Pierre Boulez. Inauguré en 1978, il se situe alors entièrement en sous-sol entre le bâtiment du Centre et l'église, avant d'être amplifié en 1990 avec la création d'une tour de bureau, menée par Renzo Piano.

Le projet de réhabilitation ne concernant pas ces deux derniers espaces, nous ne les évoquerons pas davantage.

Interventions postérieures : « ajuster la machine »

Devenu l'un des musées les plus visités de la capitale, le Centre Pompidou nécessite rapidement de nombreux



Pose de la nouvelle façade opaque à rez-de-chaussée côté Rambuteau pour la construction de la salle Garance, automne 1984 (© Centre Pompidou).

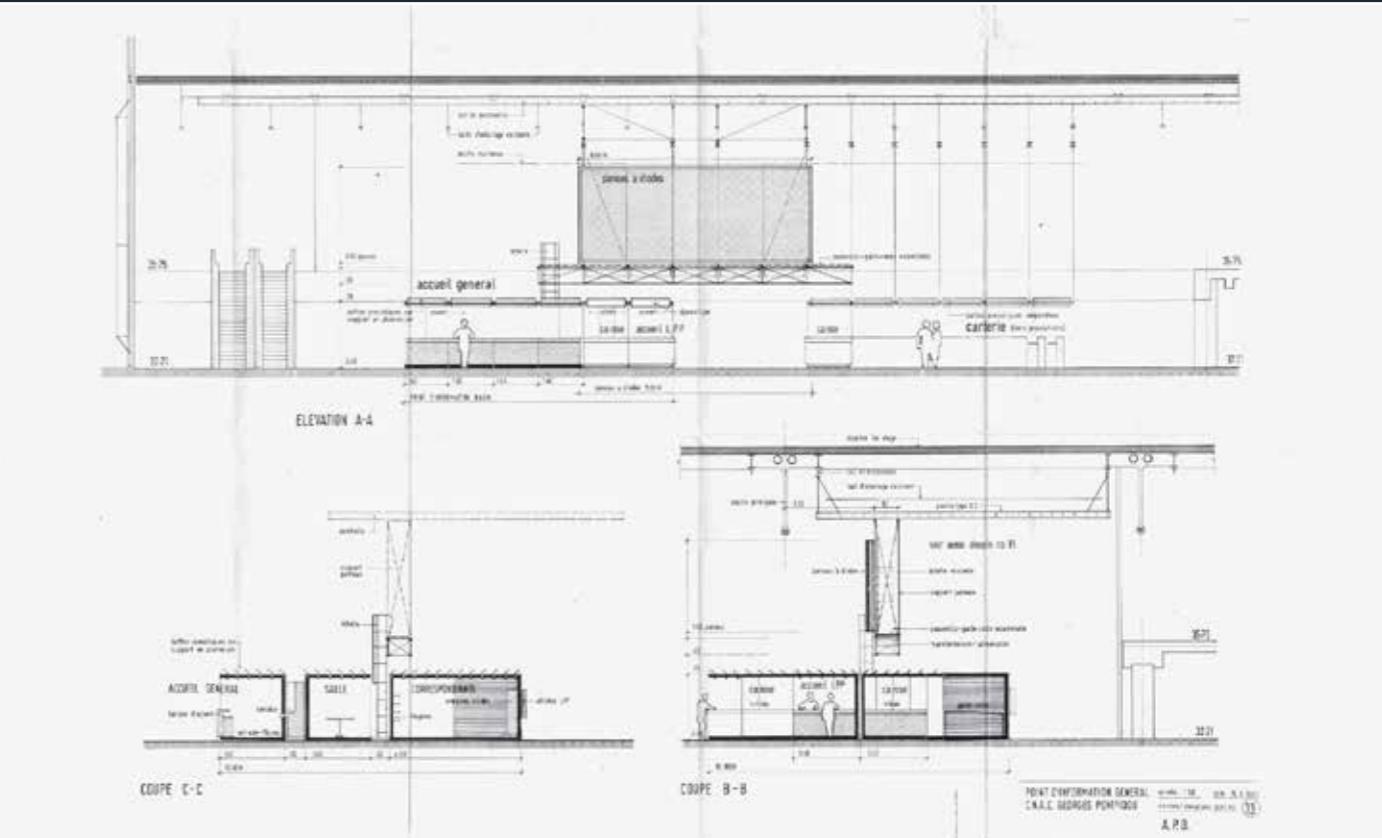


Vue de la salle Garance à la livraison, décembre 1984 (© Centre Pompidou).

ajustements : au-delà des malfaçons et défauts techniques de son ossature, son architecture doit s'adapter à la réalité des besoins et aux demandes de ses usagers. Outre les multiples projets étudiés par Piano et Rogers, bientôt mis en lumière par le chercheur Boris Hamzeian, deux grandes campagnes d'interventions marquent significativement le Centre Pompidou et ses aménagements initiaux, au milieu des années 1980 et au tournant du changement de millénaire.

Figer la machine ? Les réaménagements des années 1980
Dès le début des années 1980, Piano et Rogers travaillent à de nouveaux aménagements, notamment afin de résoudre les problèmes de gestion des flux, de dégradations causées par certains visiteurs dans cet espace largement ouvert et en accès libre. Profitant de la flexibilité du bâtiment, dont les concepteurs anticipaient déjà les extensions possibles au moment de sa conception, l'ambition vise à augmenter les espaces d'accueil, déjà insuffisants, et les usages du Centre.

Si les réaménagements des équipements du Centre s'effectuent sous la conduite de Piano, c'est finalement l'architecte milanaise Gae Aulenti, déjà en charge de la scénographie au musée d'Orsay en collaboration avec l'agence ACT Architecture, qui est choisie pour le



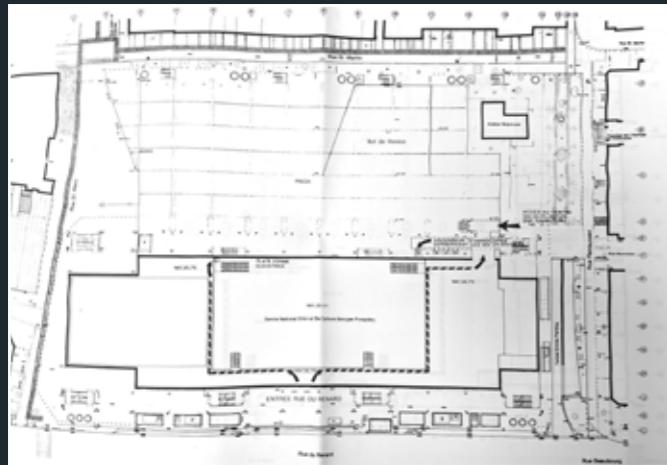
Mike Dowd architecte, réaménagement du forum, projet définitif, août 1982 (© Centre Pompidou).



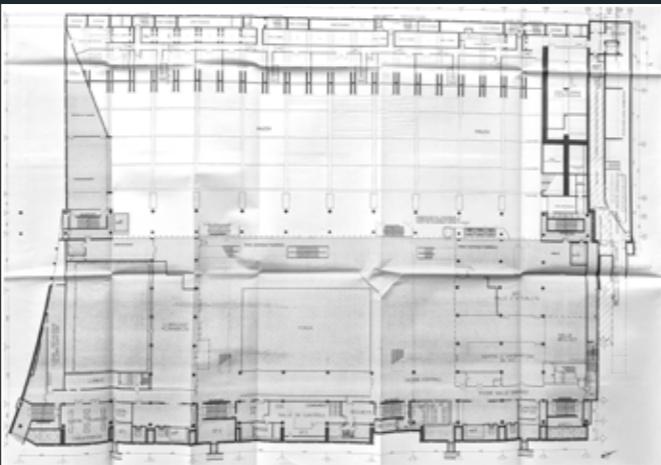
Pose des nouvelles façades de l'extension de la Galerie d'exposition, contemporaine, printemps 1985 (vers) (© Centre Pompidou).



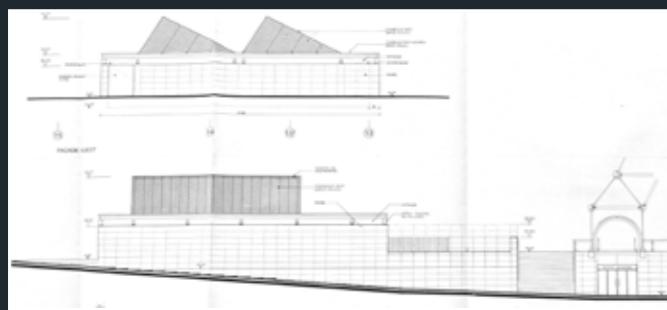
Vue du chemin piétonnier souterrain pour la traversée de la rue du Renard localisé à l'intérieur de l'auvent sud, 1982 (© Centre Pompidou).



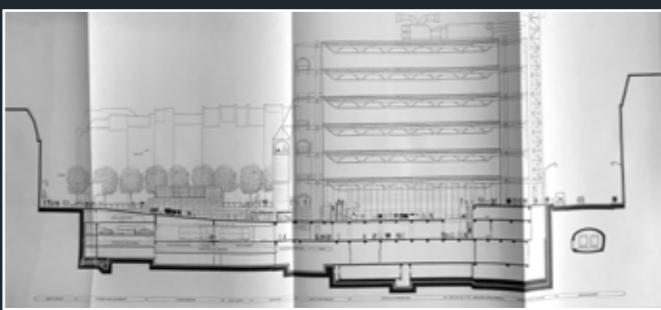
Piazza, existant, juillet 1994, RPBW (AD75).



Piazza, projet, juillet 1994, RPBW (AD75).



Élévations sud et ouest pour le nouvel atelier Brancusi, décembre 1994, RPBW (AD75).



Coupe montrant les nouveaux aménagements, 1994, CNAC, RPBW (AD75).

réaménagement du MNAM, par le ministre de la culture Jack Lang.

Au niveau NGF 32.00, dans le Forum, les auvents nord et sud sont comblés pour permettre la création de nouveaux espaces. Au Nord, le long de la rue Rambuteau, Renzo Piano (Atelier de Paris-Atelier Piano) se voit confier la construction d'une nouvelle salle de cinéma et de vidéos de 345 places, dite salle Garance. Edifiée à l'été 1984 et inauguré en décembre de la même année par le ministre, elle adopte un nouveau code couleur défini par l'architecte. À l'opposée, l'extension de la galerie d'exposition contemporaine, desservie par un groupe d'escalators placés en symétrie de ceux desservant la mezzanine au nord, est installée à l'emplacement de l'auvent sud et inaugurée le 31 mai 1985. La nouvelle façade vitrée allie panneaux de verre et bandeau opaque ignifugé blanc. Le Forum est également remanié après un projet imaginé par Mike Dowd, avec le regroupement de la librairie et de la carterie par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, le transfert de la Salle d'Animation, le réaménagement de l'accueil et de l'information du public et enfin la création d'une nouvelle salle d'exposition pour CCI, la « Galerie des brèves », afin de présenter et de promouvoir, selon un rythme rapide, les créations récentes du design de produit.

Ces interventions remettent en question les principes de transparence et d'ouverture du Forum, mais s'insèrent efficacement dans les espaces laissés libres à la construction du centre.

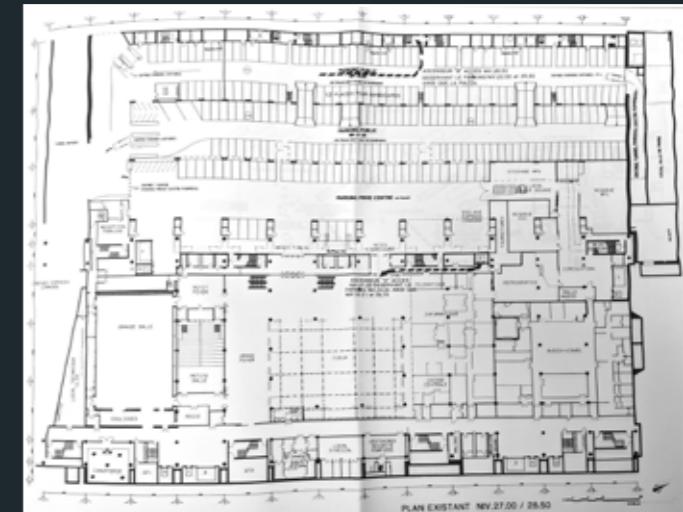
Dans le MNAM, Gae Aulenti, accompagnée d'Italo Rota et de Piero Castiglioni, proposent une nouvelle scénographie qui évacue les principes de flexibilité et de rationalisme fondateurs du Centre. Les travaux sont organisés en trois lots successifs divisés entre le quatrième étage sud, le quatrième étage nord et le troisième étage, selon le circuit chronologique des expositions.

Leur projet, bien que plus traditionnel, est cependant salué par Piano et leur mise en scène monumentale, particulièrement remarquable par les décors fixés au plafond de l'axe de circulation principal, propose un dialogue fécond avec la structure du bâti, quand l'ensemble des dispositions permet de conserver la transparence des façades sans nuire à l'éclairage des œuvres. À cette occasion, les terrasses ouest et sud sont respectivement réaménagées par Aulenti et Piano et adoptent toutes deux un sol pavé de granit, rompant avec l'esprit high tech du bâtiment initial.

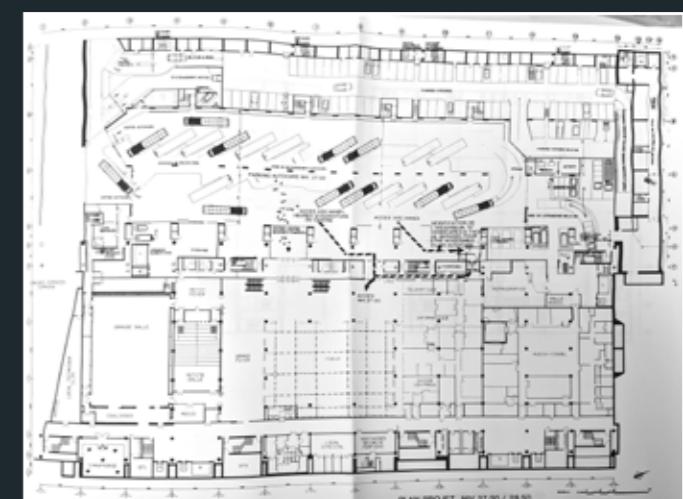
C'est aussi à cette date que le sol du musée au 4^e étage et de la galerie sud agrandie est remplacé par un parquet mosaïque en bois bientôt emblématique, choisi parmi de



Panneau en verre armé ajouté ponctuellement ajouté lors de l'opération, mai 2025 (© DHAAP / Houssard).



Plan d'accessibilité niveau 27.00, existant, août 1997 (AD75).



Plan d'accessibilité niveau 27.00, projet, août 1997 (AD75).



Plan d'accessibilité niveau 32.00, existant, août 1997 (AD75).



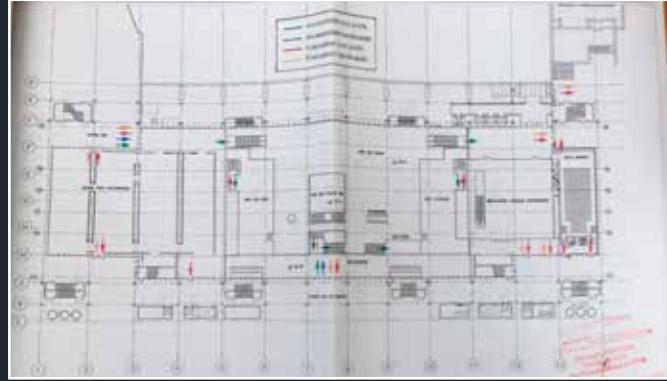
Plan d'accessibilité niveau 32.00, projet, août 1997 (AD75).



Vue du Forum, mai 2025 (© DHAAP / ML).



Vue sur les mezzanines étendues, au fond, l'actuelle galerie des enfants, mai 2025 (© DHAAP / ML).



Plan d'accessibilité niveau 35.50, existant et projet, août 1997 (AD75).



Entrée de la Bpi réaménagée, mai 2025 (© DHAAP / ML).

multiples scénarios, bien qu'il dissimule le *computerfloor*.

La grande opération de réaménagement 1995-2000

Les ambitions des années 1980 ne trouvent pour beaucoup leur concrétisation qu'au cours de la grande opération de restructuration du Centre, qui se tient à la fin des années 1990 pour son vingtième anniversaire. Au début des années 1990, la forte fréquentation du site et le manque d'entretien du bâtiment rendent une campagne d'envergure nécessaire. Elle découle également des multiples bouleversements dans l'organisation du Centre et de la fusion entre le MNAM et le CCI en 1992. Il s'agit de moderniser certains équipements et de réorganiser les circulations, en créant de nouveaux parcours différenciés afin de répondre aux problématiques d'accessibilité et de sécurité du Centre, bien que ces choix mettent à mal l'*« Utopie Beaubourg »* et sa volonté de décloisonnement des activités initiale.

La maîtrise d'œuvre est cette fois-ci divisée entre Renzo Piano Building Workshop, l'agence Bodin & associés, et le CNAC. Différents concours sont lancés par la suite pour l'aménagement des espaces redessinés, notamment pour le troisième étage et pour le restaurant au dernier étage. Au regard de l'ampleur des travaux, le site est fermé vingt mois entre octobre 1997 et décembre 1999.

Les abords

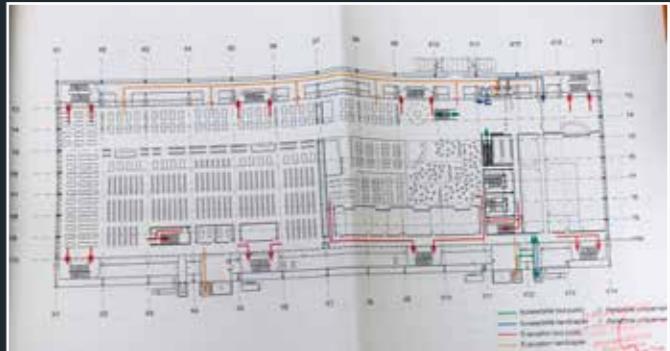
Ce sont en premier lieu les abords du Centre et l'atelier Brancusi qui bénéficient d'un permis de construire, dès 1994, déposé par Renzo Piano Building Workshop. Sur la piazza, le décaissé, dit de « l'îlot de Venise », est comblé, quand une réfection complète des revêtements de sol – remplacés par de larges pavés de granit – est menée. Il en va de même pour le mobilier urbain et l'éclairage public, tandis que de nouvelles plantations sont prévues sur l'ensemble de la piazza. L'atelier Brancusi est également reconstruit dans le cadre d'un second permis, pour prendre le visage qu'il conserve toujours aujourd'hui.

En sous-sol, le parking et ses accès sont partiellement réaménagés, permettant notamment le stationnement d'autocars, auparavant prévu rue Renard.

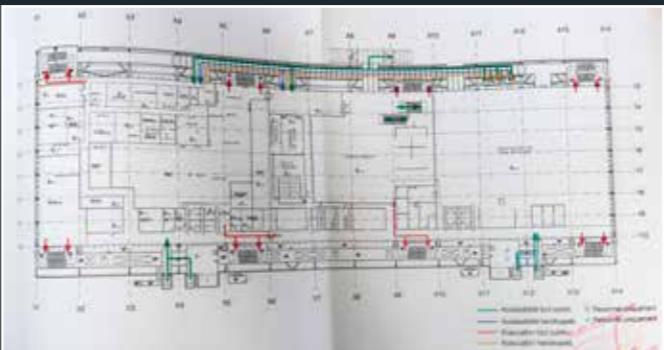
Concernant le Centre, un premier permis, déposé en septembre 1997, n'est autorisé qu'en juin 1998 : son instruction n'est en effet pas jugée urgente, « les travaux ayant, de notoriété publique, déjà commencé » peu de temps après son dépôt. Un permis modificatif est toutefois déposé en juin 1999 et délivré en décembre de la même année, afin de régulariser des modifications en cours et d'ajouter un auvent au niveau de l'entrée principale donnant sur la piazza désormais dénommée « Canopy »,



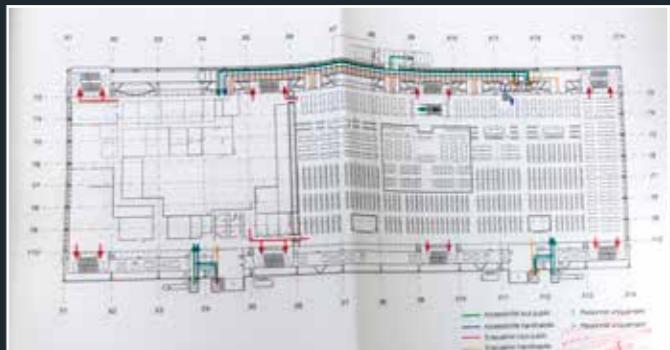
Plan d'accessibilité niveau 42.50, existant, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 42.50, projet, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 49.50 (0138 + 149), existant, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 49.50 (0138 + 149), projet, août 1997 (AD75)



Aménagement de la BK par Marin + Trottin Périphériques Architectes, mai 2025 (© DHAAP / ML).



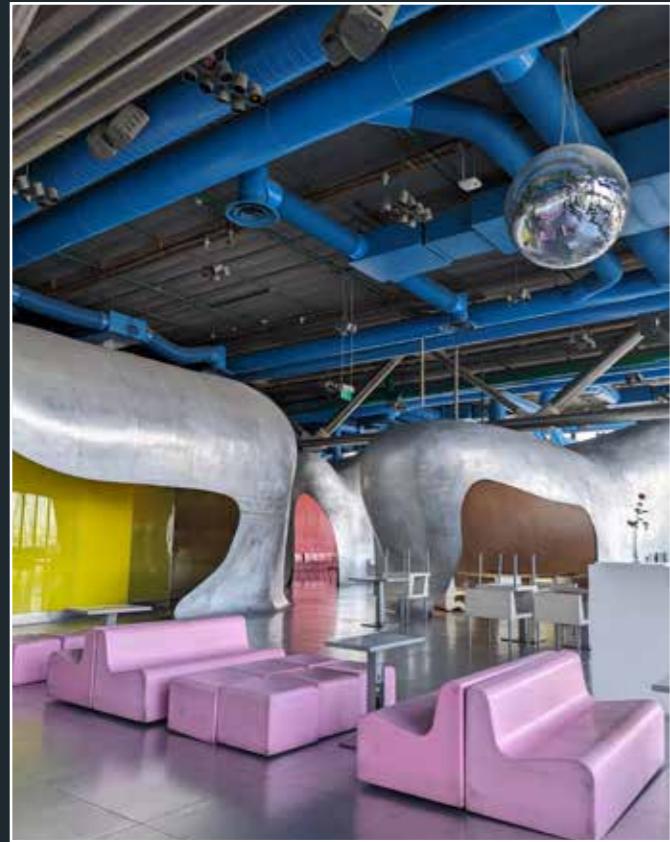
Nouvel escalier ménagé dans les espaces du MNAM, mai 2025 (© DHAAP / ML).



Plan d'accessibilité niveau 63.50 (151 et 140), existant, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 63.50 (151 et 140), projet, août 1997 (AD75)



Le Georges, aménagements de Jakob & MacFarlane (NFG 70,50), mai 2025 (© DHAAP / ML).

ajoutant une monumentalité nouvelle.

Les niveaux de sous-sols sont ainsi réorganisés afin d'améliorer la distribution des ateliers et les conditions de stockage des œuvres, quand les cabines des petits montes-charges de la façade sont ménagées afin de faciliter les circulations des employées, des œuvres et du matériel.

L'opération vise également à réorganiser complètement les espaces d'accueil du bâtiment, répartis entre les niveaux NFG 27-32.00 et 35.50, afin de mieux juguler l'accueil d'un public conséquent. Afin de matérialiser ces nouveaux circuits et espaces, le Centre fait appel à Rudi Bauer pour établir une nouvelle signalétique.

L'entrée du côté de la piazza est retravaillée et mise en valeur par un nouvel auvent ; la trémie centrale est réduite de deux tiers afin de ménager un vaste pôle spectacle doté de deux nouvelles salles au niveau inférieur, accessible par un nouvel escalier et une batterie d'ascenseur. Au niveau du Forum (NFG 32.00), le hall d'accueil et la billetterie sont réaménagés, le côté sud accueille l'atelier des enfants et le côté nord la librairie. Ces dispositions seront par la suite modifiées : la librairie déménagera au sud, libérant son espace pour la boutique, quand la galerie des enfants sera transférée sur la mezzanine nord. Les mezzanines sont étendues afin d'être connec-



Le Pink Bar, aménagements de Jakob & MacFarlane (NFG 70,50), mai 2025 (© DHAAP / ML).



Désordres observés lors de la visite du site, mai 2025 (© DHAAP / Houssard).

tée entre elles et offrent de nouveaux espaces imaginés au stade du permis pour la création de cafés ou « d'activités similaires ». Elles accueillent aujourd'hui la galerie des enfants au nord et une petite cafétéria au sud. C'est également lors de cette campagne que de nombreuses surfaces vitrées de la façade sont remplacées par des panneaux opacifiés, brisant plus avant la transparence de l'ensemble.

Les réaménagements des niveaux supérieurs sont menés par l'agence de Jean-François Bodin, qui assure notamment une mise aux normes avec un travail sur les circulations verticales. C'est également lors de cette campagne que le computer floor a été définitivement supprimé dans les étages. Ils forment un programme culturel global et redistribuent les espaces, notamment avec le déménagement de la majorité du personnel administratif et la disparition du CCI, auparavant situé au deuxième étage (NFG 42.50). La Bpi est désormais répartie entre la mezzanine nord (NFG 35.50) – à l'emplacement initial des galeries rétrospectives et d'actualité du CCI –, le deuxième étage (NFG 42.50) et le troisième étage (NFG 49.50). Elle est ainsi conséquemment agrandie et passe à 2 000 places assises. Un accès indépendant est ménagé du côté de la rue du Renard, rompant avec les principes initiaux du Centre ; de nouvelles circulations verticales



Désordres observés lors de la visite du site, mai 2025 (© DHAAP / Houssard).



Altération du verre observée sur certains panneaux lors de la visite du site, mai 2025 (© DHAAP / Houssard).

sont ménagées, cette fois-ci placées perpendiculairement à toutes les autres circulations du Centre. Une partie du mobilier conçu spécifiquement pour le Centre est remplacé : les chaises Treillis de Michel Cadestin cèdent notamment la place à celles de Maarten Van Severen et de Eames, quand les moquettes sont refaites. Au niveau 3 (NFG 49.50), c'est l'agence Marin + Trottin Périphériques Architectes qui assure par la suite le réaménagement de la Documentation et du Cabinet d'art graphique, devenus la Bibliothèque Kandinsky, et mettent à l'honneur le verre, dont les déclinaisons transparentes, opaques, brillantes ou réfléchissantes subliment la structure et les réseaux du bâtiment.

Concernant le MNAM/CCI, les espaces d'expositions des niveaux 3 (NFG 56.50) et 4 (NFG 63.50) sont rénovés et agrandis, le parquet adopté dans les années 1980 est utilisé sur tous les espaces. Enfin, au dernier niveau (NFG 70.50), deux zones d'exposition temporaire sont ménagées grâce à l'agrandissement d'une travée de leur espace dédié avec la suppression de la salle de cinéma et de la double hauteur du musée, et la cafétéria est entièrement repensée par Dominique Jakob et Brendan McFarlane – alors jeunes architectes encore méconnus –, pour accueillir un restaurant plus luxueux, le Georges. Ils y proposent un assemblage de formes courbes monu-

mentales en aluminium – dessinées sur ordinateur dans la ligne high-tech du Centre –, jouant sur les contrastes avec la structure linéaire du bâtiment tout en respectant sa trame. Les architectes dessinent également l'intégralité du mobilier de cette œuvre d'art totale.

Depuis ces grandes opérations, de multiples opérations plus localisées ont eu lieu dans le bâtiment, tels que l'adjonction du Pink Bar au sein du Georges, en 2006, toujours réalisé par Jakob & MacFarlane ou des opérations plus ponctuelles comme la création d'un local technique au 5^e étage côté rue Beaubourg (pour la rénovation des réseaux sprinklers en 2004), ou encore l'installation d'une structure provisoire en terrasse au 6^e étage en vue de la création de l'antenne du centre Pompidou Metz, par Shigeru Ban Architects Europe (2004) ; ou encore de la Maison Tropicale de Jean Prouvé sur la terrasse du 5^e étage en 2007. Seule la Chenille et la Canopy sur la piazza font l'objet d'une campagne de rénovation entre septembre 2019 et juin 2021, afin de moderniser et de fluidifier l'accès au Centre.

Projet de faisabilité

Depuis quelques années, la question d'une appréhension de ce « mouvement » – néologisme né de la contraction entre « monument » et « mouvement » proposé par



Perspective depuis la rue Saint-Martin, 2025 (© Moreau Kusunoki).

Francis Ponge – commence à se poser. Outre les réflexions engagées par Claude Massu sur le Centre comme « objet patrimonial », dans la monographie publiée à l'occasion de son trentième anniversaire, le bâtiment bénéficie d'une protection Ville de Paris (PVP) dans le cadre du PLU^b depuis 2009 et obtient un label ACR (Architecture Contemporaine Remarquable) en 2016. Une procédure de classement est actuellement en cours, mais le dossier ne devrait pas être présenté en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) avant la fin de l'année 2025.

Les structures vieillissantes, l'évolution des normes et des besoins ont conduit au montage d'un programme ambitieux de rénovation, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Centre Pompidou, le ministère de la Culture et l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

En mars 2021, à l'issue d'un dialogue compétitif, l'équipe composée de AIA Ingénierie / AIA Architecture / Peutz & Associés / Cosil Peutz Lighting Design / Locomotion se voit attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du schéma directeur technique. Un concours d'architecture pour le volet culturel est par la suite lancé en mai 2023 et l'équipe Moreau Kusunoki (architecte mandataire) en association avec Frida Escobedo Studio (designer associé) et AIA In-

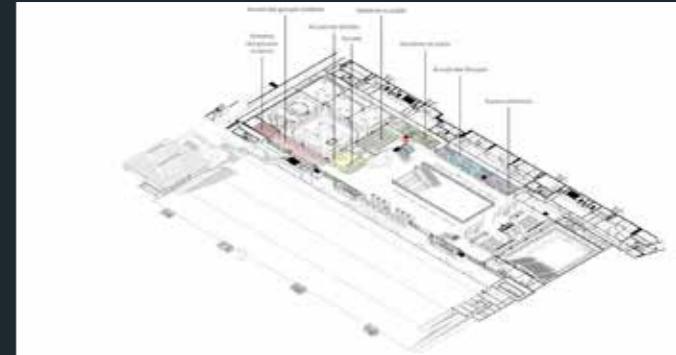
génierie est finalement désignée lauréate en juin 2024, parmi plus de quatre-vingt candidatures reçues.

Le programme comporte un volet technique prévoyant le remplacement complet de l'enveloppe du bâtiment, mais aussi d'installations techniques et de réseaux intérieurs et extérieurs, un désamiantage partiel et la remise aux normes en sécurité incendie ainsi que la mise en accessibilité du site. Le volet culturel, articulé au schéma directeur technique, vise quant à lui à réorganiser les différentes fonctions du site de manière plus rationnelle et plus lisible, et d'adapter le bâtiment aux nouveaux besoins des usagers. Pour répondre à ce programme ambitieux, la fermeture totale du site est prévue en décembre 2025 et devrait courir jusqu'en 2030.

Le volet technique se concentre ainsi en large partie sur les 18 335 m² de façade du bâtiment, entièrement remplacés, afin de supprimer l'amiante, présente notamment dans les barrettes d'eternit des zones de liaison entre les panneaux et la structure, et d'améliorer leurs performances thermiques, ainsi que leur résistance au feu. Ce choix radical permet pour les pétitionnaires d'assurer leur cohérence d'aspect en évitant tout effet patchwork et garantit le retour à une plus grande transparence en supprimant le verre armé et les panneaux blancs occultants ajoutés après la construction du bâtiment. L'ensemble



Perspective depuis la piazza, montrant un scénario de reconstruction de l'atelier Brancusi finalement abandonné, 2025 (© Moreau Kusunoki).



Principe des dispositifs d'accueil à rez-de-chaussée, 2025 (© Moreau Kusunoki).



Perspective depuis le Forum avec vue sur l'Agora, 2025 (© Moreau Kusunoki).

des productions énergétiques et réseaux de distribution des fluides sont également remplacé ; leurs couleurs iconiques sont toutefois conservées, quand leurs dessins et leurs emplacements sont majoritairement repris, bien que ponctuellement simplifiés, en intérieur comme en extérieur. En façade, l'intégration de désenfumage, l'adaptation des gaines aux nouveaux débits d'air, et l'amélioration de la maintenance électrique impliquent ainsi des modifications de dessin, notamment visible rue du Renard. Les mises en sécurité et en accessibilité du bâtiment sont retravaillées et les zones publiques sont désamiantées. Pour toutes ces interventions, la logique présentée est de conserver les éléments dont la fonction ne change pas lorsque leur état est jugé satisfaisant, de refaire à l'identique lorsqu'ils sont considérés en mauvais état et de les modifier si leur usage a évolué. Une collaboration étroite avec l'agence RPBW a été mise en place pour l'ensemble de ce volet.

Concernant le schéma directeur culturel, la question des circulations et du réagencement des différents espaces a concentré les réflexions. L'entrée principale reste placée du côté de la piazza, avec une volonté de scinder les circulations au rez-de-chaussée selon le type de publics, mais aussi de maintenir l'unité entre l'Agora (NFG 27.00), le Forum (NFG 32.00) et la mezzanine (NFG 35.50).

En intérieur, les différents espaces (accueil, vestiaires, sanitaires etc.) sont entièrement réaménagés, tandis que la quasi-totalité des circulations verticales existantes (escalators longeant la façade ouest depuis l'ouverture du centre, comme les ascenseurs installés à l'endroit de la trémie depuis les réaménagements des années 1990) sont déposés et de nouvelles circulations placées du côté de la rue du Renard, reprenant la logique de parallélisme avec les façades. Au centre du forum, la trémie est agrandie selon des dimensions proches de celles de 1977, avec de nouvelles circulations verticales conjuguant escalier et amphithéâtre, qui renforcent le lien avec le niveau inférieur.

Au premier sous-sol, l'intervention majeure réside en la création d'un nouvel espace accessible au public de près de 4 140 m², profitant de la reconversion partielle des espaces de stationnement. Au rez-de-chaussée côté rue, les façades Nord et Sud, déjà remaniées depuis les interventions de 1980, sont modifiées afin de retrouver davantage de transparencies : un nouvel accès est médié du côté Saint-Merri, quand les panneaux EDR opaques blancs côté Rambuteau sont supprimés. La mezzanine côté Rambuteau voit quant à elle un « pôle nouvelle génération » entièrement repensé.

Au niveau 2 et 3, la BPI est réaménagée : si les rayonnages



État Existant



Perspective façade Sud avec de nouveaux accès, 2025 (© Moreau Kusunoki).



Élévation de la façade rue Renard, existant et projet avec modification des réseaux, 2025 (© AIA Life Designer).



Exemple de réseaux devant être simplifiés dans le projet, mai 2025 (© DHAAP / MI).



Principe des aménagements au NGF 27.00, montrant notamment la transformation des espaces de livraison en ERP, mai 2025 (© Moreau Kusunoki).



Perspective des nouveaux espaces en sous-sols, 2025 (© Moreau Kusunoki).



Zone du sous-sol devant être aménagé pour l'accueil du public, mai 2025 (© DHAAP / MI).



Perspective sur la piazza, au fond, du côté de la rue Saint-Merri, la « zone triangle » modifiée, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan des cheminements, montrant les modifications sur la piazza, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).

d'origine sont conservés, un nouveau mobilier tout en courbes vient briser leur aspect rectiligne. Les espaces d'exposition aux niveaux 4, 5 et 6 ne sont pas concernés par des réaménagements d'ampleur ; seul le Georges, au 6^e étage, est entièrement redessiné par l'équipe d'architecte lauréat, engendrant la dépose de tous les éléments de Jakob & MacFarlane. Enfin, en toiture, deux terrasses accessibles au public sont ménagées, dont une devant accueillir des œuvres.

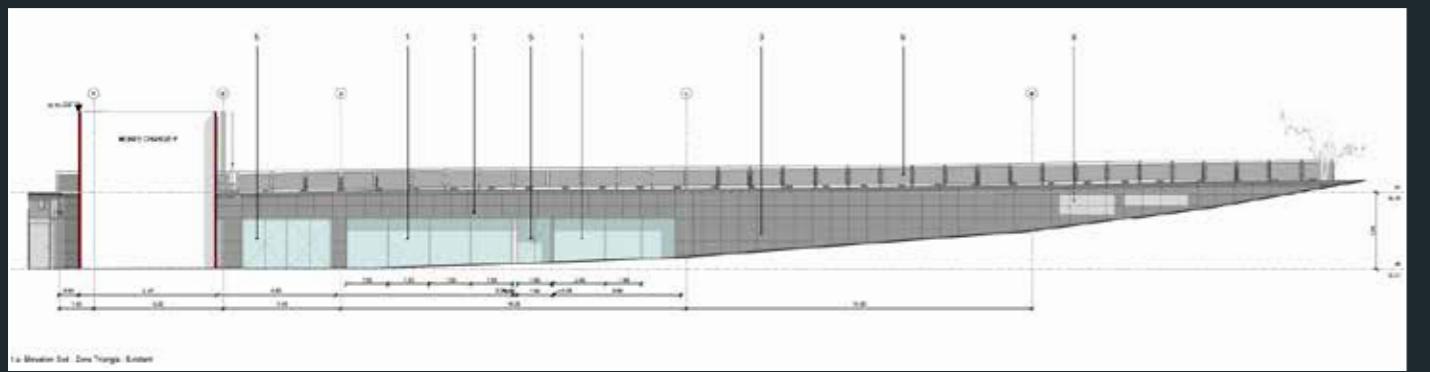
Concernant l'atelier Brancusi, bien que différents scénarios avaient été imaginés au stade du concours, il a récemment été placé en dehors du périmètre de l'opération et ne devrait connaître que des modifications mineures. À l'issue de cette présentation en juin 2025, la Commission du Vieux Paris a formulé une résolution rappelant l'importance du rapport à l'espace public et a souligné ainsi l'altération de l'unité de la piazza qu'engendrerait la création d'un large escalier la reliant à la rue Saint-Merri. Elle s'interrogeait par ailleurs sur le sens d'un projet de rénovation lourde mené en parallèle d'une procédure de protection au titre des monuments historiques – qui viendrait s'ajouter à la protection Ville de Paris et au label Architecture contemporaine remarquable –, avec laquelle il pourrait rentrer en conflit.

Permis de construire

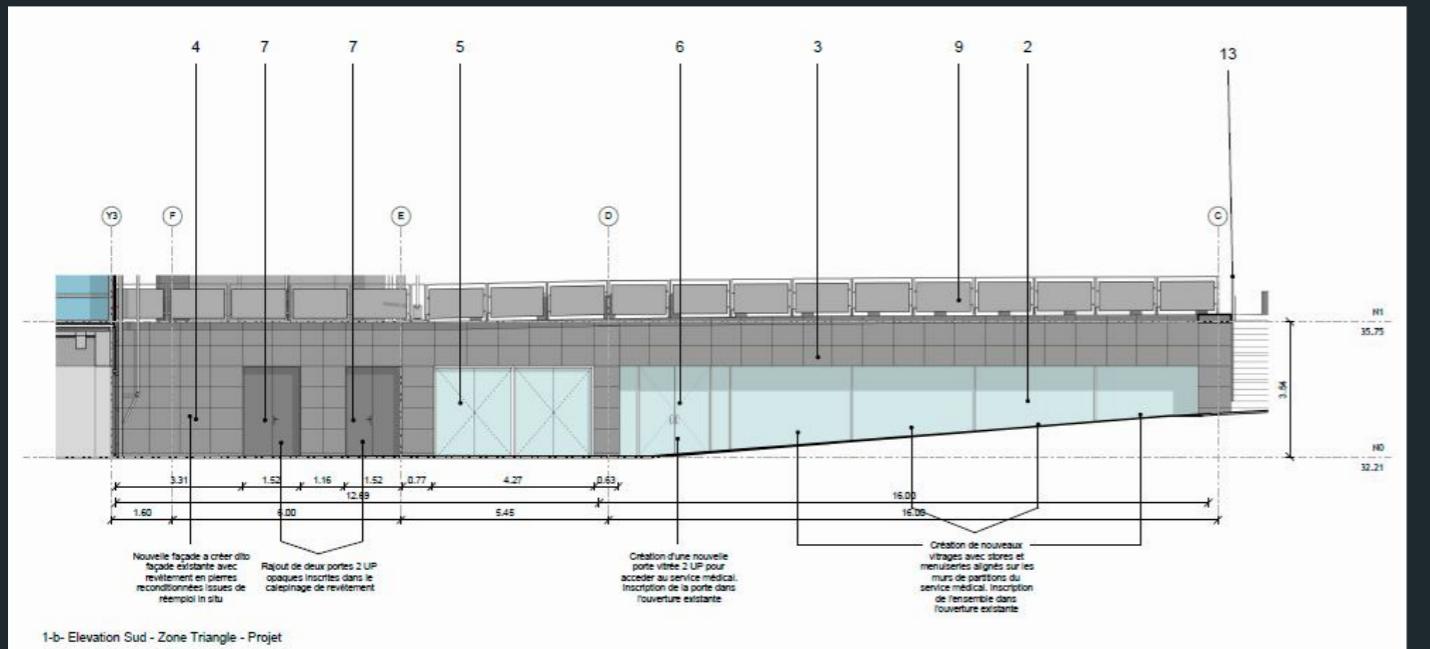
Un permis de construire à instruction préfectorale a été déposé début décembre et le DHAAP, saisi en urgence par la Direction de l'urbanisme, le présente aujourd'hui aux membres de la Commission.

Concernant la piazza, qui avait concentré les échanges lors de la séance de juin, la modification des emmarchements du côté du pavillon Brancusi est supprimée, certainement en raison de la suppression de ce bâtiment du programme de rénovation. En revanche, et en dépit de la résolution de la Commission, un large escalier et une rampe PMR sont toujours prévus du côté de la rue Saint-Merri, dite « zone triangle », supprimant le balcon et modifiant le rapport entre la rue et la piazza. Cet aspect ayant également été souligné par la DRAC et l'ABF, il devrait être retravaillé d'ici sa mise en œuvre : cette phase de chantier surviendrait vers 2029 et il devrait faire l'objet d'un permis modificatif ultérieur.

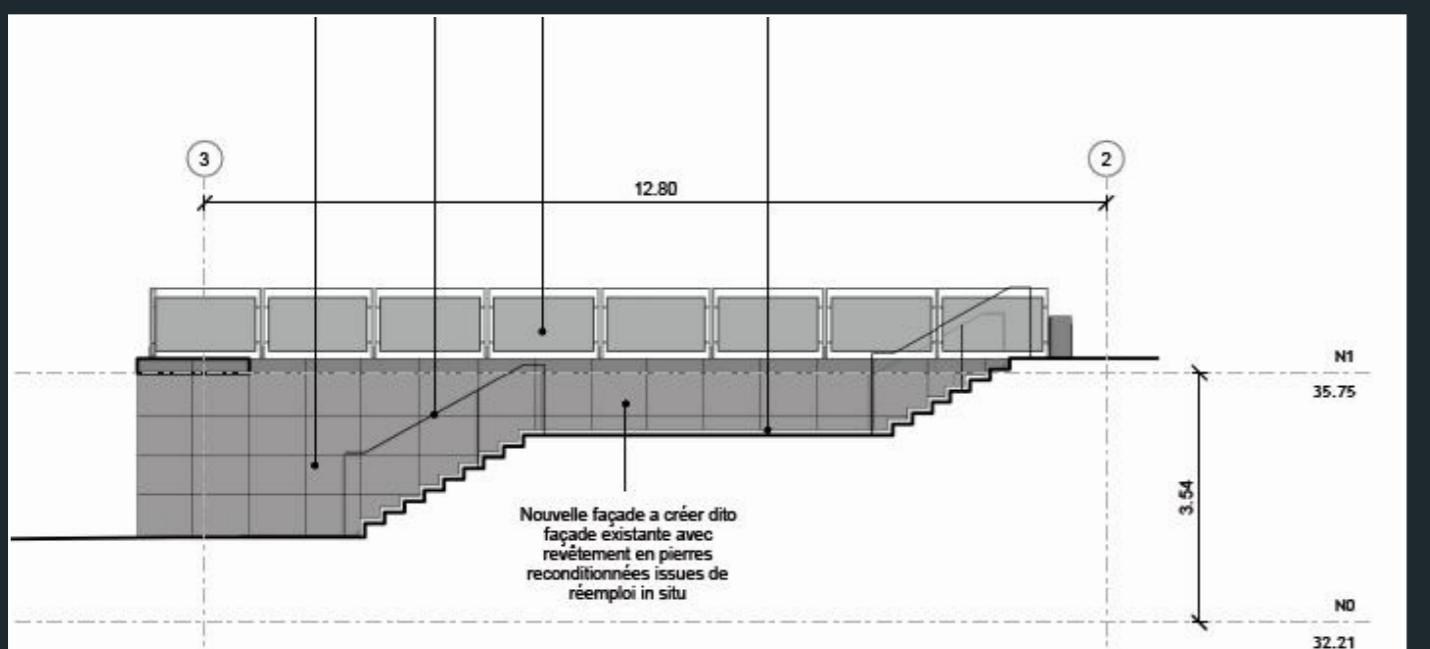
Le permis prévoit toujours le remplacement complet de l'enveloppe du bâtiment, celui des installations techniques et des réseaux intérieurs et extérieurs, associé à un désamiantage partiel et à une mise en sécurité incendie et en accessibilité du site. L'approche reste identique avec une conservation des éléments architecturaux, structurels et techniques lorsque leur fonction ne change



Élévation sud du « triangle » de la piazza, existant, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



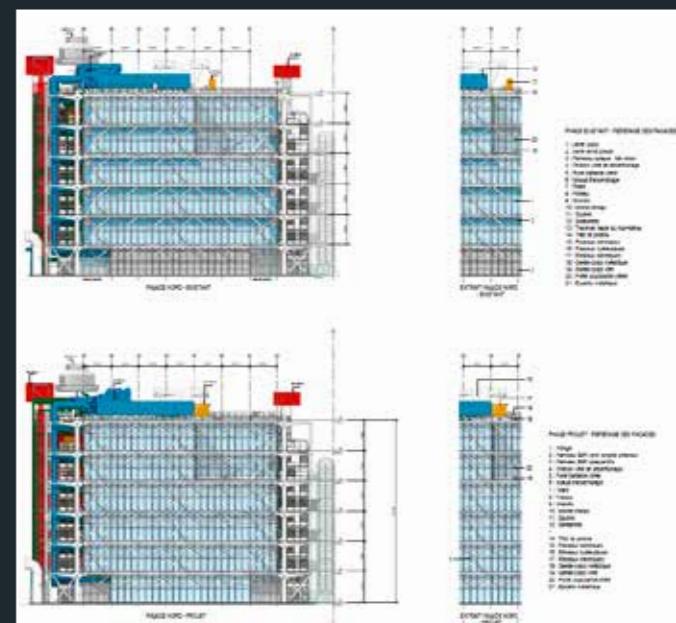
Élévation sud du « triangle » de la piazza, projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Élévation ouest du « triangle » de la piazza, existant, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Élévation sur la piazza, existant et projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Élévation rue Saint-Merri, existant projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).

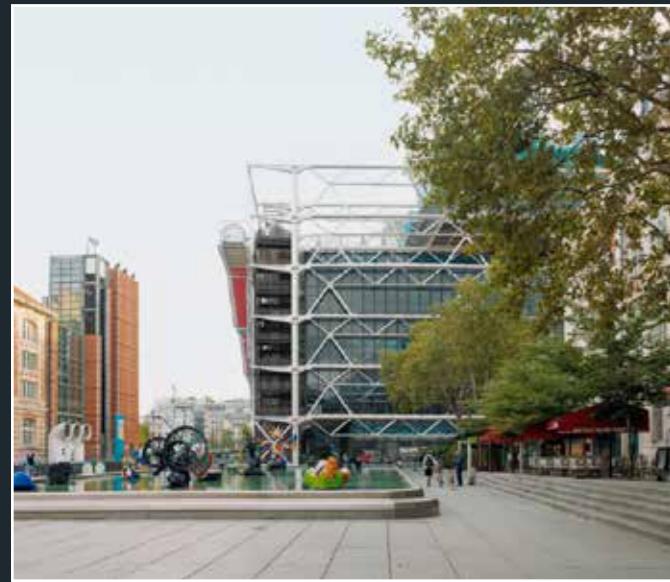
pas et qu'ils sont en bon état, une reproduction à l'identique lorsque l'état le nécessite et que la fonction n'évolue pas, enfin une modification lorsque les usages évoluent. En accord avec l'agence Renzo Piano Building Workshop, le dessin des façades connaît une évolution notable, avec des modifications de taille et d'emplacement d'un certain nombre de conduits et autres éléments techniques, bien que leur code couleur soit conservé. La structure porteuse est remise en état et conservée et la nouvelle façade vitrée adopte une trame identique de 7 x 1,6 m. L'actuelle alternance entre les panneaux en verre armé d'origine, les panneaux Pical opaques et ceux en double-vitrage à résistance au feu, est globalement reprise. Les éléments vitrés, notamment ceux en verre armé, matériau désormais considéré comme non réglementaire, sont remplacés par du verre vision.

En intérieurs, quelques modifications sont notables dans l'emplacement des circulations et la délimitation des espaces, sans réel bouleversement par rapport au projet en faisabilité. Le programme s'est précisé au niveau de l'entresol souterrain et du dernier niveau de sous-sol (S2), auparavant absents des documents de la faisabilité : des renforts de planchers et de nouvelles circulations sont prévus avec la création d'une salle de cinéma et de nouveaux locaux de stockage, avec création d'un nou-

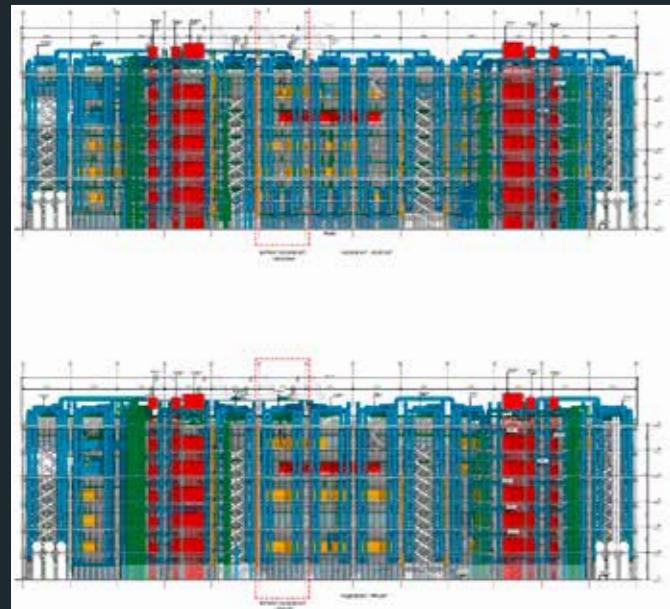
veau dallage au plancher bas du S2. La bibliothèque Kandinsky est finalement replacée au niveau 3, augmentant les espaces attribués aux bureaux et locaux inaccessibles au public.

Le traitement des zones hors projet a également été précisé par l'OPPIC : si les espaces commerciaux – l'actuelle librairie, le futur restaurant ouvert sur la rue Saint-Merri et le restaurant Georges au dernier niveau – s'avèrent en dehors du périmètre de ce permis, ils seront livrés comme coques vides. La dépose des éléments de Jacob & MacFarlane du Georges est ainsi prévue et des discussions seraient en cours entre les architectes et le Centre Pompidou au sujet de leur devenir. Concernant les galeries d'exposition aux niveaux 4, 5 et 6, dont l'aménagement doit faire l'objet d'un nouveau projet muséographique par le Centre, elles seront également curées dans le cadre de ce chantier. Un revêtement en bois est prévu dito existant au sol, mais les décors de Gae Aulenti doivent être entièrement déposés lors de ce chantier.

Le DHAAP a depuis échangé avec la DRAC et l'ABF, afin de préciser le calendrier et les modalités de protection. Il est pour l'instant envisagé une inscription au titre des monuments historiques (IMH). Le dossier est en cours d'élaboration et devrait être présenté à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) en



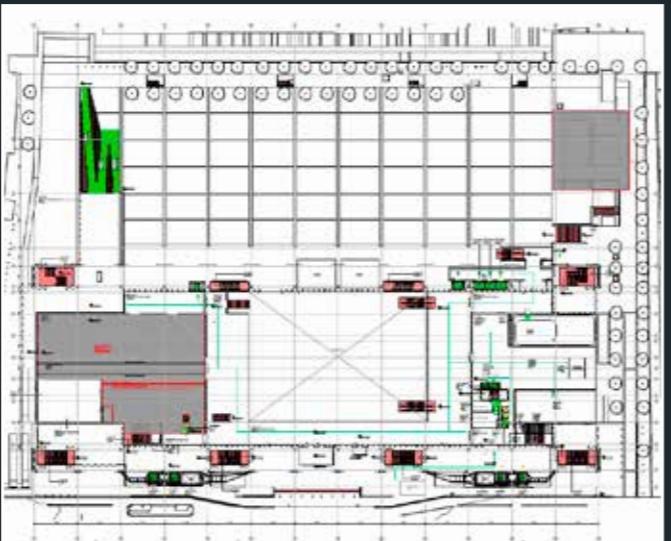
Perspective depuis la fontaine Stravinsky, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Élevation rue Renard, existant et projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan du S2, projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan du N1 montrant l'emplacement du restaurant hors projet et livré comme coque vide dans le cadre de ce permis, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



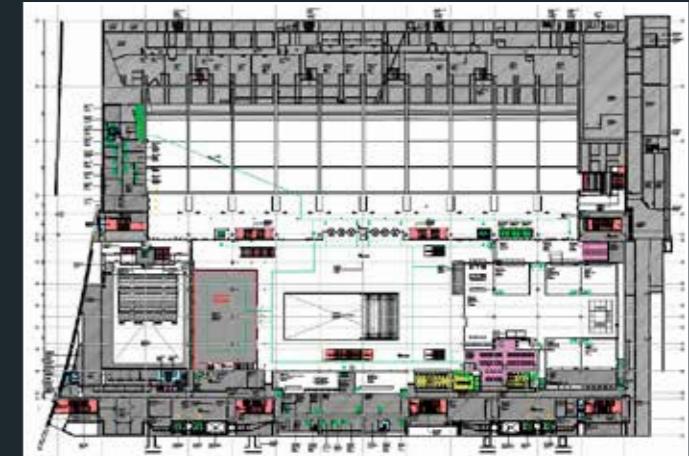
Élevation rue Saint-Martin, existant et projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan du EN, projet, 202 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan du S1, projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan du N0 ou forum, projet, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan du N4, avec dépôse des décors de Gae Aulenti en attente du futur projet muséographique du Centre Pompidou, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).

février 2026, soit certainement après la délivrance du permis de construire. La protection ne devrait pas être appliquée avant avril 2026 au plus tôt ; elle est également souhaitée par le Centre Georges Pompidou, qui espère son application avant la fin du chantier. Concernant les modalités de protection et face à ce calendrier contraint, des réflexions sont en cours sur l'étendue de la protection et sa formulation, qui tendrait à protéger la structure du bâtiment et non ses « façades et toitures ». Dans ce contexte, le permis de construire à instruction préfectorale entraîne donc uniquement la saisine de l'ABF au titre des abords ; la DRAC comme l'ABF ont ainsi sollicité l'avis de la Commission pour guider le traitement de ce permis de construire.

DISCUSSION

Patrick Rubin évoque un bâtiment exceptionnel, qui n'est pas toujours bien traité : dans le présent projet, la piazza, la Bibliothèque Kandinsky comme le restaurant Georges sont amenés à être transformés ou déposés. Le bâtiment est fait de grands plateaux libres sur lesquels on veut faire œuvre au nom des normes. Moïra Guilmart demande que l'on maintienne la fermeté sur les emmarchements. Corinne Faugeron considère ces derniers comme un obstacle à l'accessibilité.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du Centre Pompidou. Elle accompagne la procédure de protection du bâtiment au titre des Monuments historiques et rappelle sa résolution du 11 juin 2025, qui condamnait le choix d'emmarchements entre la piazza et l'IRCAM. Elle considère en effet que l'altimétrie de la piazza doit être maintenue et que son dessin est indissociable de l'œuvre architecturale. Elle s'interroge par ailleurs sur le devenir des coques conçues par l'agence Jakob+MacFarlane pour le restaurant Georges.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 3307 ; 1178W 3308 ; 1178W 4564 ; 1178W 4624 ; 1178W 4497 ; 1534W 8 (non communicables) ; 1534W 711 ; 3480W 2 ; 4002W 3 ; 2474W 2.
- Centre Pompidou : documentation interne ; Boris Hamzeian, *Machina Monumentale*, 1977-1986, étude interne non publiée, mars 2024.
- DHAAP/CVP : CA 03e-015bis ; CA 04e-suppl. 016 ; PV de séances de la Commission.
- « Le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou », *CREE*, n° 46, janvier-février 1977.



Plan du N5, avec dépose des décors de Gae Aulenti en attente du futur projet muséographique du Centre Pompidou, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



Plan du N6, avec dépose des décors du Georges de Jacob et Macfarlane et curage des galeries d'expositions temporaires en attente du permis pour le futur restaurant et du projet muséographique du Centre Pompidou, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).

- *Architectural Design magazine*, suppl. du n° 2, 1977.
- *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 189, février 1977.
- Ruedi BAUR, "Signes, signalétiques et typographie. À propos de la réouverture du Centre Pompidou. Comment informer dans un monde aléatoire et changeant ?", *Archicréé*, n° 293, p. 112-115.
- Beth BROOME, « Raising glasses to "la vie en rose" », *Architectural Record*, 195, n° 9, septembre 2007, p. 93-94.
- Claire DOWNEY, "Paris: the world's most beautiful city gives itself a face-lift", *Architectural Record*, 188, n° 7, juillet 2000, p. 53-54.
- Claire DOWNEY, "Fashionable eatery with dramatic views enlivens top floor of revamped Pompidou", *Architectural Record*, 188, n° 5, mai 2000, p. 43.
- Béatrice LOYER, « L'effritement d'une utopie », *Techniques & Architecture*, n° 447, février-mars 2000, p. 100-103.
- Boris HAMZEIAN, *Live Centre of Information. De Pompidou à Beaubourg (1968-1971)*, Paris, Centre Pompidou/Barcelone, Actar, 2022.
- Bernadette DUFRÈNE (dir.), *Centre Pompidou, trente ans d'histoire*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 2007.
- Antoine PICON, Renzo PIANO, Richard ROGERS, *Du plateau Beaubourg au Centre Georges Pompidou*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1987.

- Jean LAUXEROIS, *L'utopie Beaubourg, vingt ans après*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, Paris, 1996.

- Jean-François BARBIER-BOUVET, Michel de CERTEAU, Christian DESCAMPS, Olivier DUFOUR... [et al.], « L'utopie Beaubourg dix ans après », *Esprit, Changer la culture et la politique*, n° 123, février 1987.

- Nathan SILVER, *The Making of Beaubourg : a building biography of the Centre Pompidou*, Londres, The MIT Press., 1994.

Publications récentes sur la patrimonialisation et le réaménagement du Centre :

- Lennart GRUT, Senior Partner chez Rogers Stirk Harbour + Partners, « Tribune : Protéger Beaubourg », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 442, avril 2021.

- Christophe LERAY, « Beaubourg 2030 ne prend pas de prisonniers », *Chroniques d'architecture*, 2025 (en ligne).

- Catherine MILLET, « Une constellation un peu nébuleuse / A Somewhat Nebulous Constellation », *Art-Press*, n° 523, juillet-août 2024, p. 5.

- Vincent NOCE, « Centre Pompidou renovation project at "high risk of slippage" », *Art Newspaper*, juin 2024, 32, n° 368, p. 8-9.

- Simon TEXIER, « Le Centre Pompidou, monument historique ? », *Archistorm*, n° 120, mai-juin 2023, p. 134-138.

Plan toiture, existant et projet partiellement accessible par un nouvel escalier métallique et ascenseurs PMR, 2025 (© Moreau Kusunoki, AIA Life Designer).



11 place Pigalle (09^e arr.)

Nouvelle façade pour les Folies Pigalle

Pétitionnaire : Mme Véronique COUTURIER

DP 075 109 25 V0442

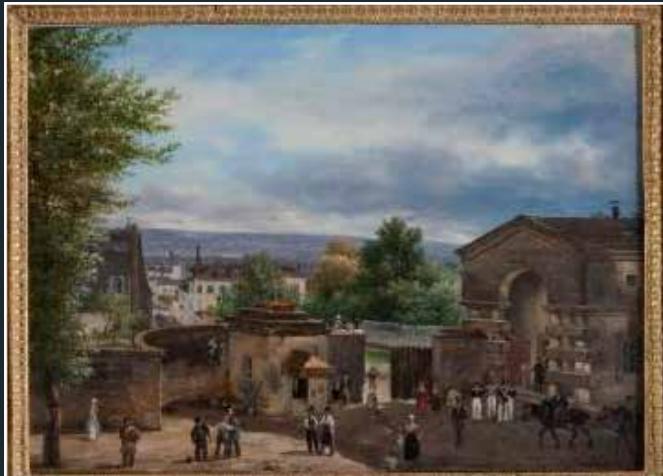
Dossier déposé le 19/09/2025

Fin du délai d'instruction le 24/12/2025

« Modification d'aspect extérieur d'une construction. »



Extrait du P.L.U.



Giuseppe Canella, *La barrière de la rue Royale Montmartre*, huile sur toile, 1823 (Musée Carnavalet - Histoire de Paris).



Extrait du cadastre par flot, dit Atlas Vasserot, quartier de la Chaussée d'Antin, îlot n° 19, 1810-1836 (AD75).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 364 m²
- Surface existante : NR
- Surface créée : NR
- Surface totale : NR

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « La Folie Pigalle, remarquable bâtiment d'ateliers d'artistes édifié par les Becq de Fouquières. Anciens ateliers d'Alfred de Dreux, Gérôme et de Henner. »

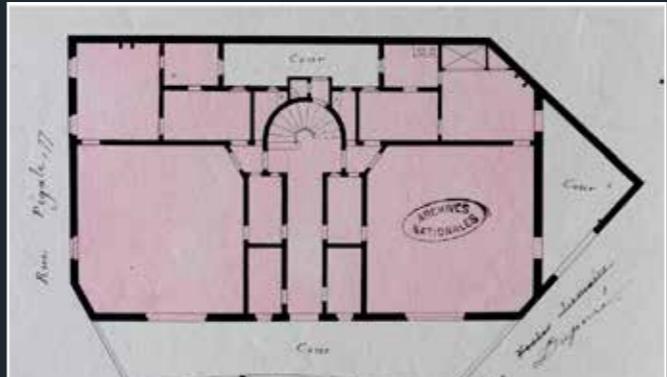
ANTÉriorité

Aucune antériorité.

PRÉSENTATION

Les Folies Pigalle témoignent de l'évolution du quartier depuis le début du XIX^e siècle et de son effervescence culturelle.

La place Pigalle est formée au cours des années 1820-1830 au niveau de la barrière Montmartre, où se trouvaient les bâtiments de l'octroi de la Ville de Paris construits par Claude Nicolas Ledoux, à la fin du XVIII^e siècle. Les terrains environnants sont progressivement



Plan du rez-de-chaussée de l'immeuble, 15 décembre 1847 (AN).



Vue depuis la place, s.d. (avant 1907) (droits réservés).

lotis et l'immeuble concerné par cette étude est édifié en 1845-1846 pour Aimé-Napoléon-Victor Becq de Fouquières, selon les plans de « M. Dreux ». Il s'agit certainement de Pierre-Anne de Dreux (ou Dedreux) (1788-1849), lauréat du prix de Rome de 1815 et beau-frère de Becq de Fouquières.

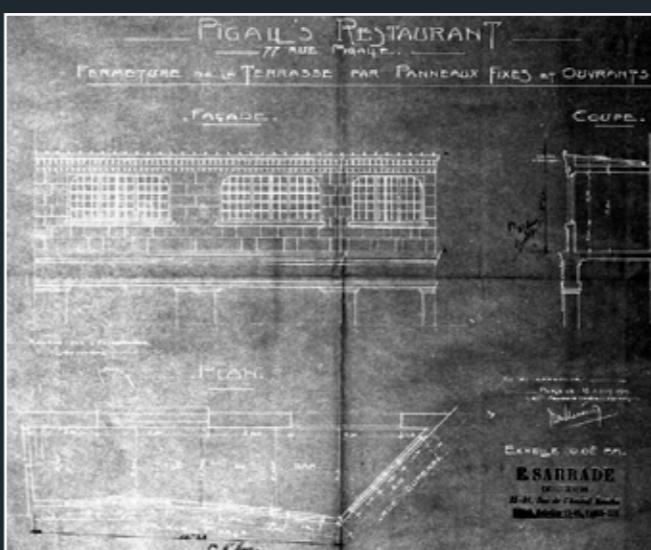
Placé sur une parcelle irrégulière, le nouvel immeuble adopte la forme d'un grand rectangle précédé d'une cour-jardin sur la place Pigalle, fermée d'une grille arrondie interrompue de pilastres de pierre. Une deuxième cour est ménagée sur la rue Duperré afin de rattraper l'angle aigu du terrain et une dernière contre le mur mitoyen. L'entrée, située du côté de la place, débouche sur un long couloir desservant deux ateliers de part et d'autre, mais aussi deux appartements situés en arrière. Dans l'axe de ce couloir, un escalier sur plan circulaire distribue trois étages, chacun occupé par trois ateliers. Une attention particulière est évidemment portée à leur éclairage : ceux du premier et du deuxième étages bénéficiaient de grandes baies vitrées tripartites surmontant deux fenêtres et une porte-fenêtre précédées d'un balconnet, quand les trois ateliers du dernier niveau possédaient des portes-fenêtres donnant sur un balcon filant et des verrières zénithales. Du côté des rues Pigalle et Duperré, l'immeuble se divisait en sept niveaux d'appartements



Carte postale montrant la nouvelle avancée à rez-de-chaussée et les aménagements en façade (droits réservés).



Détail de l'entrée côté rue Jean-Baptiste Pigalle, 1912 (vers), *La Construction moderne*, 10 mars 1912, p. 284.



Fermeture de la terrasse, entrepr. Sarrade, 1919 (AD75).



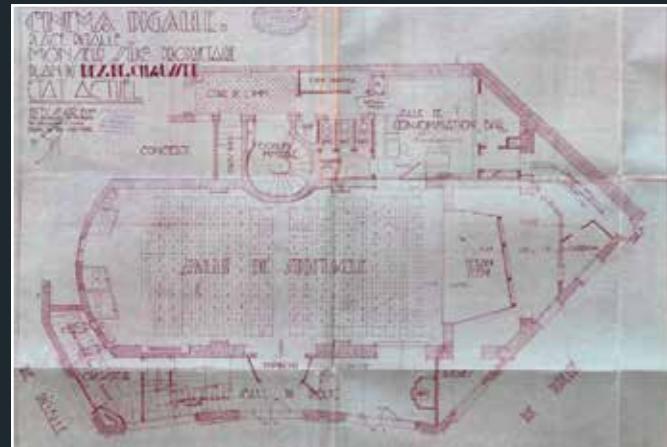
Vue de la façade du cinéma Pigalle et du premier étage partiellement fermé, 1918, cl. Auguste Léon (musée Albert Kahn).



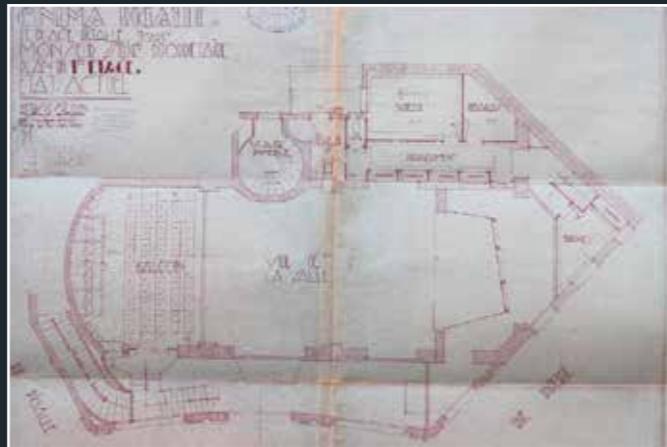
Vue depuis la place montrant la terrasse fermée, cl. Charles Laniaux, janvier 1920 (© DHAAP).



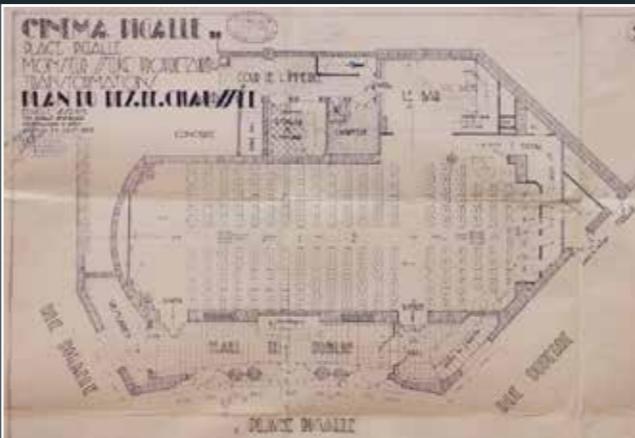
Entrée côté rue Pigalle du « Pigall's théâtre », cl. Pierre Jahan, s.d. [1938 ?] (BHVP).



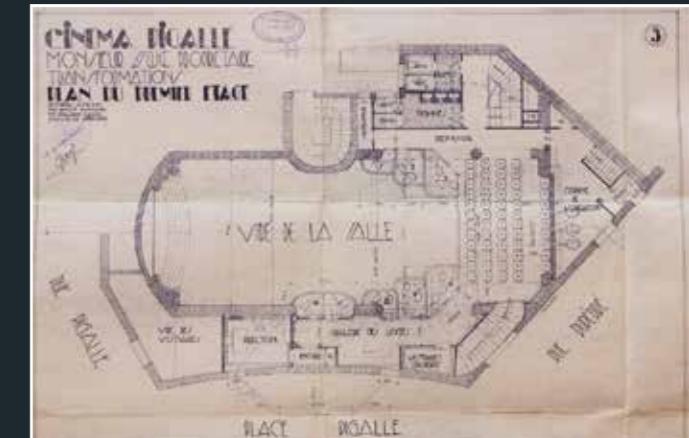
Robert Enault, arch., Plan du rez-de-chaussée, existant, 1932 (AD75).



Robert Enault, arch., Plan du premier étage, existant, 1932 (AD75).



Robert Enault, arch., Plan du rez-de-chaussée, projet, 1932 (AD75).



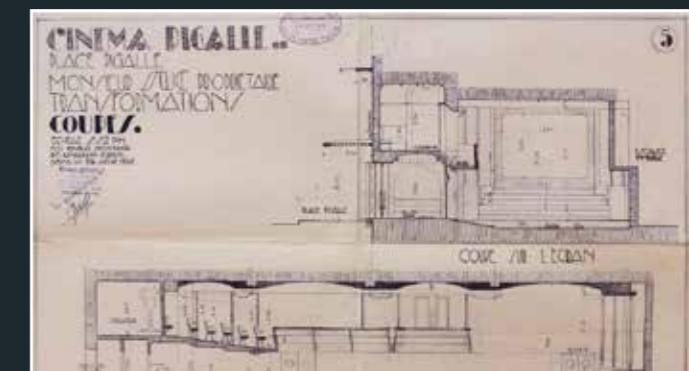
Robert Enault, arch., Plan du premier étage, projet, 1932 (AD75).



Robert Enault, arch., Coupe longitudinale, existant, 1932 (AD75).



Robert Enault, arch., Élévation sur la place, projet, 1932 (AD75).



Robert Enault, arch., Coupes, projet, 1932 (AD75).

bourgeois. De célèbres artistes louent ces ateliers, à commencer par Pierre Puvis de Chavannes entre 1852 et 1897, mais aussi Isidore Pils, Jean-Jacques Henner ou encore Théodore Rousseau.

Dans le contexte du développement des salles de théâtres, de spectacles et de plaisir, les propriétaires permettent l'ouverture d'un théâtre le « Folie-Pigalle » et, au premier étage, le « Pigalle's Restaurant », en 1907-1908. Ces changements d'usage entraînent une adjonction à rez-de-chaussée, à l'emplacement du jardinet situé au devant de l'immeuble, dessinée par l'architecte Octave Raquin (1873-?). Peu connu, Raquin est pourtant primé du concours des façades en 1904 pour son immeuble Les Arums, rue du Champs-de-Mars (7^e arrondissement). Une de ses écoles est aujourd'hui inscrite au titre des monuments historiques et il est également à l'origine de l'hippodrome du Tremblay, publié dans *L'Architecture* en 1906. Cette saillie, dont l'apparence fait écho à une « orangerie Louis XVI », est rythmée en façade de trois baies cintrées ouvertes sur la place et de deux dans les pans coupés. Garnies de menuiseries à petits carreaux, elles sont encadrées de couples de pilastres ioniques cannelés et surmontées de guirlandes de feuillages sculptées. Au-dessus de l'extension est ménagée une terrasse protégée par un garde-corps rythmé par des vases

de pierre.

L'architecte modifie également les percements des niveaux supérieurs afin d'harmoniser l'ensemble : les trois anciennes vastes baies des ateliers du premier étage sont remplacées par trois séries de trois fenêtres cintrées, tandis qu'un nouveau bandeau soutenu par des consoles et des modillons vient compléter l'ensemble. L'entrée du théâtre s'effectue depuis la place, quand le restaurant est ouvert sur la rue Jean-Baptiste Pigalle. Un accès est ménagé de ce côté, mis en valeur par un plaquage établi sur la hauteur du rez-de-chaussée et du premier étage, qui subsiste encore en partie. Une arcade surmonte la porte et au-dessus se détache alors un motif sculpté, composé en son centre d'un oculus ovale encadré de deux cariatides portant un fronton cintré, le tout couronné d'un imposant entablement. À côté, une porte est également ouverte sur la rue Jean-Baptiste Pigalle pour servir d'entrée aux habitants de l'immeuble. Le petit appartement est alors transformé en hall d'entrée et en logement pour le concierge, tandis que le départ de l'escalier est modifié. La grande et haute surface des anciens ateliers permet d'installer dans le nouveau théâtre, ouvert le 13 décembre 1907, deux cents places à l'orchestre et une cinquantaine au balcon.

Depuis, la succession de divers établissements, témoins



Le cinéma Pigalle, s.d., 1952, in Philippe Roy, *Mémoire des rues. Paris 9^e arrondissement. 1900-1940*, Paris, 2005, p. 43.



Le cinéma Pigalle, été 1955, extrait du film de Jean-Pierre Melville, *Bob le flambeur*, 1956.



Jean et Albert Sééberger, photographes, « Paris la nuit. Les cabarets de la place Pigalle. Le débouché de la rue Pigalle », 1965 (BHVP).



Vue depuis la place, la façade principale et son coffrage métallique, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Vue depuis la rue Jean-Baptiste Pigalle, partie dégradée sous filet, novembre 2024 (© DHAAP / ML).

de l'évolution du quartier et des divertissements, a conduit à la création de différentes devantures. En étages, une partie des ateliers a été progressivement cloisonnée pour servir de bureaux, d'habitations ou de débarras. Le dernier étage est encore aujourd'hui divisé en deux petits appartements.

Bien que cette inauguration de 1907 ait été largement suivie par la presse, le théâtre semble très rapidement reconvertis en cinéma, dont témoignent notamment des photographies d'affiches de 1912. La terrasse de l'avancée est bientôt couverte d'une sorte de véranda, dont la fermeture complète est réalisée par l'entrepreneur E. Sarrade en 1919.

En 1932, afin de répondre aux développements techniques et à l'accroissement du public, le propriétaire de la salle de cinéma, Louis Suc, charge l'architecte Robert Énault (1889- ap. 1967) de réaménager les intérieurs et de redessiner les façades. La hauteur des balcons est modifiée, des systèmes de ventilations sont insérés, quand la façade sur la place est entièrement reprise au rez-de-chaussée et au premier étage. Dans un esprit Art déco assez dépouillé alors en vogue pour ce type d'architecture – on doit notamment à Énault le spectaculaire immeuble d'angle des rues du Faubourg-du-Temple et Saint-Maur (1932) –, la façade lisse et blanche sur la place est mar-

quée par la création de petits oculi, et d'une nouvelle entrée encadrée de deux couples de colonnes sans chapiteaux et surmontée d'un auvent arrondi orné de l'enseigne à néon du cinéma. À peu près au même moment, le restaurant laisse place à un « cabaret artistique », le Pigall's, toujours accessible par le n° 77 de la rue Jean-Baptiste Pigalle. Une enseigne lumineuse représentant une femme nue en train de danser est alors installée au-dessus de l'entrée du music-hall, dont on retrouve un dessin identique aujourd'hui.

Le cinéma ferme ses portes en 1955 et le nouveau Folies-Pigalle est inauguré en 1958. Sa gérante, détentrice de nombreux cabarets et théâtres parisiens, confie les aménagements intérieurs et la création d'une nouvelle façade plaquée dotée d'une multitude d'enseignes lumineuses, d'un nouvel auvent surmonté d'une véritable cascade d'eau à Erté (Roman Petrovitch de Tyrto, 1892-1990), dessinateur de mode, costumier pour des revues (Folies-Bergère, Lido, Moulin Rouge), ou encore pour des opéras et des ballets (opéras de Paris et de Chicago).

La propriété, restée en la possession de la famille Becq de Fouquières, est vendue en juillet 1965 à la Société du 77 rue Jean-Baptiste Pigalle.

En 1990, l'établissement du premier étage est vendu et remplacé en 2012 par le Rouge Pigalle, porté sur la



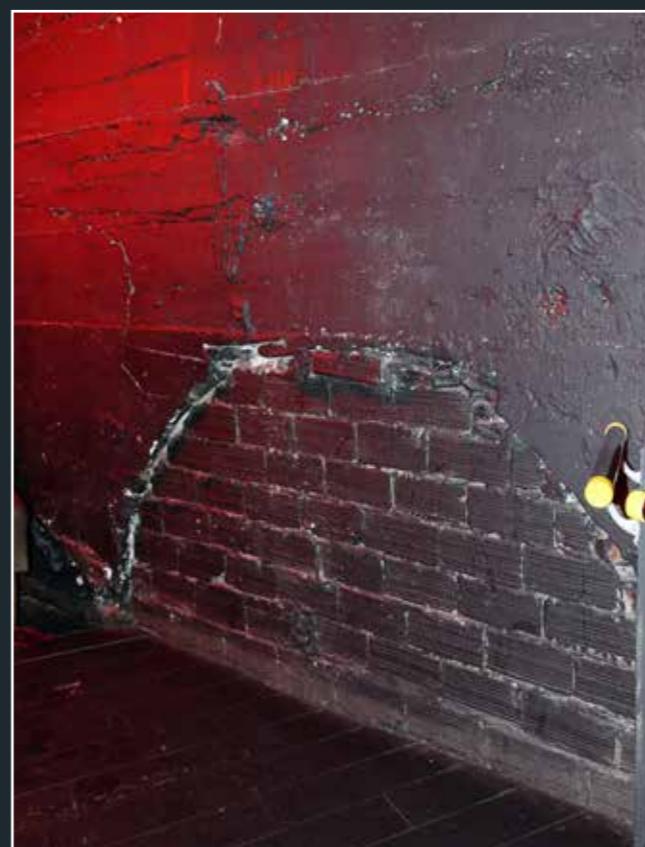
Façade rapportée visible depuis les anciens ateliers, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Façade rapportée visible depuis les anciens ateliers, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Façade rapportée visible depuis les anciens ateliers, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Baie condamnée au premier étage du Rouge Pigalle, du côté de la rue Jean-Baptiste-Pigalle, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Baie condamnée au premier étage du Rouge Pigalle, du côté de la place Pigalle, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Intérieur des anciens Folies Pigalle, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Vue du Rouge Pigalle (1^{er} étage), décors possiblement d'origine, novembre 2024 (© DHAAP / ML).

musique électro. Au rez-de-chaussée, les Folies'Pigalle sont reconvertis en boîte de nuit au début des années 2000 et les soirées « blacks, blanches, beurs », organisées par l'association Kelma, deviennent de véritables institutions dans la capitale.

L'ensemble bénéficie d'une Protection Ville de Paris (PVP) dans le cadre du PLU depuis 2016.

Le DHAAP a été contacté au stade de la faisabilité dès 2023 et a procédé à une visite de l'ensemble de l'établissement en novembre 2024. À cette occasion, il a pu constater la conservation de certains éléments de différents états tels que le balcon du théâtre cinéma au sein du Rouge, ou les boiseries et décors de l'ancien restaurant à l'étage aujourd'hui occupé par le Rouge. Dans les étages, les anciens ateliers et les appartements se révèlent légèrement modifiés, mais proches de leur état d'origine en dépit d'infiltrations sous combles. En façade, certains éléments restent présents et identifiables sur les élévations latérales ; des coffrages métalliques, alors apposés sur la face principale donnant sur la place Pigalle, n'ont pas permis d'expertiser son état de conservation.

Le DHAAP a alerté sur l'importance de l'adresse dans l'histoire et le paysage urbain du quartier, mais aussi celle des différents architectes qui ont œuvré à différentes



Vue du Rouge Pigalle (1^{er} étage), décors possiblement d'origine, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Escalier d'origine, novembre 2024 (© DHAAP / ML).



Échafaudage installé, décembre 2025 (© DHAAP / JP).



Échafaudage installé, décembre 2025 (© DHAAP / JP).



Vue de l'auvent à pavés de verre certainement placé en 1958, décembre 2025 (© DHAAP / JP).



Vue des colonnes du cinéma, état 1932, 2025 (© Rolinet & Associés).



Perspective de la façade remaniée, angle rue Jean-Baptiste Pigalle, 2025 (© Rolinet & Associés).



Perspective de la façade remaniée, angle rue Duperré, 2025 (© Rolinet & Associés).



Élévation, existant, projet, façade principale sur la place, 2025 (© Rolinet & Associés).



Coupe, projet, 2025 (© Rolinet & Associés).



Élevation projetée côté place avec détail des reprises et des interventions, 2025 (© Rolinet & Associés).



Élevation existant et projet, rue Jean-Baptiste Pigalle, 2025 (© Rolinet & Associés).

voussures de style Art déco est prévue. De nouveaux bandeaux sont ajoutés et accompagnés de sortes de fenêtres feintes, présentées comme inspirées des proportions des baies attestées sur les photos des années 1920, bien qu'elles n'en reprennent pas les formes. Enfin l'arase du bâtiment se termine par une corniche qui s'aligne sur celle existante en façade rue Jean-Baptiste Pigalle.

Une corniche intermédiaire est ajoutée dans le prolongement de l'auvent, venant lier et structurer en deux niveaux le volume. Une modénature horizontale est créée dans la deuxième partie de l'élevation, pour esquisser un effet d'attique à la construction et retrouver le dessin du bâtiment d'origine. L'ensemble adopte des tons gris pour les soubassement et crème en élévation, selon des teintes proches de celles utilisées dans les années 1930.

DISCUSSION

Moïra Guilmart s'étonne que le projet soit soumis si tard à la Commission. Philippe Simon le juge pour sa part aseptisé : le bâtiment va perdre de la vibration qu'il avait auparavant.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.



Élevation projetée côté rue Duperré avec détail des reprises et des interventions, 2025 (© Rolinet & Associés).



40 rue de Malte (11^e arr.)

Surélévation d'une maison de la Nouvelle Ville d'Angoulême

Pétitionnaire : M. Sten FAUVELL

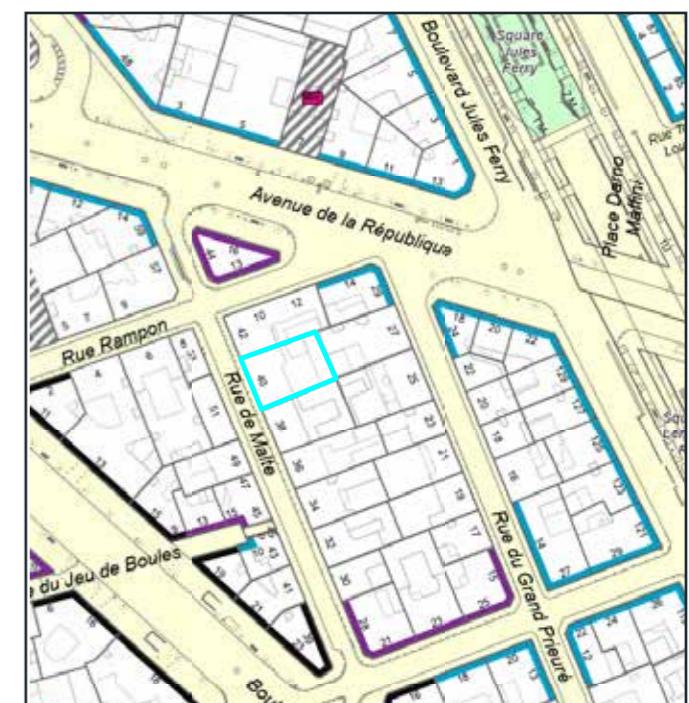
ATELIER PARISIEN DE SURÉLÉVATION

PC 075 111 25 V0014

Dossier déposé le 06/05/2025

Fin du délai d'instruction le 01/01/2026

« Surélévation d'un niveau d'un immeuble de logement R+2+C avec création de 181 m² de surface. »



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade du n° 40 depuis la rue, 2025 (© DHAAP / JP).



Perrard de Montreuil, *Plan des Marais du Temple avec les nouvelles rues et places projetées*, 1783 (BNF).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 384 m²
- Surface existante : 689 m²
- Surface créée : 181 m²
- Surface totale : 870 m²

PROTECTION

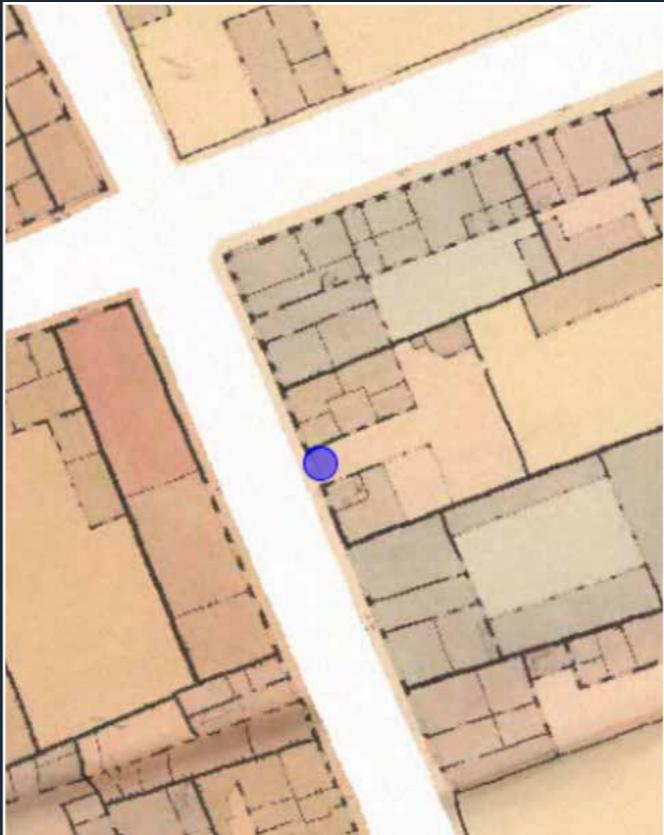
Aucune protection.

ANTÉriorité

Aucune antériorité.

PRÉSENTATION

La maison intéressée par le projet de surélévation se situe rue de Malte, dans un triangle délimité par le boulevard Voltaire, l'avenue de la République et la place du même nom. Elle procède du lotissement dit de la nouvelle ville d'Angoulême, initié en 1777 par le chevalier de Crussol, administrateur des biens du Temple pour le grand prieur duc d'Angoulême. Les terrains sont issus des biens du Temple, nommés Couture du Temple, qui étaient des terres marécageuses. Le projet est confié à l'architecte du Grand Prieuré, François-Victor Perrard de Montreuil, dans les années 1780, puisque le lotissement est autorisé



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit *Atlas Vasserot* (1810-1836) (AD75).

par lettres patentes en 1781. Le plan général est daté de 1783 et comporte encore un projet de place, qui ne sera en définitive pas réalisée. Le dessin n'est pas sans rappeler d'autres lotissements contemporains, comme celui de la place d'Aligre, daté des années 1780. Deux longues rues parallèles orientées nord-sud (rue de Malte et rue du Grand Prieuré) sont entrecoupées par trois voies perpendiculaires (rue de Crussol, rue d'Angoulême, rue de la Tour – future rue Rampon). Le lotissement connaît un démarrage lent, mais les plus vieilles maisons, élevées dans le tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, peuvent être vues à l'angle de la rue de Malte, au n° 42, et de la rue Rampon, actuel n° 10. Celle-ci a été photographiée par la Commission du Vieux Paris en 1997, à l'occasion de travaux intérieurs. Le n° 40 forme avec cette dernière une séquence d'angle à R+1 qui revêt une importance tant paysagère qu'historique, en lisserie directe des percées haussmanniennes venues structurer le quartier un demi-siècle plus tard.

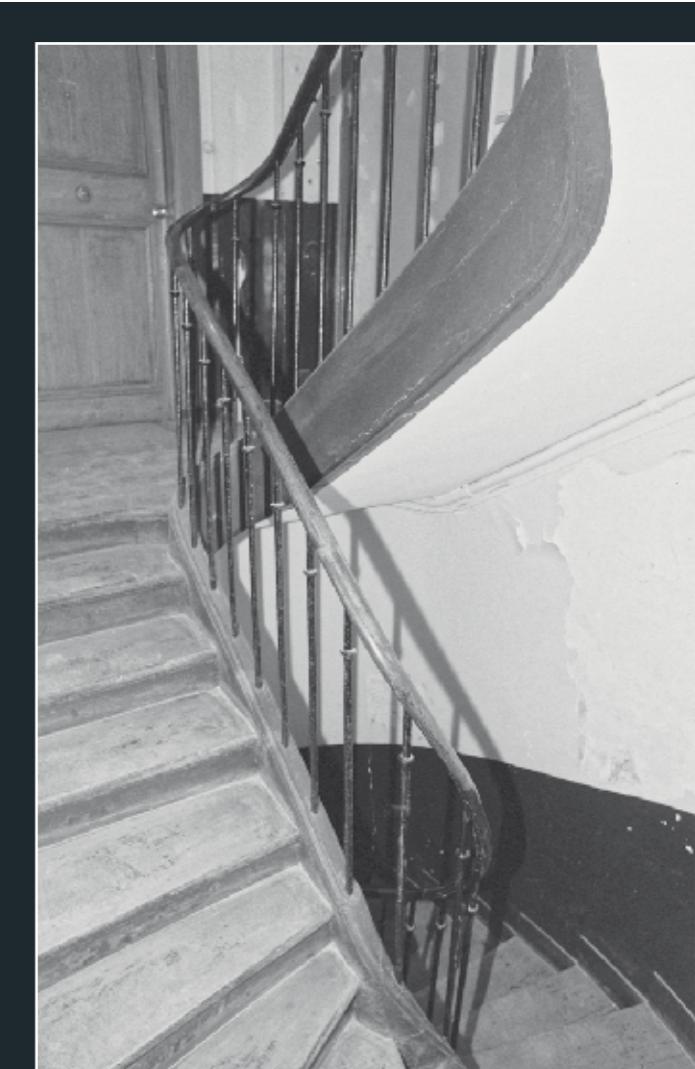
D'après les archives foncières, la maison aurait été édifiée dans les années 1830, soit au moment où le lotissement, grâce à l'ouverture du canal Saint-Martin, connaît une accélération sensible. Elle serait composée de deux corps de logis, séparés par un passage sous porche, qui ont été réunis dans la seconde moitié du XIX^e siècle pour



Vue depuis l'angle des rues de Malte et Rampon, 1997 (© CVP / DHAAP).



Vue de la séquence du 40-42 rue de Malte, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier du 42 rue de Malte, 1997 (© CVP / DHAAP).



Vue projetée depuis l'angle des rues de Malte et Rampon (© Strato Architectes associés).



Coupé longitudinal, état existant (© Strato Architectes associés).



Coupé longitudinal, état projeté (© Strato Architectes associés).

ne former qu'une seule et même adresse. Cela se lit encore aujourd'hui en toiture et sur les façades arrière, puisque l'une d'entre elle présente un léger débord. Cette campagne de travaux semble avoir emporté un escalier plus ancien et avoir été l'occasion de la création d'une partie des caves actuelles, qui ne sont pas voûtées, contrairement au berceau plus ancien situé de l'autre côté du porche.

Le projet en cours d'instruction est un projet de surélévation. La toiture serait démolie et son niveau remplacé par un étage carré, quand un nouvel étage de comble serait créé en léger retrait côté rue. Les faibles pentes seraient reconstituées et des balcons ajoutés en applique côté cour. Un ascenseur serait créé dans le vide central de l'escalier.

DISCUSSION

Bernard Gaudillière voit une unité entre le n° 40 et le n° 42, qu'il faut conserver. Selon Philippe Simon, il faudrait voir le projet depuis le point de vue opposé ; le dessin actuel ne montre pas grand-chose. Karen Bowie souligne l'enjeu de la conservation des combles d'origine, tandis que Moïra Guilmart considère que l'immeuble a une histoire qui est importante.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Strato Architectes associés).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Strato Architectes associés).



15 avenue du Général Leclerc (14^e arr.)

Un court de tennis provisoire sur le site de l'ancien hôpital de la Rochefoucauld

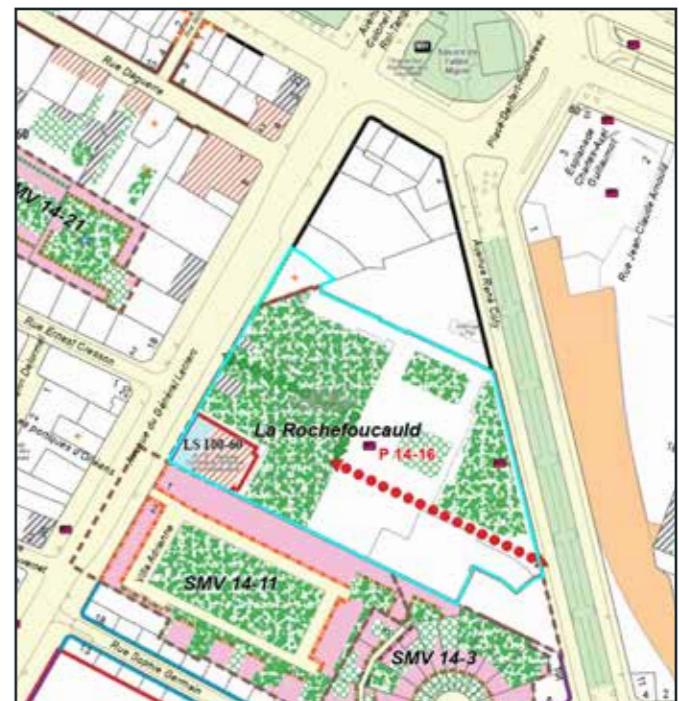
Pétitionnaire : M. MALEYRAT Jean Philippe André Solal
PC 075 114 25 V0031

Dossier déposé le 21/08/2025

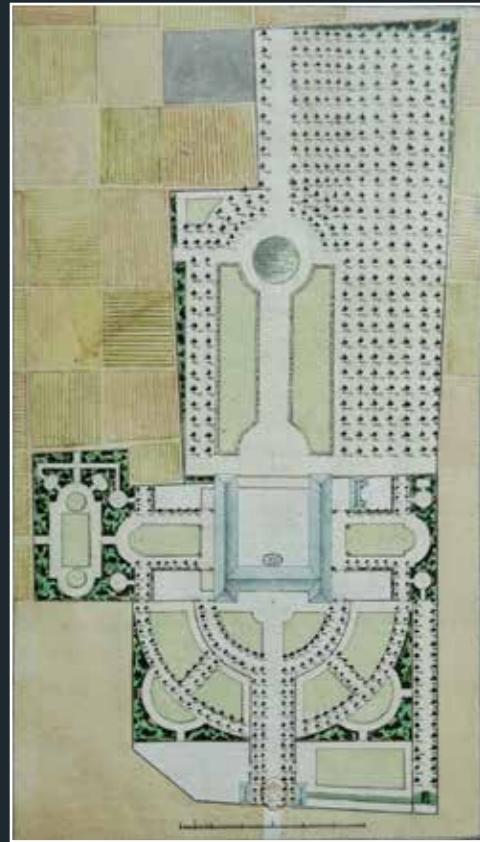
Fin du délai d'instruction le 26/02/2026

« Aménagement d'un terrain de padel. »

Surface créée : 200 m². »



Extrait du P.L.U.



À gauche : Jacques Denis Antoine, *Hospice royal de Santé à Montrouge [projet]*, plan masse, [XVIII^e siècle] (BnF).

À droite : Jacques Denis Antoine, *Plan du rez-de-chaussée de l'Hospice royal de Santé, situé sur le chemin de Mont-rouge*, [Non réalisé], 1781 (BnF).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 17 521 m²
- Surface existante : 0 m²
- Surface créée : 200 m²
- Surface totale : 200 m²

PROTECTION

- Bâtiment inscrit partiellement au titre des Monuments historiques : « Les façades de l'hospice : inscription par arrêté du 19 octobre 1928 - Les façades et les toitures des communs (cad. 14 : 03 BQ 2) : inscription par arrêté du 9 mai 1994 - Le regard n° 25 dit « regard de Saux », en totalité, situé dans et sous la cour de l'hospice entre les n°s 8bis et 8ter de l'avenue René-Coty (cad. BR 2) ; le tronçon de l'aqueduc Medicis débutant sous l'actuelle station de RER Denfert-Rochereau (cad. BQ 37) ; le tronçon de l'aqueduc Medicis traversant le boulevard Saint-Jacques, bifurquant à partir du terre-plein central et s'achevant en boudure du trottoir face au n° 56 (cad. BQ 37) : inscription par arrêté du 20 octobre 2004. »

ANTÉRIORITÉ

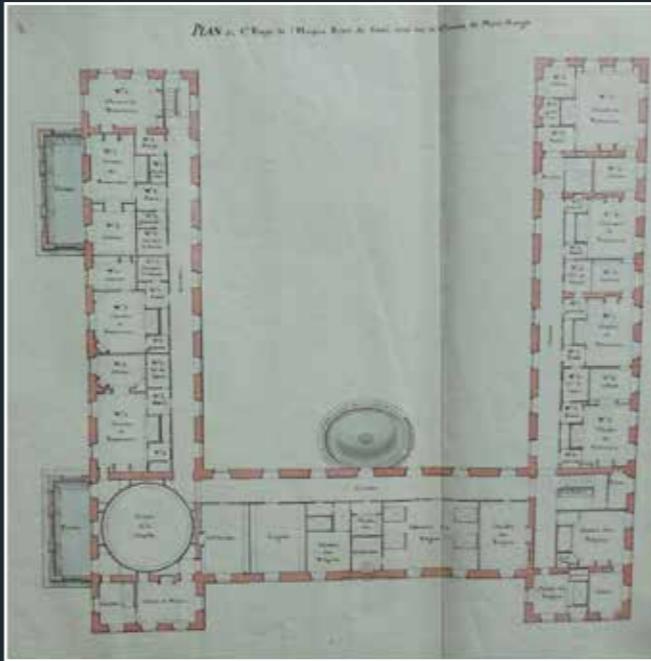
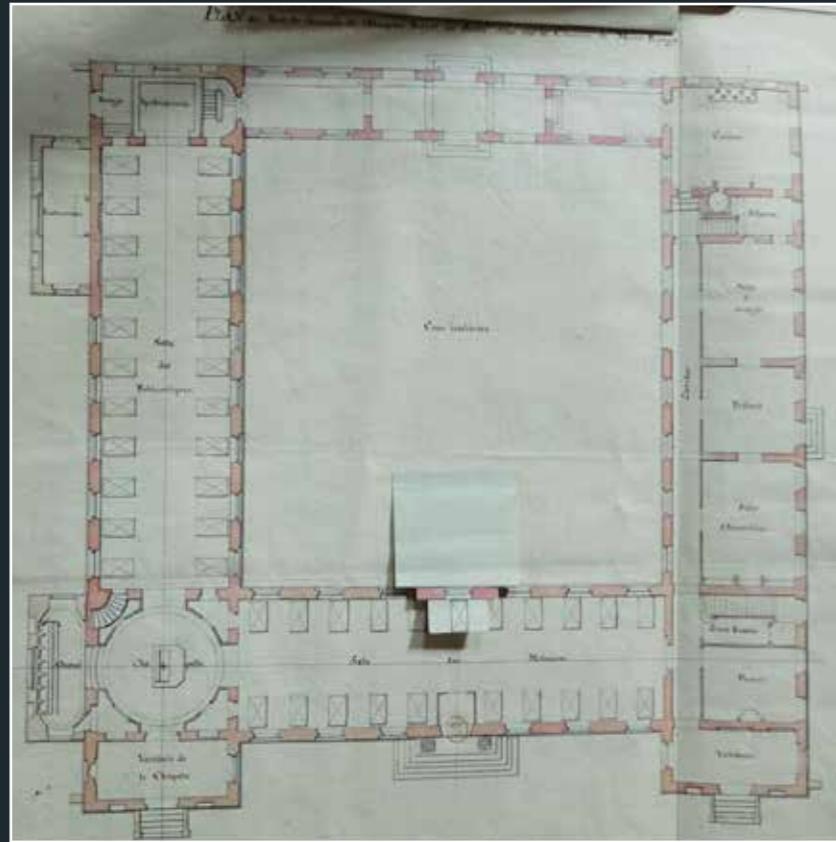
- Séance du 5 janvier 1970 : « Vœu en faveur de l'inscription ISMH, du Regard n° XXV des eaux d'Arcueil à l'arrière

du terrain de l'hospice La Rochefoucauld. »

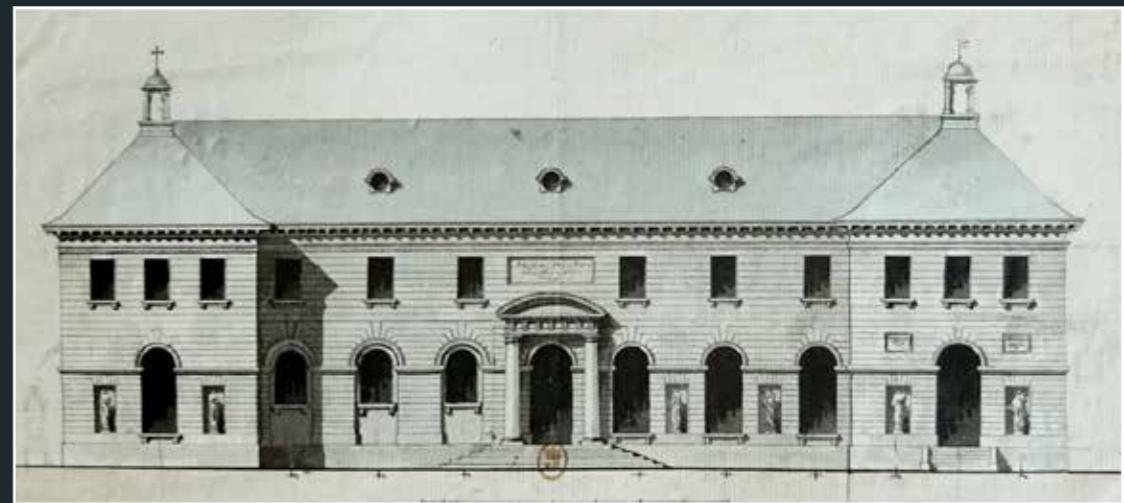
- Séance du 2 mars 2006 : « La Commission du vieux Paris, réunie le 2 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour que des mesures conservatoires soient rapidement mises en œuvre pour la mise hors d'eau du bâtiment des communs de l'hospice de La Rochefoucauld au 15 avenue du Général Leclerc (14^e arr.), fondé en 1780 sous le nom de Maison Royale de Santé. Inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 19 octobre 1928 pour les façades et les toitures, le bâtiment de communs en U, construit de 1818 à 1825 par Charles-François Viel de Saint-Maux et Jean-Jacques-Marie Huvé, est actuellement livré aux intempéries et aux actes de vandalisme. Les membres de la Commission se sont inquiétés de l'avenir de ce bâtiment et ils ont souligné la qualité de cet ensemble dont la vocation utilitaire constitue un rare témoignage de l'architecture industrielle sous la Restauration. »

PRÉSENTATION

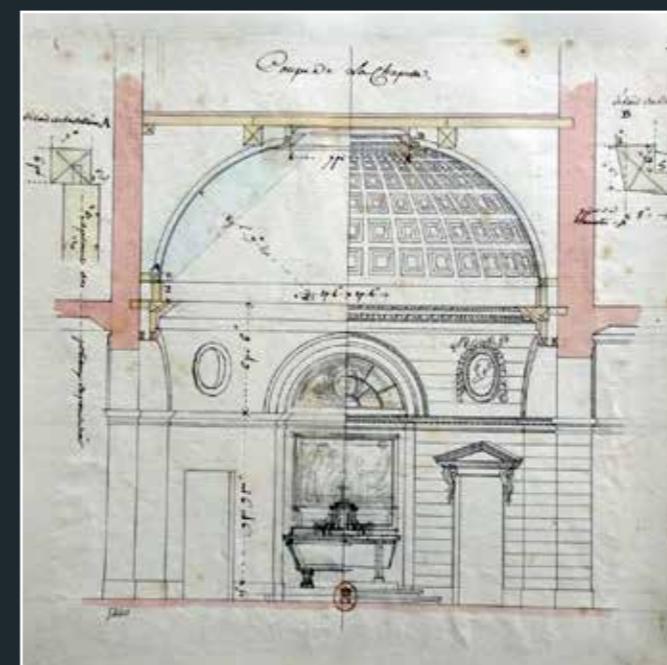
L'hôpital La Rochefoucauld, dans le 14^e arrondissement de Paris, est fondé à la fin du XVIII^e siècle. Désaffecté en 2019, le site historique est depuis en large partie inoccupé. Il doit faire l'objet d'un ambitieux programme



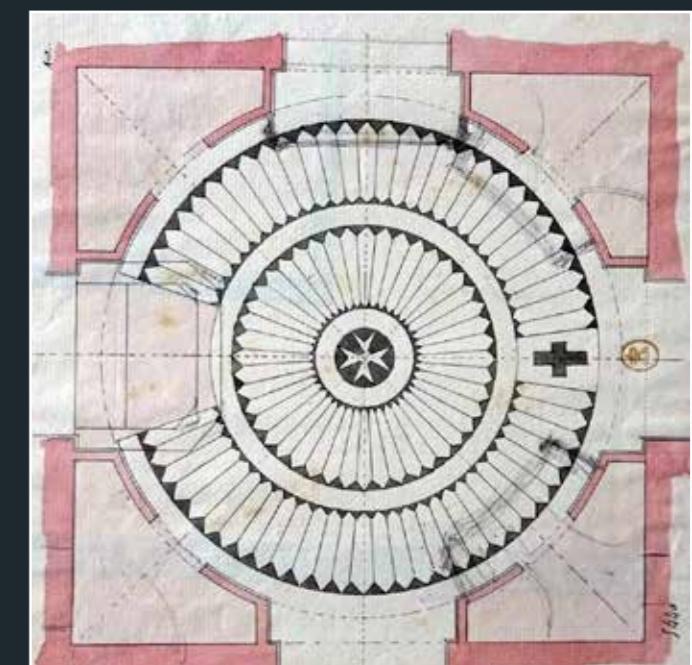
Jacques Denis Antoine, *Plan du rez-de-chaussée de l'Hospice royal de Santé, situé sur le chemin de Mont-rouge, [Projet partiellement réalisé]*, 1781 (BnF).



Jacques Denis Antoine, *Élévation du corps de bâtiment principal*, 1781 (BnF).



Jacques Denis Antoine, *Coupe de la Chapelle*, 1781 (BnF).



Jacques Denis Antoine, *Plan de la chapelle*, 1781 (BnF).



Plan géométrique de la commune de Mont-rouge, Arrondissement et canton de Sceaux, cadastre 1808 (AD75).



Plan général de la Ville de Paris et de ses environs, Planche 17 : Petit Montrouge, Arcueil, plan masse, 1866 (BHVP).

de réhabilitation, dont seuls les grands principes sont connus à ce jour. Dans l'attente de la mise en œuvre du projet en cours d'élaboration, une demande d'occupation temporaire des sols a été formulée, avec pour objectif l'installation d'un court de tennis éphémère.

En 1781, les religieux de l'Ordre de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu acquièrent un terrain dans le quartier du « Petit Montrouge », aux abords de la barrière d'Enfer, pour y établir, avec la permission du roi, « une Maison royale de Santé » à destination d'ecclésiastiques et de militaires. La construction en est confiée à l'architecte Jacques-Denis Antoine (1733-1801). Celui-ci imagine un projet prestigieux, pour un édifice en pierre de taille couvert d'ardoise. Organisé autour d'une cour, il doit présenter, à l'ouest, un corps de bâtiment principal flanqué de deux pavillons surmontés de lanternons. Deux ailes latérales prolongent l'ensemble, conduisant à un quatrième corps de bâtiment, à l'est. Ouvert sur un grand jardin, ce dernier est doté en son centre d'une grande chapelle formant avant-corps du côté de la cour. Antoine réfléchit aussi à l'aménagement de l'accès à l'établissement depuis la route d'Orléans, qu'il prévoit cantonné de deux pavillons.



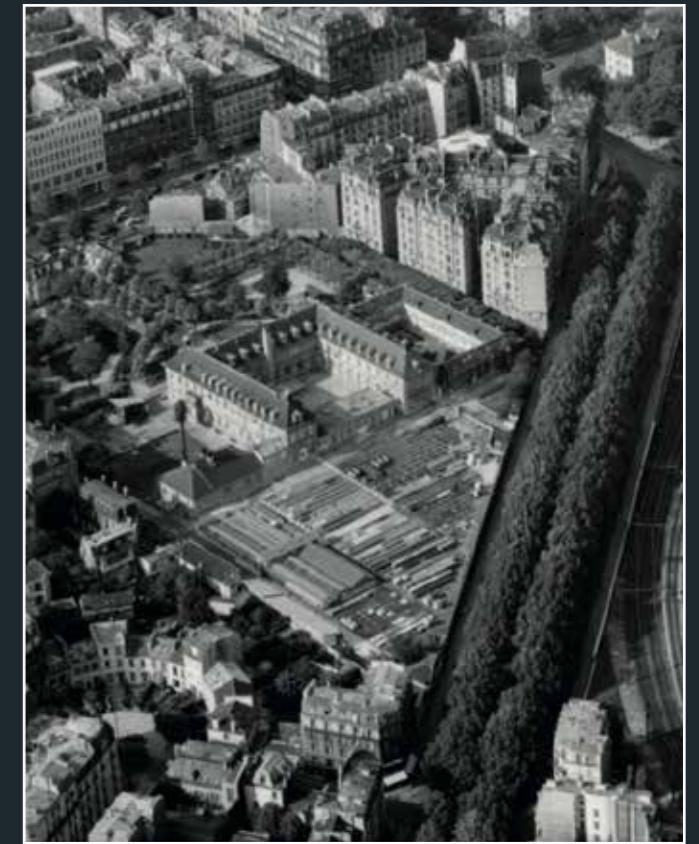
Hôpital La Rochefoucauld, Portail d'entrée, carte postale [XX^e siècle] (BHVP).



Hôpital La Rochefoucauld, vue du portail d'entrée, 2021 (© Grahal).



Hôpital La Rochefoucauld, vue du pavillon d'entrée, 2021 (© Grahal).



Hôpital La Rochefoucauld, Vue aérienne, [XX^e siècle] (BHVP).

De ce grand projet, seuls le corps central, avec ses deux pavillons d'angle, et l'aile en retour à droite, sont réalisés entre 1781 et 1782. Le corps de bâtiment principal abrite alors au rez-de-chaussée un dortoir militaire, l'étage étant dévolu aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu. L'aile droite accueille pour sa part au rez-de-chaussée des espaces dédiés aux services, dont les cuisines, ainsi que différentes salles destinées à la vie commune, tels qu'une salle à manger, un billard, ou encore un parloir, l'étage étant occupé par des chambres de pensionnaires. L'escalier principal occupe le pavillon droit. À l'emplacement de l'aile gauche projetée, subsiste un bâtiment préexistant lors de l'acquisition du terrain. Composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, il est simplement remanié pour être adapté aux fonctions de la maison de santé, avec un dortoir pour les ecclésiastiques au rez-de-chaussée, ainsi que des espaces de service, et d'autres chambres de pensionnaires à l'étage. Tous ces corps de bâtiment sont dotés de greniers dans l'espace sous-comble, éclairés par des lucarnes. Une chapelle est enfin aménagée dans le pavillon gauche. Couverte d'une coupole à caissons, elle s'élève sur les deux niveaux du bâtiment.

Érigée en cœur de parcelle, la maison de santé est mise en valeur, à partir du portail d'entrée sur la route d'Orléans,

par une grande allée bordée d'arbres partant du portail d'accès et se terminant par une demi-lune magnifiant le bâtiment. Elle a pour point de perspective l'entrée d'honneur, sobrement décorée de colonnes doriques surmontées d'un fronton cintré. Le reste du jardin est composé de pelouse et de parterres géométriques.

Sous la Révolution, la Maison royale de Santé, confisquée comme bien national, est attribuée à l'Hospice de Montrouge, destiné aux malades du district de Bourg-la-Reine. Elle devient ensuite, en 1795, une succursale de l'Hôpital des Incurables de la rue de Sèvres. Ces nouvelles affectations, nécessitant l'accueil de plus de malades, sont à l'origine de différents réaménagements intérieurs effectués par l'architecte Nicolas-Marie Clavareau (1757-1816). Celui-ci s'emploie notamment à aménager en « cabinets » les combles du corps de bâtiment principal – ils serviront plus tard de magasins. La chapelle est quant à elle transformée en petit dortoir, sans modifications importantes de ses dispositions.

À partir de 1801, l'édifice est converti en maison de retraite, ce qui nécessite de nouveaux travaux d'adaptation. Ceux-ci sont menés par l'architecte Charles-François Viel (1745-1819), architecte des hôpitaux parisiens.

Deux nouveaux dortoirs sont créés, l'un au premier étage du corps de bâtiment principal, dont le plancher est consolidé à cet effet, l'autre au niveau des combles. Sont aussi construits au début du XIX^e siècle, conformément au projet initial d'Antoine, les pavillons de part et d'autre de l'entrée principale sur la rue d'Orléans. De plan rectangulaire, simples en profondeur et élevés d'un seul niveau, ils encadrent un portail à trois ouvertures fermées par des grilles. La chapelle est aussi rendue au culte et restaurée. C'est finalement seulement entre 1819 et 1823 que l'architecte Jean-Jacques-Marie Huvé (1783-1852) réalise l'aile gauche, sur le modèle de l'aile droite du XVIII^e siècle. Il ajoute au même moment deux lanternons à leur extrémité, sur le modèle des pavillons d'angle du corps principal. Huvé construit durant la même période une annexe à usage d'infirmerie. Constituée d'un bâtiment à rez-de-chaussée organisé en « U » autour d'une cour donnant sur la façade de l'aile droite, cette annexe reprend le décor de lignes de refend du bâtiment principal.

En 1821, l'établissement prend la dénomination de Maison de La Rochefoucauld, probablement en souvenir d'Anne Rosalie Chauvelin de la Rochefoucauld, qui, en 1781, avait fait une donation de 36 000 livres pour la fondation de la Maison royale de Santé. Ses terrains sont



Hôpital La Rochefoucauld, vue du bâtiment principal côté avenue du Général Leclerc, 2021 (© Grahal).



Hôpital La Rochefoucauld, vue du bâtiment principal côté avenue René Coty, 2021 (© Grahal).

ensuite agrandis par différentes acquisitions jusqu'en 1842, avec l'achat de parcelles à l'est et au nord-ouest du bâtiment principal, dont une à côté du corps de bâtiment des infirmeries, comportant une petite maison.

En 1845, l'installation d'une ligne de chemin de fer desservant la gare de Paris-d'Enfert [actuelle gare de Denfert-Rochereau] ampute la propriété à l'est. Cette opération est suivie, en 1865, de l'ouverture de l'avenue du Parc-Montsouris [actuelle avenue René Coty], rognant encore le terrain de l'institution. Le jardin est modifié en conséquence et transformé, dans une large mesure, en parc à l'anglaise.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le complexe n'est l'objet que de modifications intérieures. Les planchers hauts du rez-de-chaussée du corps de bâtiment principal sont notamment consolidés par l'ajout de colonnettes en fonte décorées de chapiteaux, l'aile droite étant quant à elle partiellement entresolée. La chapelle est aussi supprimée, laissant place à un espace d'entresol et un escalier desservant le premier étage et le niveau sous-comble. Composé de marches en bois, il est garni d'une rampe métallique à barreaux droits de section tubulaire. C'est également durant cette période qu'est reconstruit



Extrait du cadastre de 1859 (AD75).



Hôpital La Rochefoucauld, Bâtiment principal côté avenue René Coty, [XX^e siècle] (BHVP).

sur un même modèle l'escalier du XVIII^e siècle, situé dans le pavillon droit.

Au cours du XX^e siècle, le site connaît de nouveaux aménagements importants. Ainsi, en 1906, l'Administration des Postes est autorisée à lotir la partie droite des jardins donnant sur l'avenue d'Orléans (anciennement route d'Orléans, aujourd'hui avenue du général Leclerc), avec la construction, aux frais de l'Assistance publique, d'un bureau de Poste, monnayant une prise à bail de trente années consécutives. En dehors de cette opération, le bâtiment principal fait aussi l'objet, dans la première moitié du XX^e siècle, d'une extension côté est, avec une construction à rez-de-chaussée à l'extrémité des deux ailes de l'hôpital, aujourd'hui disparue. Cette structure à sept travées et double en profondeur, dont la fonction est inconnue, était séparée de l'édifice principal par deux passages à ciel ouvert.

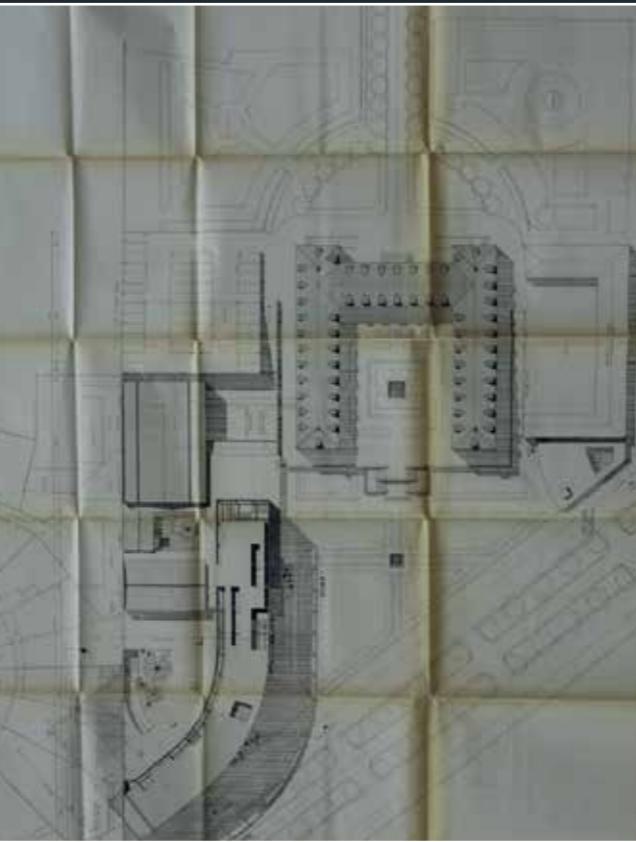
Au début des années 1950, est mise en œuvre une campagne de travaux consistant principalement en l'érection de serres en briques, fer et verre dans la partie sud-est du jardin, du côté de l'avenue René Coty. C'est aussi à cette époque que sont cloisonnés, dans le corps de bâtiment principal et l'infirmerie, les anciens grands dortoirs pour



Hôpital La Rochefoucauld, Vue intérieure du bâtiment principal [XX^e siècle] (BHVP).



Hôpital La Rochefoucauld, Vue intérieure des anciennes infirmeries [XX^e siècle] (BHVP).



Jacquin et Arsac, Plan du foyer et de l'école d'élèves infirmières projetés, Hôpice de La Rochefoucauld, 1967 (AD75).



Hôpital La Rochefoucauld, Ancienne infirmerie, carte postale ancienne (Delcampe).



Hôpital La Rochefoucauld, Vue intérieure du bâtiment principal, 2021 (© Grahal).



Jacquin et Arsac, *Élevation du foyer et de l'école d'élèves infirmières projetés, Hospice de La Rochefoucauld, 1967* (AD75).

aménager des chambres individuelles équipées de cabinets de toilette et de sanitaires modernes.

De 1966 à 1973, un nouvel ensemble immobilier devant servir de foyer et d'école d'infirmières est réalisé à l'emplacement des serres, du côté de l'avenue René-Coty. Ce projet des architectes Arsac et Jacquin entraîne la démolition du mur de clôture sud et d'une partie des vestiges de l'ancien aqueduc de Médicis. Le complexe est constitué d'un premier corps de bâtiment en béton sur structure poteaux-poutres élevé sur un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de sept étages carrés et d'un huitième étage partiel. L'ensemble présente un plan en arc de cercle. Au-delà de ce corps de bâtiment, et accolé à celui-ci, est construit un second corps de bâtiment à rez-de-chaussée, affecté à une cuisine et à un restaurant. Cet édifice, s'élevant le long de l'ancien hospice, est doté d'un parking. Au cours des années 1990, enfin, les structures du corps de bâtiment principal sont modernisées, les escaliers anciens étant notamment en partie reconstruits. Le bâtiment des anciennes infirmeries est quant à lui fermé, et progressivement laissé à l'abandon. Le complexe n'a depuis plus connu de transformations.

Dès 1928, les façades du corps de bâtiment principal sont

inscrites à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. En 1994, c'est au tour des façades et toitures de l'ancienne infirmerie. En 2025, ces protections ont été étendues au mur de clôture et son portail cantonné de pavillons, au jardin situé à l'ouest de la parcelle, ainsi qu'aux sols de la cour de l'hospice et de celle des communs, soit l'ancienne infirmerie. La Commission du Vieux Paris s'est prononcée à deux reprises sur le site : une première fois en 1970 pour encourager l'extension de la protection au titre des monuments historiques des anciennes infirmeries, la seconde en 2006 pour réclamer la prise de mesures conservatoires pour le même édifice, alors désaffecté de longue date, et sujet au vandalisme.

Suite à la fermeture définitive de l'hôpital, le site de La Rochefoucauld est en attente d'une renaissance. Un concours a été lancé en 2024, dont l'objectif est la réhabilitation des bâtiments existants, avec la possibilité de nouvelles constructions, notamment en limite de parcelle au nord. Si une équipe a été sélectionnée début 2025, les détails de son projet n'ont pas encore été dévoilés. Seuls quelques volumétries ont été évoquées pour les nouvelles constructions, ainsi que quelques pistes pour le traitement des espaces verts, dont l'usage serait partagé entre les différents édifices du complexe, dans le



Vue de l'ancien foyer et école d'élèves infirmières, 2021 (© Gratal).



Vue des anciennes infirmeries, 2012 (© DHAAP / ML).



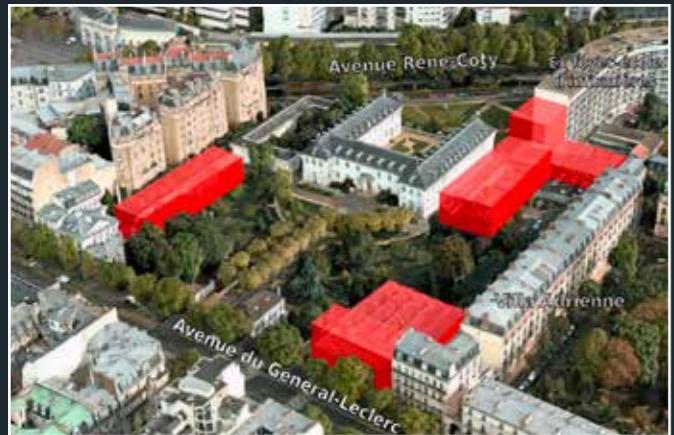
Vue des anciennes infirmeries, 2012 (© DHAAP / ML).



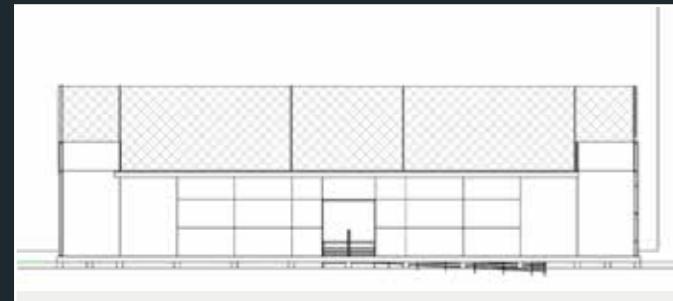
Vue des anciennes infirmeries, 2012 (© DHAAP / ML).



Vue intérieure des anciennes infirmeries, 2012 (© DHAAP / ML).



Le futur site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld, simulation des associations dans le cadre de l'action « Sauvons la Rochefoucauld », 2025



Installation d'un court de tennis temporaire, élévation de la structure projetée, 2025 (© Sportfield).

cadre d'une possible segmentation.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'un programme pour réhabiliter le site, une demande d'occupation temporaire d'une partie de ses espaces a été soumise à la Ville. L'idée est d'installer dans la cour « des communs », soit les anciennes infirmeries, un équipement padel sportfield, c'est-à-dire un court de tennis amovible dont la mise en place ne demande pas de terrassement, ni d'ancrage. Cette infrastructure est constituée d'une plateforme en béton surélevée de 256 m², entourée d'une paroi de verre et grillage. Si cette installation ne devrait globalement pas porter atteinte à la végétation en place, l'encastrement d'un tel équipement dans la cour des anciennes infirmeries, dont les bâtiments inscrits sont en très mauvais état, pose néanmoins question.

DISCUSSION

Aucune discussion.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.



Installation d'un court de tennis temporaire, plan, 2025 (© Sportfield).



Installation d'un court de tennis temporaire, vue perspective, 2025 (© Sportfield).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W4421.
- Étude GRAHAL, *Hôpital La Rochefoucauld, 15 avenue du général Leclerc - 8bis-ter avenue René Coty, Paris 14^e, Expertise historique et documentaire*, 2021.
- BNF, Département des estampes et de la photographie : Série VA. Fonds d'architectes - Jacques Denis Antoine.



15 rue Paul Valéry (16^e arr.)

Projet de réaffectation partielle du réservoir de Passy

Pétitionnaire : M. Vincent SEVILLANO

SERP

PC 075 116 25 V0039

Dossier déposé le 26/08/2025

Fin du délai d'instruction le 26/01/2026

« Changement de destination, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+1. Changement de destination des locaux existant à usage d'équipement d'intérêt collectif et services publics en locaux à usage de commerce et activités de service.

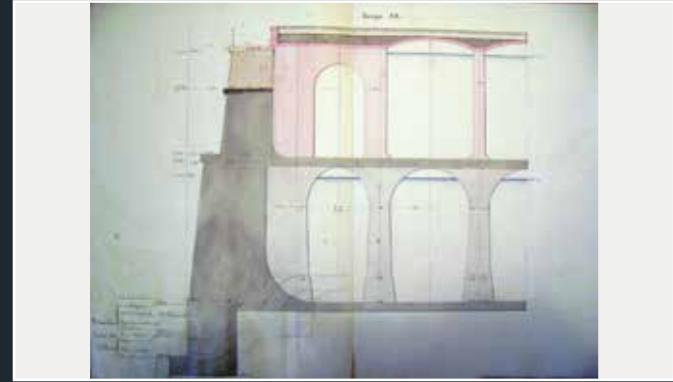
Surface changeant de destination : 4645 m² ; surface créée : 261 m² ; surface démolie : 82 m². »



Extrait du P.L.U.



Vue du bassin inférieur Villejust du réservoir de Passy, bâti en 1858, 2012 (© DHAAP / Christian Rapa).



Coupe de partie du projet de couverture du premier bassin du réservoir de Passy, 1857 (AD75).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 12 837 m²
- Surface existante : 4727 m²
- Surface créée : 4906 m²
- Surface totale : 4906 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'évolution du réseau d'eau non potable, dans un contexte de forte diminution de sa consommation, a fait l'objet de débats notamment depuis les années 2010. Plus précisément, après une conférence de consensus (2009), le conseil de Paris a validé le maintien et l'optimisation de ce réseau par une délibération de 2012. Il a également approuvé un premier schéma directeur pour 2015-2020 suivi d'un second pour 2022-2034. Ces débats, éclairés par les travaux de l'Observatoire parisien de l'eau et de l'APUR ont conduit au choix de conserver le service de l'eau non potable, mais sans maintenir en service l'ensemble des réservoirs devenus inutiles.

Le système actuel d'adduction d'eau à Paris repose sur un réseau créé sous le Second Empire par la direction du service des eaux et de l'assainissement du département



Vue de l'enceinte du réservoir de Passy, 1994 (© DHAAP / CVP).



Vue de la zone technique située sous les bassins, 2012 (© DHAAP / Christian Rapa).



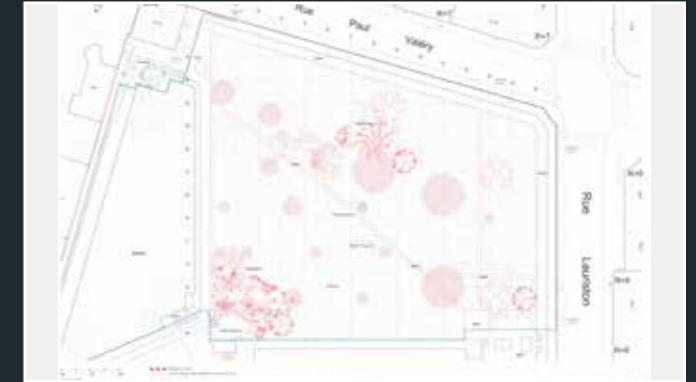
Vue du bassin, 2012 (© DHAAP / Christian Rapa).



Vue de l'enceinte du réservoir de Passy, 2012 (© DHAAP / CVP).



Plan masse du site, état projeté (© Neufville-Gayet architectes).



Plan des démolitions (© Neufville-Gayet architectes).

de la Seine, dirigé par Eugène Belgrand, sous le contrôle du préfet Haussmann.

Ce nouveau réseau a complété un système désuet que le Premier Empire et la Monarchie de Juillet avaient entrepris de moderniser. La spécificité du réseau haussmannien consiste en son double service, l'un « privé » (eau de source potable), propre à améliorer la qualité de l'eau destinée au particulier, et l'autre « public » (eau non potable) — tout en assurant une large disponibilité pour l'entretien d'une ville en pleine expansion.

En effet, sous la Monarchie de Juillet, le dense peuplement des quartiers centraux engendre une situation sanitaire catastrophique, qui pose la question de l'hygiène de Paris. C'est pour y remédier en partie qu'est prise la décision de mettre en œuvre ce nouveau réseau double, à l'époque tout à fait inédit : « Paris est la seule ville du monde qui ait adopté, pour sa distribution d'eau, une double canalisation, destinée à séparer le service public du service privé », écrit Belgrand en introduction du chapitre qu'il consacre aux « eaux nouvelles » dans son gigantesque ouvrage-mémoire *Les Travaux souterrains de Paris* (1882).

Les travaux entrepris sous la conduite de Belgrand sont considérables et, associés à ceux de la rénovation du réseau des égouts, forment un gigantesque maillage souterrain dont les réservoirs et les châteaux d'eau sont les parties émergées, au même titre que les fontaines.

Toutefois, à la différence de ces dernières, destinées à l'embellissement de la ville, les réservoirs appartiennent au domaine de l'architecture utilitaire. Par nature, ils sont construits sur les éminences périphériques, parfois hors de Paris, et s'ils ne participent pas au décor urbain de la ville moderne du Second Empire, ils n'en sont pas moins un élément indispensable, nécessaire au bon fonctionnement quotidien du Paris haussmannien.

Sur la base des exemples construits dans les années 1830-18, Belgrand met au point un modèle type de réservoirs dont les caractéristiques architecturales, constructives et techniques sont ensuite adaptées par son successeur, Édouard Couche, sous la III^e République. Au XX^e siècle, de nouvelles techniques ont permis de nouvelles extensions ou reconstructions, mais la majorité des réservoirs en fonctionnement aujourd'hui datent de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Pour répondre aux exigences du double fonctionnement public comme privé, le service des eaux mit au point un modèle architectural modulaire. Le cahier des charges de ces nouvelles constructions était multiple : les réservoirs étant destinés à maintenir la pression dans le réseau, ils devaient être situés le plus haut possible, être de grande capacité — les précédents n'excédaient pas 10 000 m³ —, être protégés et « d'une construction à la fois hardie,

économique et irréprochable sur le plan de la sécurité ». La réponse du service des eaux a consisté en un vocabulaire constructif et architectural spécifique, qui combine d'une part un principe structurel porteur permettant, au besoin, d'étager les réservoirs pour en augmenter le volume et, d'autre part, une enceinte, paroi du réservoir qui cantonne l'ouvrage et participe à sa sécurité.

La structure

La rareté des emplacements disponibles a motivé la construction de réservoirs multiples, associant les deux services, grâce à la juxtaposition ou la superposition de plusieurs bassins dont Belgrand définit très tôt la trame architecturale, formée de supports espacés de 4 mètres d'axe en axe. Tous les bassins sont construits en maçonnerie de meulière dont les parties en contact avec l'eau sont enduites de ciment de Vassy, puis de Portland.

Les bassins d'eau potable, lorsqu'ils participent d'un réservoir mixte, seront placés au-dessus des bassins d'eau non potable afin que leur trop-plein se déverse vers ces derniers et non l'inverse. Ils sont couverts de voûtes d'arêtes très plates et très fines réalisées en briques légères, enduites de béton maigre et bitumées, puis recouverts d'une « couche de terre gazonnée » de 40 cm d'épaisseur garantissant la propreté de l'eau et une fraîcheur constante.



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Neufville-Gayet architectes).



Plan de la mezzanine, état projeté (© Neufville-Gayet architectes).

Les bassins d'eau non potable, lorsqu'ils sont surmontés d'un bassin d'eau potable, présentent une impressionnante architecture de voûtes d'arêtes maçonées, supportées par de hauts piliers carrés fuselés. Dans le cas inverse, ils sont habituellement découverts. Par ailleurs, chaque réservoir est accompagné de logements de garde.

L'enceinte

Pour répondre aux exigences techniques des implantations géographiques et des contraintes géologiques, les réservoirs sont majoritairement des constructions de surface qui permettent de surhausser les bassins sur des éminences au sous-sol souvent fragile. Dans ce cas, le recours à un type architectural d'inspiration militaire a introduit dans les quartiers périphériques de la ville des édifices bas, massifs et clos d'un mur épais — le plus souvent en meulière —, chainés de pierre de taille, comparables aux murs de l'enceinte de Thiers et systématiquement frappés des armes de la Ville (perpétuation d'un usage ancien de marquer les ouvrages d'art des symboles de leur promoteur).

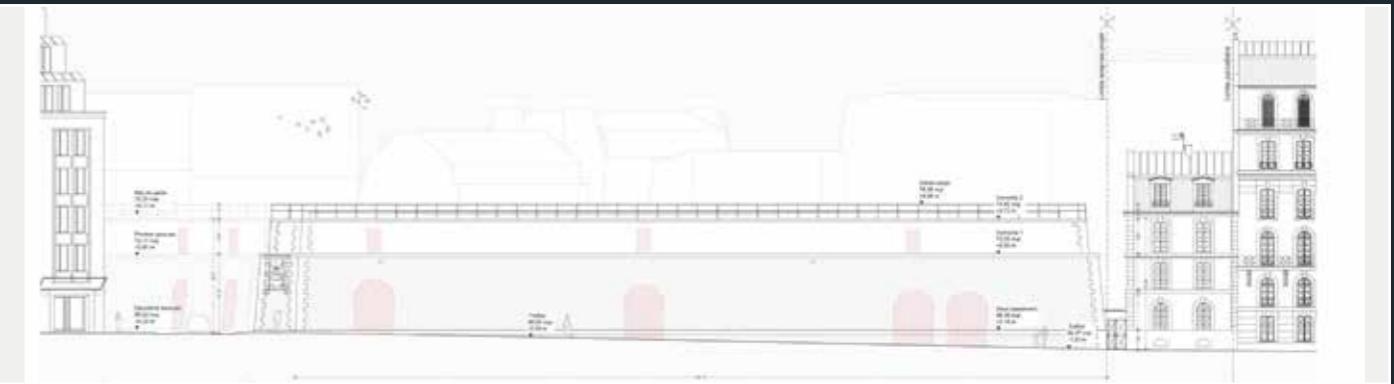
Ce système est mis en place dès les premiers réservoirs (Passy). Un « chemin de ronde » isole les bassins des constructions avoisinantes — pour éviter les intrusions, permettre l'inspection et protéger les immeubles voisins.



Plan du R+1, état projeté (© Neufville-Gayet architectes).



Plan de toiture, état projeté (© Neufville-Gayet architectes).



Élévation de la façade sur la rue Paul Valéry, état existant présentant les démolitions (© Neufville-Gayet architectes).



Coupe transversale et schéma en axonométrie de proposition d'ouverture (© Neufville-Gayet architectes).



Vue d'insertion sur les nouvelles entrées (© Neufville-Gayet architectes).

Selon ces principes, cinq réservoirs sont construits entre 1858 et 1867, quatre en périphérie (Passy, Belleville, Ménilmontant et les Buttes-Chaumont) et un hors-les-murs (Gentilly). Chacun propose des variations sur les mêmes principes constructifs, selon les sites et les besoins. Après la disparition de bassins plus anciens et de moindre capacité, ces nouveaux réservoirs représentent la partie visible du grand chantier conduit par Belgrand pour adapter le réseau souterrain d'adduction aux ambitions du Paris haussmannien. À l'image des autres grands travaux de réseaux entrepris sous la conduite du préfet (les égouts, la création des voies nouvelles), ce programme a contribué au desserrement des quartiers centraux en y améliorant les conditions sanitaires, tout en favorisant la densification des quartiers périphériques.

En 1875, une fois l'immense réservoir de Montsouris achevé, Belgrand considérait que le service des eaux suffisait « largement à l'alimentation d'une ville de 2 000 000 d'habitants ». Pourtant, son successeur à la tête du service des eaux, l'ingénieur Couche, s'attacha dans les deux décennies suivantes à compléter le réseau existant pour répondre aux besoins croissants de la ville, tout en respectant le modèle établi. Il s'est agi d'une part d'agrandir certains réservoirs existants (Gentilly en 1882, nouveau réservoir de Montmartre en 1888-1889, création du grand réservoir de Charonne en 1898 et bassin

Copernic à Passy en 1899) et, d'autre part, de créer de nouveaux réservoirs pour compléter un réseau défaillant (Grenelle en 1886-1888). Parallèlement, face au manque de place intra-muros, on a recherché de vastes terrains hors de Paris pour des réservoirs de très grande capacité (Villejuif en 1881-1883 et Saint-Cloud en 1894 et 1900). Ces nouvelles constructions reprennent, tant en plans qu'en matériaux, les caractères des réservoirs précédents voûtés d'arêtes, mais se distinguent par une nouvelle disposition : certains bassins sont rehaussés sur un socle en meulière (Copernic à Passy, Grenelle...). Ce socle permet autant de surélever des bassins parfois situés à des altitudes moins favorables, que de créer sous eux des zones techniques plus commodes.

L'implantation de ces ouvrages de grande ampleur, dans des quartiers généralement incomplètement constitués au moment de leur construction, a pu cristalliser l'urbanisation naissante de quartiers excentrés, aujourd'hui entièrement densifiés, où les surfaces gazonnées de leurs couvertures et les plans d'eau de leurs bassins découverts constituent des respirations urbaines bienvenues entre les immeubles qui les ont entourés.

Le réservoir de Passy occupe la plus grande partie de l'îlot délimité par les rues Lauriston, Copernic, Georges Ville et Paul Valéry. Dans le programme des grands réservoirs, il

est le premier entrepris en 1858 mais aussi l'un des plus ambitieux, comportant cinq bassins (un bassin couvert à deux étages et trois bassins découverts) qui totalisent plus de 37 000 m³ destinés aux deux services — il compte aussi trois logements dans deux pavillons. Le voûtement de sa couverture, inspiré des modèles romains mais, pour la première fois, développé à cette échelle à l'époque moderne, est à mettre au crédit de Belgrand qui l'expérimente là pour la première fois, au bassin supérieur. Dans le paysage actuel, ce réservoir, en interrompant des fronts bâties relativement banals par son imposante enceinte dotée d'un léger fruit, est un monument exemplaire d'infrastructure qui manifeste la présence souterraine d'un grand service urbain. Il est représentatif d'un ensemble cohérent d'équipements municipaux à forte valeur patrimoniale.

Dans un contexte d'abandon progressif des réservoirs, devenus inutiles à l'approvisionnement en eau non potable, le présent projet consiste, après division en volume, en une réutilisation à usage commercial, d'activités et de services des deux niveaux de la partie couverte — donc initialement consacrée à un niveau d'eau potable sur un niveau d'eau non potable —, actuellement vide, située à l'angle des rues Paul Valéry et Lauriston.

Un bassin serait construit à l'intérieur de la partie basse



Coupe, état projeté (© Neufville-Gayet architectes).



Vue d'insertion du projet (© Neufville-Gayet architectes).

du réservoir pour la création de chais subaquatiques et des locaux destinés à la vente de vin et d'autres produits alimentaires (1090 m² consacrés à la restauration et à la vente) accompagneraient cette activité, complétée par un bassin de plongée, par une zone d'oenotourisme et par un « espace multimodal » de 540 m².

La couverture accueillerait de l'agriculture urbaine et serait percée d'une quinzaine de puits circulaires destinés à éclairer, désenfumer et permettre l'accès au toit.

En l'absence à ce stade de preneur, l'effectif susceptible d'être accueilli est estimé à 1 000 personnes. Le projet annonce pour cela le percement du mur d'enceinte par six issues, quatre rue Paul Valéry et deux rue Lauriston. Des fenêtres seraient également percées en partie haute sur ces rues.

DISCUSSION

Benjamin Gestin, directeur d'Eau de Paris, et Christophe Rosa, directeur de la DEVE, ainsi que Laurence Lejeune (DEVE), participent à la discussion en apportant d'abord des précisions sur le projet des réservoirs de Grenelle, évoqué lors de la séance du 25 novembre. Il est notamment indiqué que l'accès par la rue Yvart sera étudié dans un second temps. Selon Corine Faugeron, les réservoirs sont aussi des îlots de fraîcheur, ce à quoi il est répondu que

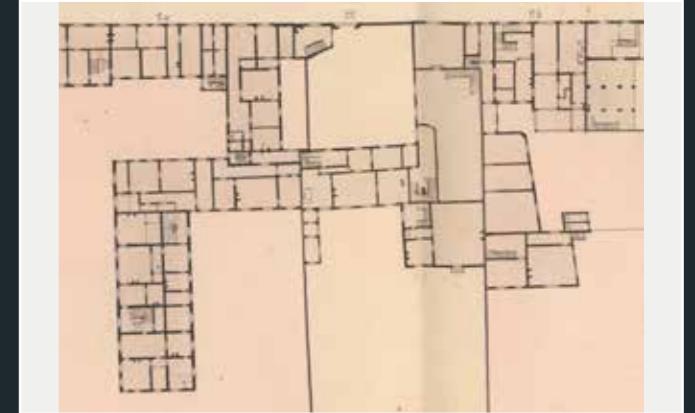
la végétalisation est plus efficace qu'une eau stagnante. Benjamin Gestin évoque plus globalement le réseau d'eau non potable de Paris, qui est unique en Europe ; toutefois, l'utilisation de cette eau a évolué à la baisse et continue de diminuer – elle ne sert plus au nettoyage industriel, par exemple. Il est possible, par conséquent, de rendre les sites des réservoirs à d'autres activités. Jean-François Legaret demande la confirmation que le réseau d'eau non potable ne sera pas menacé ; il rappelle le consensus auquel on avait abouti en 2012 sur ce sujet. Benjamin Gestin confirme le maintien du réseau, tout en évoquant une stratégie de son optimisation quand des sites ne sont plus utiles.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique et archives de la Commission du Vieux Paris (CA 16e-071 (réservoirs de Passy), CA 16e-suppl. 349 (réservoirs de Passy)).
- Archives de Paris : VO3 297 (réservoirs de Passy), VO3 367 (réservoirs de Passy), VO3 112, 127, 263, 297 et 592 (réservoirs de Passy), VO3 1222 (réservoir de Grenelle).
- Bibliothèque historique de la ville de Paris : « Les réservoirs d'eau de Paris », photographies de Pierre Pitrou (NA Album 4° 215).
- Eugène BELGRAND, *Les Travaux souterrains de Paris*, IV, Paris, Dunod, 1882.
- Martain COULOME et DARIÈS, « Construction d'un nouveau réservoir d'eau à Paris (Charonne) », *Nouvelles annales de la construction*, n° 526, octobre 1898, col. 193-201 (pl. 53-56).
- Lucien BECHMANN, *Notice sur le Service des Eaux et de l'Assainissement de Paris*, Paris, Librairie Polytechnique, Ch. Béranger, 1900.
- Philippe SIGURET, *Chaillot, Passy, Auteuil, Le Bois de Boulogne*, Paris, Henri Veyrier, 1982.
- François CARON, Jean DÉRENS, Luc PASSION et Philippe CEBRON DE LISLE (dir.), *Paris et ses réseaux : naissance d'un mode de vie urbain, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, BHVP, 1990.
- Laure BEAUMONT-MAILLET, *L'Eau à Paris*, Paris, Hazan, 1991.
- Alain CLÉMENT et Gilles THOMAS, *Atlas du Paris souterrain. La doublure sombre de la Ville lumière*, Paris, Parigramme, 2001.
- Emmanuel GAFFARD, *Paris souterrain. Carrières, catacombes, cryptes, égouts, tunnels...*, Paris, Parigramme, 2007.



Vue depuis la rue Cassette, 2025 (© DHAAP / PCo).

10 rue Cassette (06^e arr.)

SUIVI DE RÉSOLUTION

Surélévation des corps de bâtiment sur rue d'un hôtel de tourisme

Pétitionnaire : Mme Celia CORNU
HÔTEL DE L'ABBAYE ST GERMAIN
PC 075 106 25 V0012
Dossier déposé le 21/03/2025
Fin du délai d'instruction le 03/12/2025

« Surélévation et modification d'aspect extérieur en façades et toitures d'une construction à R+4 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de commerce, bureaux, hôtel en locaux à usage d'hôtel. Restructuration, extension entre le bâtiment sur rue et la façade est sur cour, création d'un toit-terrasse accessible à R+3 par la suppression de la verrière existante à R+2 et la couverture vitrée, création d'un toit-terrasse végétalisé non accessible côté rue par la suppression du couronnement à R+3, création de terrasses végétalisées à R+1 et à R+4, pose d'un auvent en toile à l'entrée donnant sur la cour, agrandissement premier sous-sol, suppression de l'appentis et



Extrait du PLU.

de la véranda à RDC dans la cour et de la crinoline toute hauteur, modification d'aménagement intérieur, des aspects d'accessibilité et sécurité incendie.

Surface créée: 468,68 m² ; surface changeant de destination : 240,50 m² ; surface démolie : 518,33 m².

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 837 m²
- Surface existante : 2334,40 m²
- Surface créée : 709,18 m²
- Surface totale : 2284,75 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

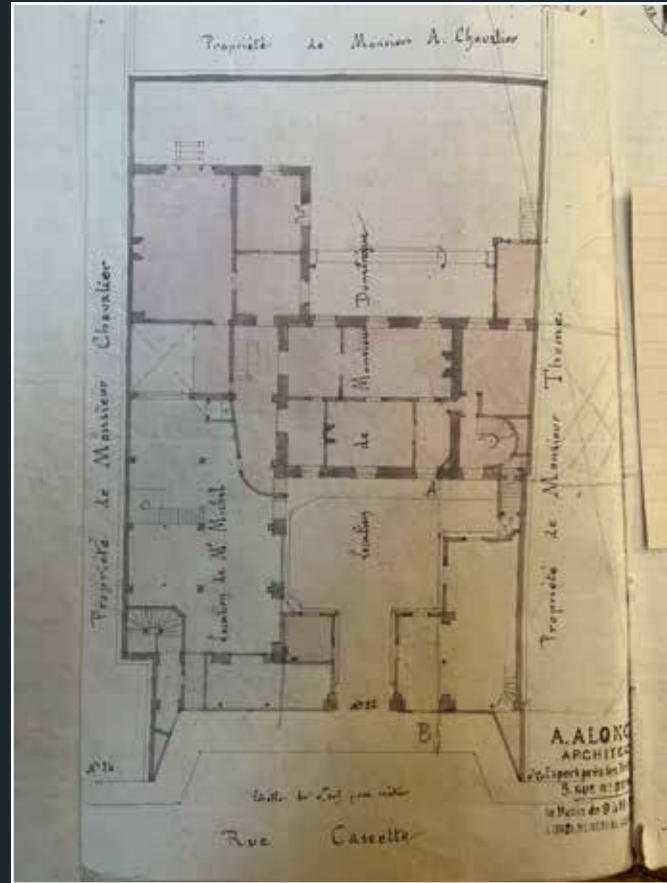
- Séance du 14 octobre 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2025 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation du 10 rue Cassette. Compte tenu du caractère pittoresque de cette adresse et considérant que l'accumulation des strates est une richesse, elle estime l'uniformisation des façades peu souhaitable. Il conviendrait par conséquent de différencier le traitement des deux corps de bâtiment sur

rue. La Commission souhaite en outre que la verrière soit conservée dans sa matérialité. »

PRÉSENTATION

L'Hôtel de l'Abbaye, objet actuellement d'un projet d'augmentation de ses capacités d'accueil, est installé dans un ensemble d'édifices situés au n° 10 rue Cassette, construits au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Le complexe se compose d'un bâtiment principal précédé d'une cour, laquelle est accessible depuis la rue par une grande porte cochère. Cette entrée est cantonnée de deux autres corps de bâtiment, dont l'un est relié par une aile au reste du complexe. Longtemps utilisés comme ateliers et espace commercial, ces deux derniers édifices doivent être profondément remaniés dans le cadre de l'extension de l'hôtel.

La parcelle en question est créée à la fin du XVIII^e siècle, lors du démantèlement du couvent des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, confisqué comme bien national. Pendant la Révolution, les bâtiments occupés par les religieuses sont vendus aux Sieurs Jourdeuil, Henrion et Avril, qui se répartissent la propriété. Les deux premiers obtiennent la parcelle correspondant à l'actuel 10 rue Cassette, sur laquelle se dressaient l'église et une partie du couvent des filles du



10 rue Cassette, plan du rez-de-chaussée, 1870 (AN).



Hôtel de l'Abbaye, côté cour, 2025 (© DHAAP / PCo).



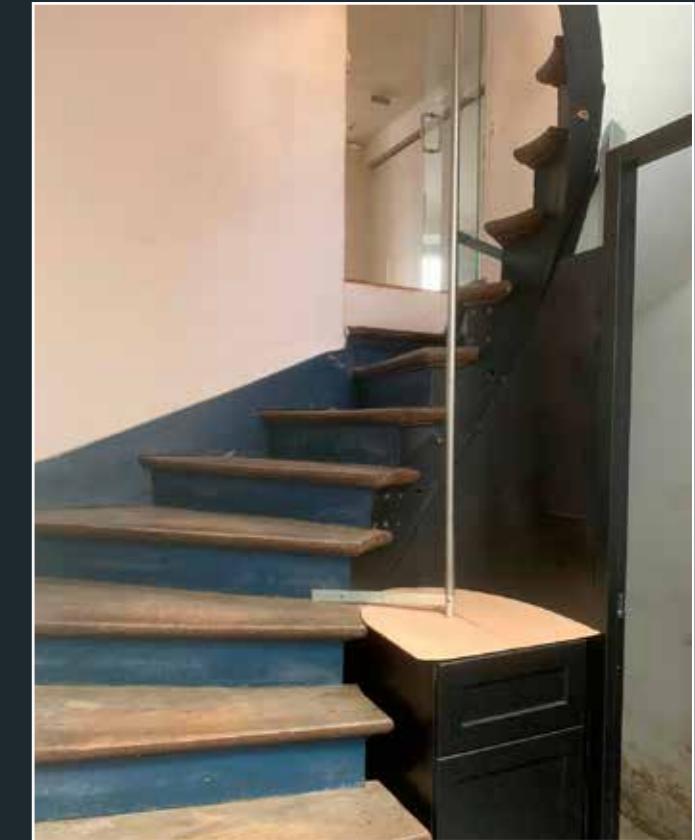
Hôtel de l'Abbaye, côté jardin, 2025 (© DHAAP / PCo).



Corps de bâtiment de droite, côté cour, 2025 (© DHAAP / PCo).



Rez-de-chaussée du corps de bâtiment de droite, 2025 (© DHAAP / PCo).



Escalier du corps de bâtiment de droite, 2025 (© DHAAP / PCo).

Saint-Sacrement. Jourdeuil et Henrion cèdent ensuite le bien aux époux Mignon en 1799, qui détruisent les constructions existantes pour les remplacer par un nouvel immeuble. Celui-ci, situé au-devant d'un jardin en fond de parcelle, se compose d'un corps de bâtiment principal élevé sur caves de trois étages carrés et d'un quatrième étage sous combles, doté à gauche d'une aile sur jardin et d'une aile sur cour, ces dernières étant élevées d'un rez-de-chaussée et de trois étages carrés. L'aile sur cour se termine au niveau de la rue Cassette par un corps de bâtiment élevé d'un seul étage sur rez-de-chaussée. La cour desservant ces différents édifices est close d'un mur d'enceinte doté d'une porte cochère, alors au n° 22. Un petit bâtiment de construction irrégulière complète l'ensemble dans l'angle droit de la cour.

En 1825, les époux Mignon cèdent la propriété au Sieur Quiclet, qui la revend à Louis Hersent (1777-1860), célèbre peintre d'histoire. C'est probablement ce dernier qui fait remplacer le petit édifice de l'angle droit de la cour par un corps de bâtiment plus important élevé sur caves et rez-de-chaussée d'un étage. Celui-ci abrite alors, comme une partie de l'aile gauche, des espaces d'ateliers et de commerces. Les héritières d'Hersent, les sœurs Chérade de Montbron, alienent d'abord une partie du jardin avant

de vendre le reste de la propriété à Monsieur Chevalier en 1867, qui s'en sépare dès 1870 en faveur de Monsieur Chaumonot. À cette époque, les ateliers situés dans l'aile gauche sont occupés par Monsieur Michel, électrotypeur, tandis que le bâtiment principal est loué à Monsieur Domingue, qui y a installé son hôtel. La famille Chaumonot, qui reste propriétaire au moins jusqu'à dans les années 1930, confie en 1884 à l'architecte Besnard, la construction d'une verrière au-dessus de l'étage du corps de bâtiment de droite sur la rue Cassette. Elle vient compléter les espaces commerciaux existants.

L'édifice, conservant sa destination d'hôtel au XX^e siècle, est finalement l'objet, dans les années 1970-1980, de différents aménagements destinés à augmenter ses capacités d'accueil, conduits par l'architecte Liscio. L'aile gauche est notamment surélevée pour la création de nouvelles chambres dotées de terrasses, tandis qu'une gaine d'ascenseur est installée du côté du jardin. Les locaux commerciaux et les ateliers ne connaissent pour leur part que de faibles modifications durant cette période.

Un projet d'extension de l'hôtel a été présenté à la Commission du Vieux Paris en octobre 2025. Les transformations envisagées concernent alors en



Ancien espace commercial/atelier du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Escalier du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Verrière du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Escalier du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Verrière du corps de bâtiment de gauche, 2025 (© DHAAP / PCo).



Vue actuelle depuis la rue Cassette (© Be Architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue Cassette (© Be Architectes).

particulier les anciens espaces d'atelier et de commerce, désormais vides. Il est notamment question de surélever le corps de bâtiment de droite d'un niveau supplémentaire, et de supprimer la verrière existant au niveau du corps de bâtiment de gauche, pour la remplacer par un étage carré. Ces deux opérations, supposant une uniformisation du bâti avec un traitement en façade similaire à celui du corps principal au fond de la cour, sont aussi l'occasion de créer de nouvelles terrasses végétalisées en toiture. La surélévation du corps de bâtiment de droite doit en outre occasionner une reconstruction partielle de l'étage existant, aujourd'hui en mauvais état, avec la conservation néanmoins de son escalier. L'édifice, jusqu'alors séparé du bâtiment principal, est désormais appelé à être relié à ce dernier sur trois niveaux. Les modifications envisagées pour le corps de bâtiment de gauche supposent quant à elles la démolition partielle des structures porteuses en bois du rez-de-chaussée et du premier étage dans les anciens espaces d'ateliers et de boutiques, ainsi que celle de l'escalier desservant l'ensemble de l'aile gauche, enfin de la verrière dans sa totalité.

Lors de sa séance du 14 octobre 2025, la Commission du Vieux Paris a souligné le caractère pittoresque de cette adresse. Considérant que l'accumulation des strates est

une richesse, elle a estimé que l'uniformisation envisagée des façades était peu souhaitable. Elle a donc demandé une différenciation du traitement des deux corps de bâtiment sur rue. La Commission a en outre souhaité que la verrière soit conservée dans sa matérialité. Le projet a été en conséquence légèrement remanié. Dans la nouvelle version, seul le traitement du pavillon de droite a été modifié, avec un recul de la façade en attique du deuxième étage, dans l'objectif d'éviter une trop grande uniformisation des façades sur rue. Cette modification est l'occasion de prévoir l'aménagement d'une nouvelle terrasse végétalisée à cet emplacement. Le reste du projet reste inchangé ; en particulier, la verrière du pavillon de gauche est toujours promise à la démolition, tout comme l'escalier du XIX^e siècle, et une partie des structures anciennes du même corps de bâtiment.

DISCUSSION

Moïra Guilmart évoque un ouvrage d'Antonio Muñoz Molina, *Un promeneur solitaire dans la foule*, qui parle de l'hôtel de la rue Cassette sur plusieurs pages et fait part de son éblouissement. Dominique Cerclet considère pour sa part que la verrière doit beaucoup au charme de cette adresse et que le projet aboutirait à la banalisation de cette petite séquence.



Elévation sur rue, état existant (© Be Architectes).



Elévation sur rue, état projeté (© Be Architectes).



Coupe projet (© Be Architectes).



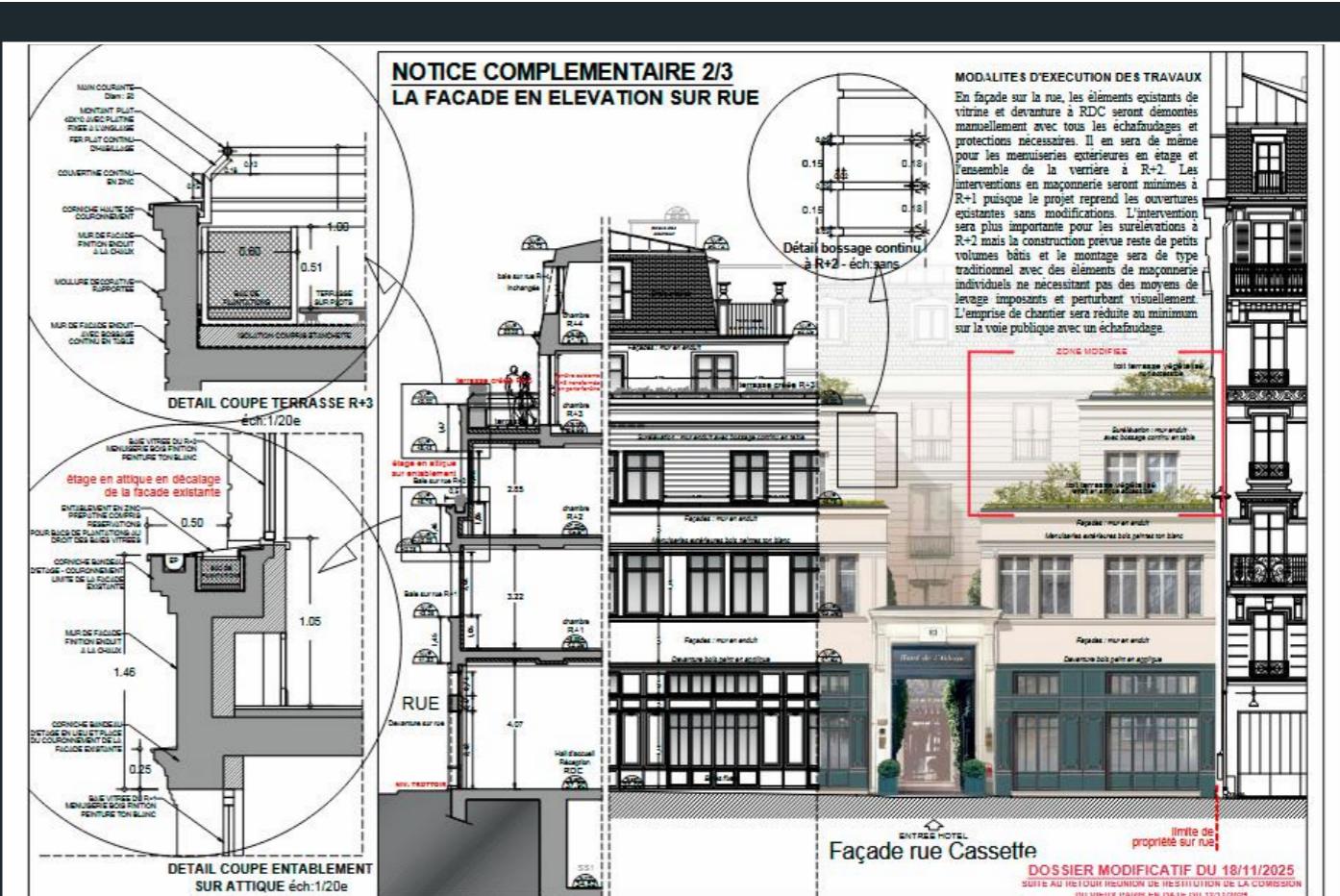
Coupe projet (© Be Architectes).

RÉSOLUTION

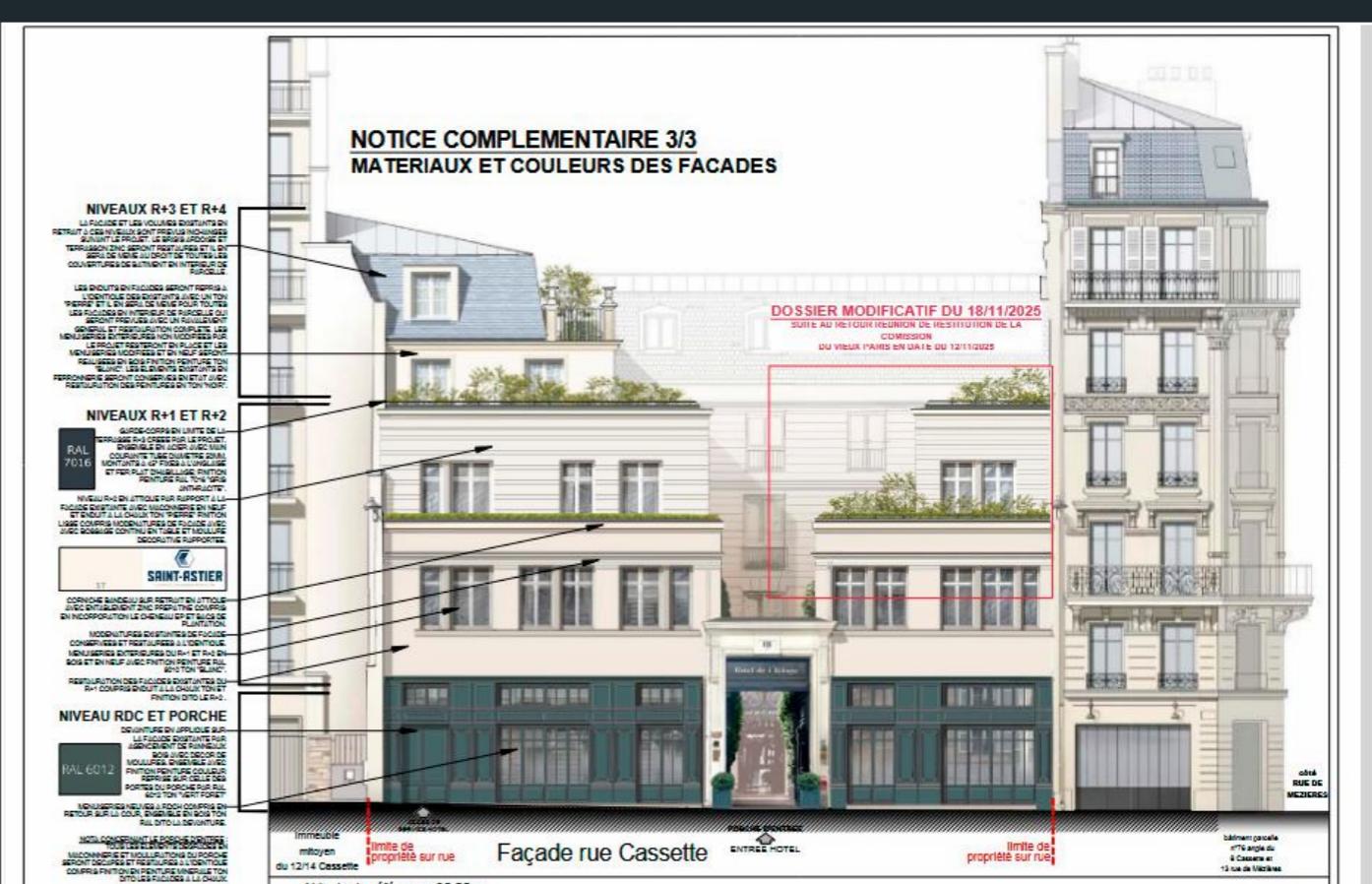
La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de surélévation du 10 rue Cassette. Elle prend bonne note des évolutions du projet, mais maintient sa résolution du 14 octobre, qui rappelait l'intérêt de la verrière et sa possible intégration au programme.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 1296 ; 1178W 2795 ; 1941W 280.
- Archives Nationales : MC/ET/LXXXI/1034.
- Alexandre GADY, *La Montagne Sainte-Geneviève et le Quartier Latin*, Hoëbeke, 1998.
- Compte-rendu de la séance de la Commission du Vieux Paris en date du 27 janvier 1955.



Projet revu, élévation de la façade principale (© Be Architectes).



Projet revu, élévation de la façade principale (© Be Architectes).



151-155 boulevard Haussmann (08^e arr.)

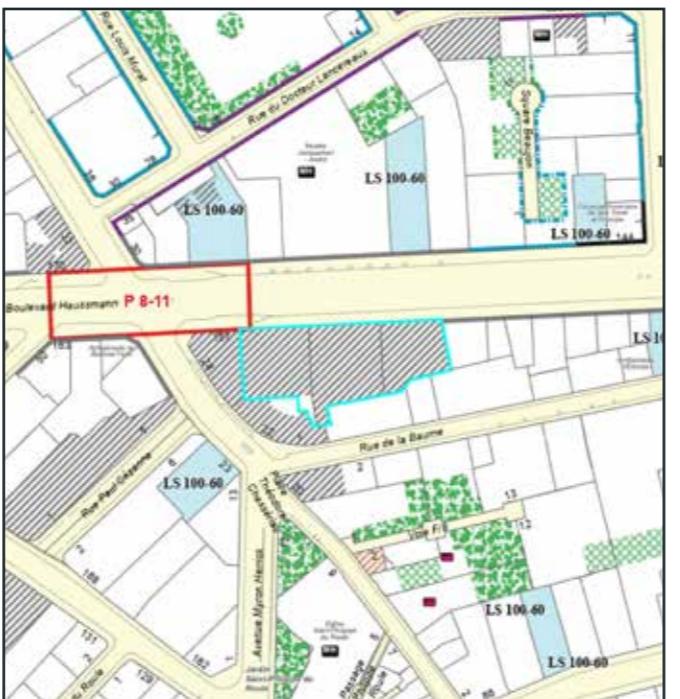
SUIVI DE RÉSOLUTION Restructuration de trois immeubles haussmanniens et de leurs écuries

PROTECTION

- Bâtiments protégés au titre du PLU : « Trois grands immeubles de rapport haussmanniens, édifiés entre 1878 et 1880 pour la compagnie d'assurance « Le Phénix » par l'architecte Joseph Le Soufaché, remarquables tant par leur exemplarité que par leur état de conservation. Le Soufaché, diplômé des Beaux-Arts en 1830, est l'un des architectes les plus actif sous le Second Empire et participe au lotissement de l'avenue de l'Opéra. Les immeubles de rapport qu'il réalise boulevard Haussmann peuvent être rapprochés de ceux qu'il édifie en 1862 au 84 à 88 boulevard Malesherbes (façades et toitures classées monument historique en 1974). »

ANTÉRIORITÉ

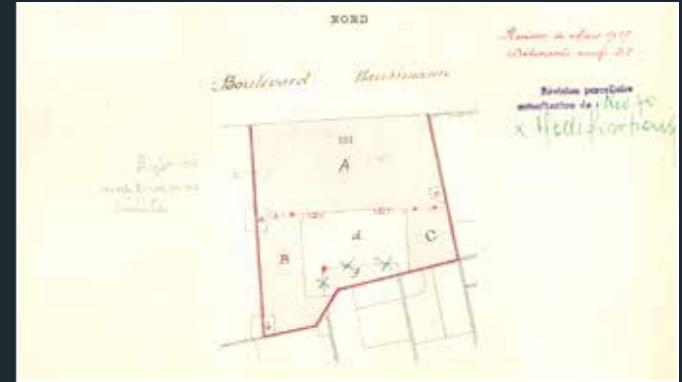
- Séance du 8 juillet 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret,



Extrait du PLU.



Joseph Lesoufaché, *Immeubles 151-153 boulevard Haussmann - Plan du rez-de-chaussée*, [1878] (École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, Fonds Joseph Lesoufaché).



151-155 boulevard Haussmann, cadastre 1884.



Vue du porche du 155 boulevard Haussmann, 2024 (© DHAAP / PS).

a examiné en faisabilité le projet de restructuration des immeubles du 151-155 boulevard Haussmann. Elle est défavorable aux démolitions prévues, qui concernent des parties remarquables (cours techniques, rampes et écuries) et probablement rares, désormais, dans Paris. Elle considère que ces démolitions pourraient être évitées et que le projet gagnerait à tirer davantage parti de l'existant. »

- Séance du 19 septembre 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 septembre 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi de faisabilité le projet de restructuration des immeubles du 151-155 boulevard Haussmann. Elle note des avancées appréciables, mais demande des précisions quant à l'impact des emmarchements en bois sur l'accès aux boxes. Compte tenu de la rareté des rampes et des écuries souterraines à Paris, elle souhaite que cette adresse bénéficie d'une protection au titre des monuments historiques. »

PRÉSENTATION

Les trois immeubles de rapport sis au n° 151-155 boulevard Haussmann sortent de terre entre 1878 et 1881, à l'emplacement de l'hôtel particulier de Bragance, réalisé

par Pierre-Adrien Pâris à la fin du XVIII^e siècle. Ils sont construits par l'architecte Joseph-Michel Lesoufaché, élève de François Debret et de Félix Duban à l'École des Beaux-arts, pour le compte de la Société Le Phénix, compagnie française d'assurances-vie.

Appartenant à une même opération de lotissement, qui comprenait également le n° 157, aujourd'hui détruit, les édifices en question sont régis par un même principe de composition. À l'origine, chacun présente un corps de bâtiment principal double en profondeur avec courrettes, ayant façade sur le boulevard Haussmann, et deux ailes en retour d'équerre à droite et à gauche, formant cour en cœur d'ilot. Ils sont élevés sur caves d'un rez-de-chaussée, desservi par de vastes passages cochers et occupé par des loges de gardiens et des espaces de services et stockage, de cinq étages carrés destinés à des appartements de prestige, enfin d'un sixième niveau sous comble réservé au logement du personnel. En fond de parcelle, les immeubles 151 et 153 possèdent une cour technique à demi enterrée, celle du 153 étant précédée d'un bâtiment de service. Chaque immeuble est enfin doté d'une rampe à cheval dans les ailes en retour, descendant dans des écuries situées au sous-sol. Ces rampes forment un coude



Vue la cour du 155 boulevard Haussmann, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue des écuries, 151-155 boulevard Haussmann, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue de la rampe à cheval, 151-155 boulevard Haussmann, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue des écuries, 151-155 boulevard Haussmann, 2024 (© DHAAP / PS).



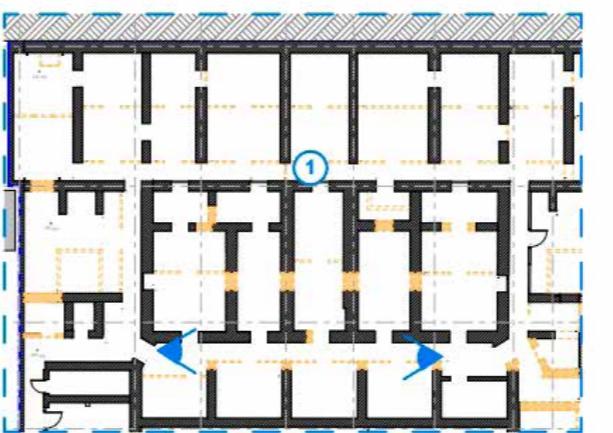
Vue des écuries, 151-155 boulevard Haussmann, 2024 (© DHAAP / PS).



Détail structure des écuries, 151-155 boulevard Haussmann, 2024 (© DHAAP / PS).



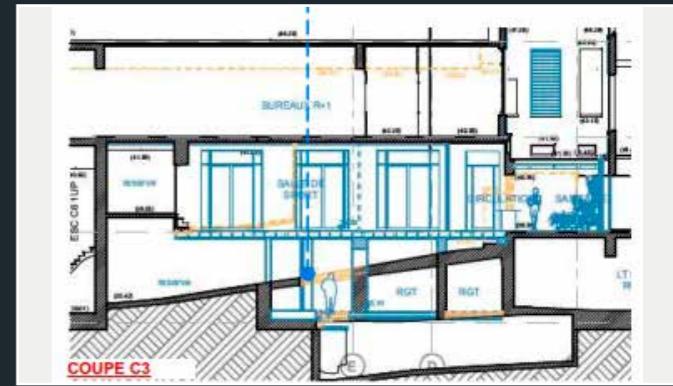
Premier projet de transformation des écuries et des rampes à cheval (© LBBA architecture).



Élargissements ponctuels de certaines circulations en sous-sol, projet présenté en septembre 2025 (© LBBA architecture).



Traitement des rampes des écuries, projet présenté en septembre 2025 (© LBBA architecture).



Rampe du 155 boulevard Haussmann toujours en partie détruite pour faciliter les circulations en sous-sol, projet présenté en septembre 2025 (© LBBA architecture).

avant de déboucher dans les cours techniques des n° 151 et 153, et directement dans les niveaux souterrains pour le n° 155. Ceux-ci sont édifiés au moyen d'une structure métallique avec remplissage en brique.

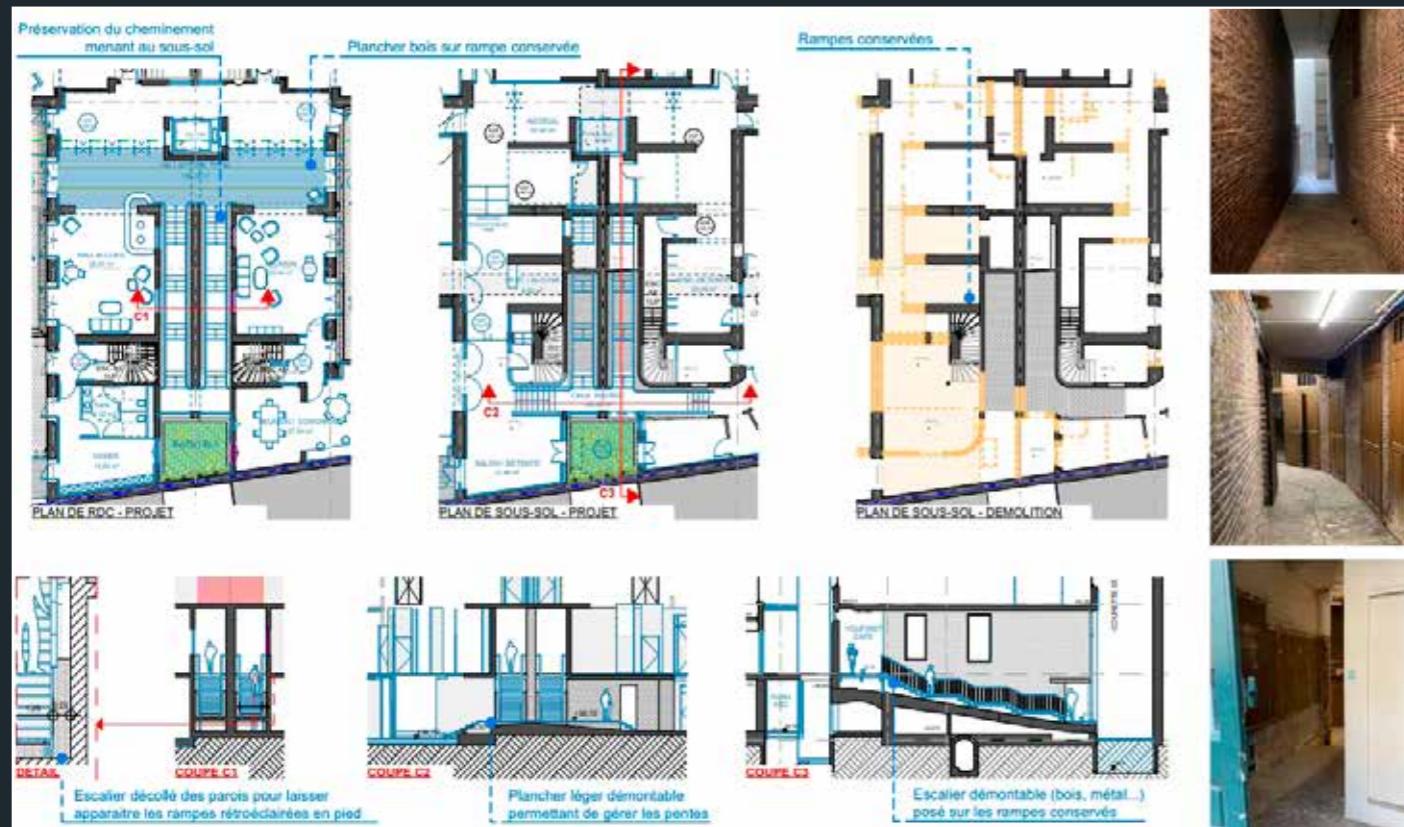
Dans les années 1930-1940, les immeubles sont l'objet de plusieurs opérations de modernisation, avec l'installation de différents équipements en sous-sol dans les anciennes écuries, ainsi que dans les cours techniques. Progressivement, les logements sont transformés en bureaux, le site accueillant notamment la Société Elau, spécialisé en lampes, qui fait appel à l'architecte Jean Fayeton pour l'aménagement de ses locaux. En 1955, l'aile en retour gauche de l'immeuble du 155 boulevard Haussmann est partiellement surélevée dans le cadre de la construction d'un immeuble de neuf étages, situé au n° 22-24 rue de Courcelles. L'opération est conduite par l'architecte de la compagnie Le Phénix, François Balleguier. Outre ces différentes interventions au XXe siècle, les trois immeubles en question n'ont été l'objet que de transformations mineures. Le site fait d'ailleurs, en raison de son état de conservation remarquable, l'objet d'une protection patrimoniale de la Ville de Paris (PVP).

Les n° 151-155 sont actuellement l'objet d'un programme visant à augmenter la surface de bureaux et mettre les

édifices aux normes de sécurité et d'accessibilité. Un premier projet a été présenté au stade de la faisabilité à la Commission du Vieux Paris lors de sa séance du 8 juillet 2025. Celle-ci a alors estimé que les principales opérations envisagées, se concentrant au niveau des anciennes écuries et des cours techniques, supposaient des démolitions trop importantes de ces espaces remarquables, et désormais rares à Paris. Elle a considéré en conséquence que ces démolitions pourraient être évitées et que le projet gagnerait à tirer davantage parti de l'existant.

Les responsables de ce projet ont en conséquence soumis une version retravaillée de leur proposition, présentée à la Commission lors de sa séance du 19 septembre 2025. Cette dernière a alors noté des avancées appréciables au regard de la diminution des démolitions envisagées, même si l'une des trois rampes était encore l'objet d'une destruction partielle. Elle a en outre demandé des précisions quant à l'impact des emmarchements en bois prévus sur ces rampes pour l'accès aux boxes. Compte tenu de la rareté des écuries souterraines à Paris, la Commission a enfin souhaité que cette adresse soit l'objet d'une demande de protection au titre des monuments historiques.

Face à ces considérations, les porteurs du projet ont à nouveau revu leur proposition. Dans cette dernière version,



Traitement des rampes des écuries, projet présenté en septembre 2025 (© LBBA architecture).

les trois rampes sont intégralement conservées grâce à la modification des cheminements dans les sous-sols. Elles doivent à nouveau faire l'objet d'un aménagement réversible, avec la pose d'escaliers en structure légère, décollée des parois. Le départ de leur emmarchement a aussi été repensé afin de ne pas empiéter sur les portes des boxes des anciennes écuries, une solution encore sous réserve de l'accord du bureau de contrôle. Ce nouveau traitement rendant les boxes accessibles, il est proposé de remplacer le remplissage en bois des portes des boxes par du verre, en conservant le dessin original, afin de permettre un meilleur éclairage de ces pièces et d'animer le cheminement. Enfin, tous les pavés existants au niveau des sous-sols, ainsi que les briques des rampes, doivent être déposés puis reposés dans le respect des normes en vigueur. Les pavés pourraient être sciés pour faciliter l'accessibilité PMR.

DISCUSSION

Aucune discussion.

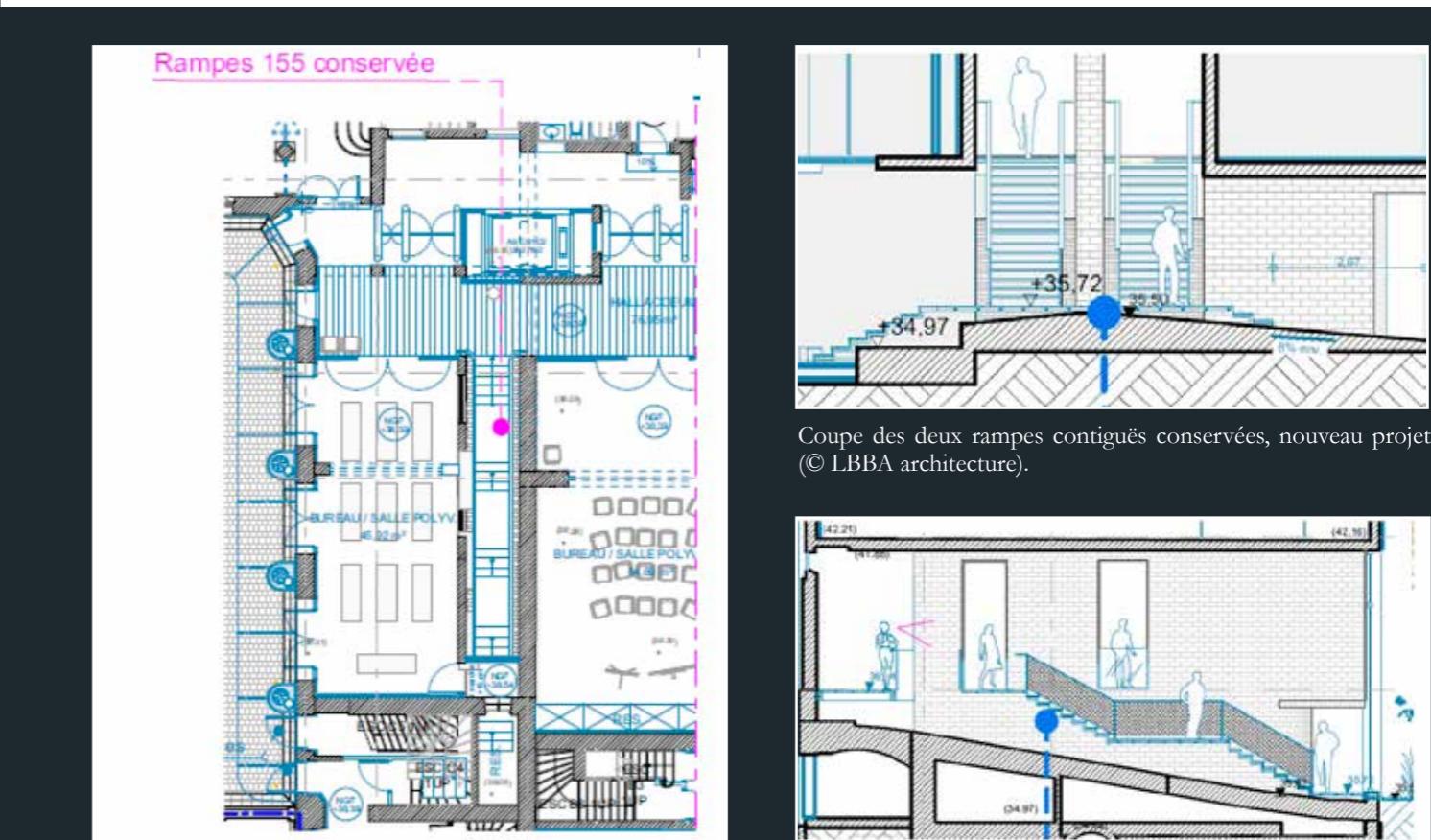
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi de faisabi-

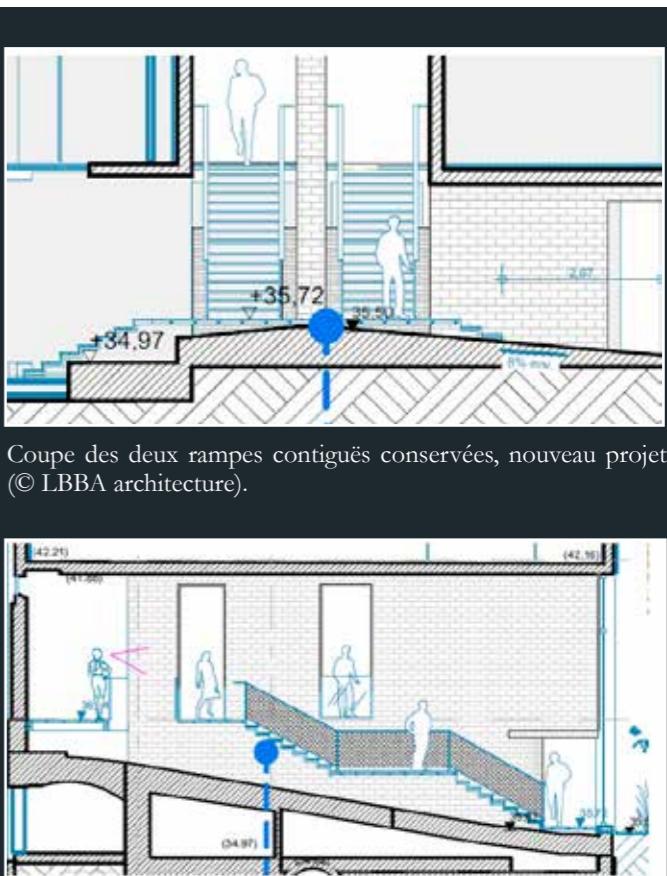
lité le projet de restructuration des trois immeubles du 151-155 boulevard Haussmann. Elle prend bonne note des évolutions du projet et lève sa résolution du 8 juillet 2025. Elle restera particulièrement vigilante à l'évolution de ce dossier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Immeubles 151-155 boulevard Haussmann (Paris VIII^e)*. Assistance patrimoniale, 2024.
- École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, Fonds Joseph Lesoufaché.
- Archives de Paris : 1069W-227.

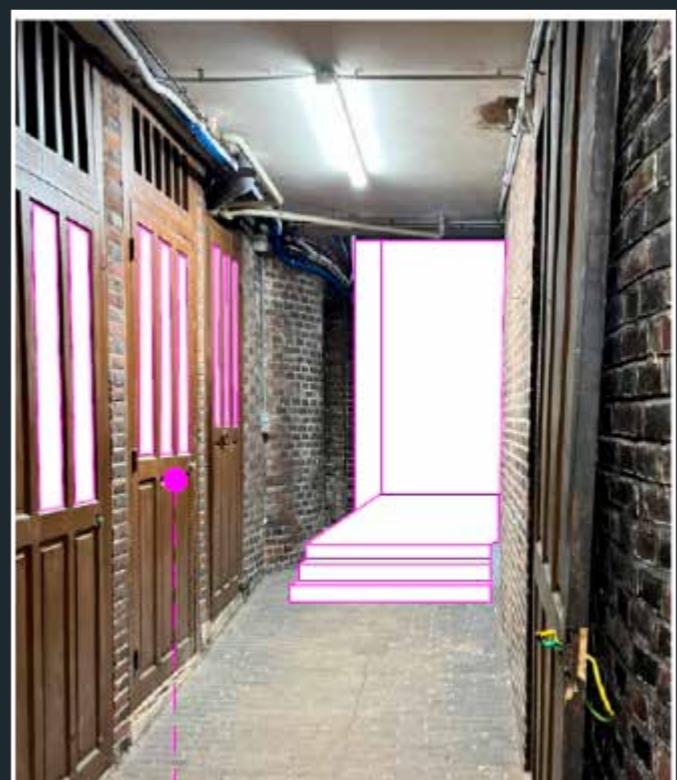


Plan de la troisième rampe conservée, nouveau projet (© LBBA architecture).



Coupe des deux rampes contigües conservées, nouveau projet (© LBBA architecture).

Coupe de l'une des rampes avec l'escalier en structure légère, nouveau projet (© LBBA architecture).



Proposition pour un nouvel emmarchement, nouveau projet (© LBBA architecture).



Vue perspective d'une partie des écuries souterraines réaménagées, nouveau projet (© LBBA architecture).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunnquell, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M. Bernard Desmoulin, M^{me} Léonore Dubois-Losserand, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M. Dominique Perrault, M^{me} Caroline Poulin, M. Philippe Prost, M. Patrick Rubin, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Lamia El Aaraje, M^{me} Corine Faugeron, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Véron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Ariane Bouleau, M^{me} Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M^{me} Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Betsabea Bussi

Pierre Coffy

Emeline Houssard

Laurent Favrole

Sébastien Lailler

Pauline Rossi

Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Jeanne Petitbon

Pascal Sausserau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris

«Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »